Cinq siècles de cartes à jouer en France : [exposition], Paris, Bibliothèque nationale, septembre-octobre 1963




ALEXANDRE
DAVID
IVDIC
RACHEL
APGINE
PALAS
HOGIER

E R R A T A

Introduction

p. 3, ligne 11, lire : [illegible]

p. 23, note 2, ligne 3, lire : [illegible] une partie de la production de Rome.

Catalogue

nº 1, ligne 5, lire : 1628.

nº 17, [illegible]

nº 23, [illegible]

nº 42, ligne 5, lire : [illegible]

nº 73, note : [illegible]

nº 76, [illegible]

nº 96, ligne 4, lire : [illegible]

nº 108, [illegible]

nº 143, ligne 4, lire : [illegible]

nº 158, [illegible]

nº 165, ligne 22, lire : [illegible]
[illegible]

nº 186, ligne 4, lire : [illegible]

nº 230, [illegible]

nº 264, ligne 5, lire : [illegible]

nº [illegible], ligne 11, lire : [illegible]

nº 277, ligne 10, lire : [illegible]

nº 291, note : [illegible]

E R R A T A

Introduction

p. 5, ligne 32, lire : Boiteau d'Ambly.

p. 23, note 2, ligne 2, lire : et une partie de la production de Miro.

Catalogue.

nº 1, ligne 3, lire : 1680.

nº 17, prêteur : Cours complémentaire industriel du livre, Paris.

nº 39, ajouter la cote : B.N., Est., Kh. 30a rés.

nº 42, ligne 6, lire : quadrichromie.

nº 73, cote : 4º B.4278 rés.

nº 74, cote : Rés. Ye.94.

nº 88, ligne 4, lire : La Reveillère-Lépeaux.

nº 107, cote : J.938.

nº 123, ligne 4, lire : Gineslet.

nº 186a : à placer en 216 a.

nº 205, ligne 22, lire : de vous prier, Monsieur, de me diriger dans cette opération.

nº 224, ligne 4, lire : 11 points.

nº 238, avant-dernière ligne, lire : et de l'Empire d'Allemagne.

nº 260, ligne 3, lire : 1885.

nº 279, ligne 11, lire : Duc de Bouillon.

nº 383, ligne 10, lire : Grève.

nº 391, cote : Db.28 fol.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Galerie Mansart

Septembre-Octobre 1963

CINQ SIÈCLES DE CARTES A JOUER EN FRANCE



Paris
Bulletin du Vieux Papier
29, rue de Sévigné

Fascicule 205 — *Septembre 1963*





AVANT-PROPOS

Au cours de ces dernières années, le Cabinet des Estampes a tenu à montrer la variété de ses fonds, dont la richesse exceptionnelle est partout reconnue, par une suite d'expositions consacrées à des sujets bien définis. Il s'est agi tour à tour de l'œuvre d'un artiste — et ce fut le plus souvent le cas — mais aussi d'une période, d'un genre, ou encore de la gravure originale, de la photographie, de l'affiche ou, plus modestement, de la carte de vœux. On ne s'étonnera donc pas s'il s'agit aujourd'hui de la carte à jouer.

Notre époque a su comprendre l'importance de l'imagerie sous ses diverses formes, tout ce qu'elle révèle des mœurs et des coutumes d'un peuple ou d'une société, tout l'intérêt qu'elle présente pour la connaissance des techniques de reproduction. Un conservateur du département des Imprimés, M. Jean-Pierre Seguin, est devenu un des meilleurs historiens de l'imagerie. Ayant étudié les collections de cartes à jouer, qui sont devenues d'une richesse exceptionnelle grâce à la générosité de Georges Marteau, il a préparé cette exposition avec le concours de Mlle Cécile de Jandin. Il a fait précéder le parfait catalogue qu'il a établi d'une introduction qui reprend et met au point les nombreuses études dont la carte à jouer a été l'objet, et d'abord celles d'Henry d'Allemagne. M. Jean Adhémar souligne plus loin l'importance de la contribution de M. Seguin. Je tiens à m'associer au remerciement qu'il adresse à l'Association du *Vieux Papier* et à son secrétaire général, M. André Desfeuilles.

Julien CAIN,
Membre de l'Institut,
Administrateur général de la Bibliothèque nationale.



N° 4

AVERTISSEMENT

Le peu de temps et le peu de place dont nous disposions pour organiser cette Exposition nous a obligé à nous limiter aux cartes à jouer françaises ou aux portraits étrangers édités en France. C'est l'exposition d'une forme d'art et l'exposition d'un métier, ainsi l'accent sera mis sur les techniques.

Nous avons été aidés par un don magnifique fait au Cabinet des Estampes en 1916 par Georges Marteau. M. Marteau, membre du *Vieux Papier*, et directeur de la maison Grimaud, nous a donné en effet une collection très remarquable de 856 jeux de cartes françaises et étrangères ainsi qu'un ensemble rare de 184 ouvrages consacré aux cartes et au jeu. Ce don venait combler les lacunes du dépôt légal auquel les cartiers sont astreints depuis l'origine comme tous les imagiers, mais qui était mal fait, et retenu en partie, pour vérification, au ministère des Finances et au ministère de l'Intérieur. Nous avons donc repris contact avec les cartiers actuels qui se sont intéressés à la réalisation de notre manifestation, car ils comprenaient l'intérêt de faire la première exposition sur les cartes à jouer.

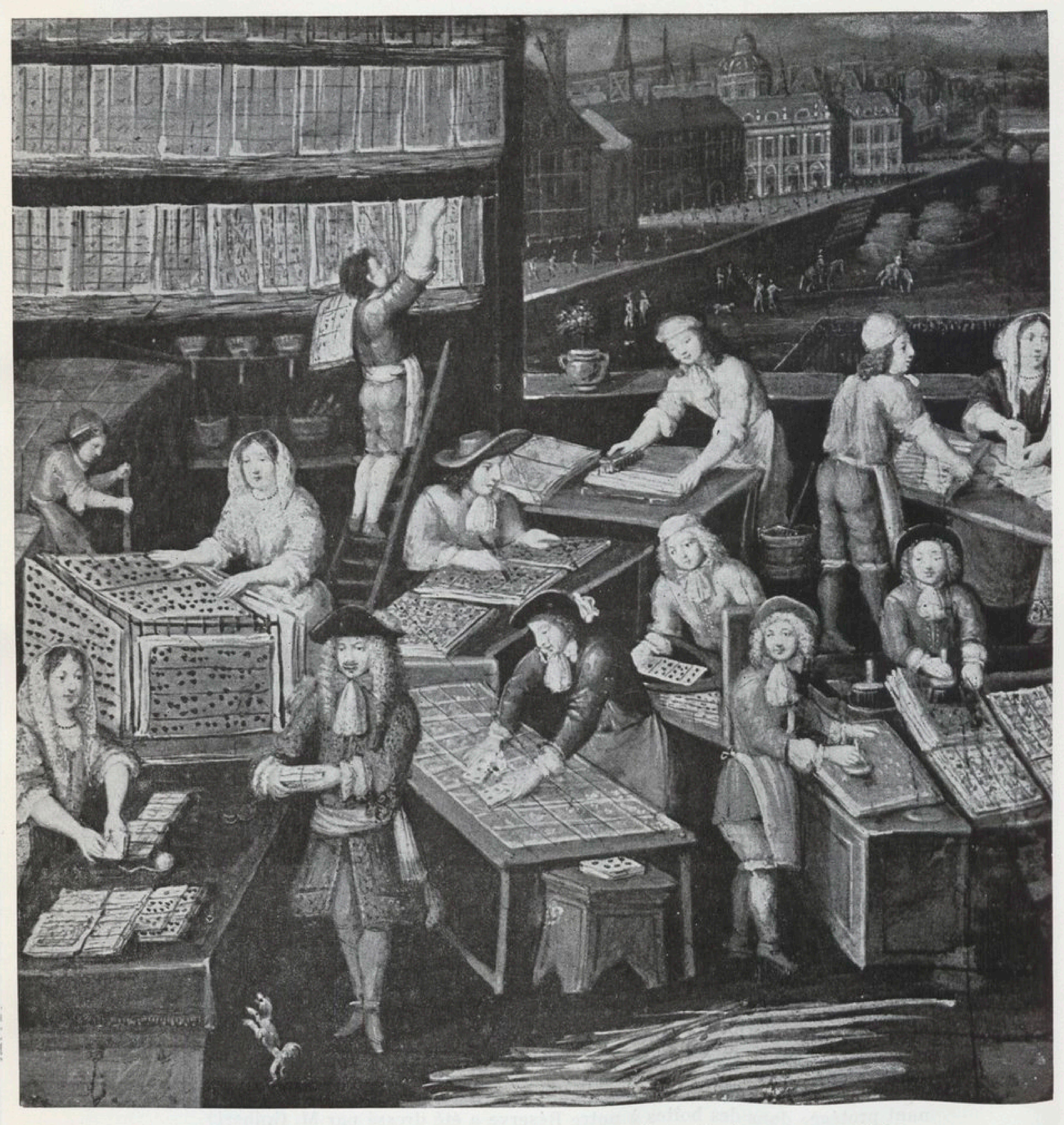
L'exposition a été entièrement conçue et réalisée par mon collègue, M. Jean-Pierre Seguin, Conservateur au département des Imprimés, et un des meilleurs historiens français de l'imagerie. Il a été secondé au Cabinet des Estampes par Mlle Cécile de Jandin.

Un catalogue soigné s'imposait, car le sujet était encore mal connu. Il avait été étudié au XVIII[e] siècle par des érudits qui avaient formulé diverses hypothèses sur l'origine des cartes, la prééminence de tel ou tel pays, leur aspect original, l'antériorité des tarots ou celle des jeux ordinaires. C'est dans cette direction qu'avaient travaillé le R.P. Menétrier (1704), le R.P. Daniel (1720), l'abbé Bullet (1757), le baron de Heinecken (1771), l'abbé Rive (1779), de Vigny (1758), Court de Gébelin, Breitkopf (1784). *L'Encyclopédie* avait, d'autre part, étudié, comme Duhamel du Monceau, la profession de cartier. Au XIX[e] siècle, les recherches sur l'origine des cartes ont continué, comme le montrent les travaux de Singer et de Ottley (1816), ceux de Peignot (1826), de Lacroix (1835), de Leber (1845), de Chatto (1848), de Boiteau d'Anilly (1883), de Brunet et Billet (1886), de Willshire (1896). Mais d'autres personnes se sont intéressées aux cartes comme monuments de l'histoire de l'art graphique : Zani (1803), Cicognara (1831), Duchesne aîné, conservateur des Estampes (1844), Passavant, Campari, Galichon, Kristeller, Schlosser. Mais il faut mettre au premier plan le travail de Merlin (1869), d'une qualité exceptionnelle.

Puis en 1906, Henry d'Allemagne publia son énorme ouvrage en deux volumes, *Histoire des cartes à jouer du XIV[e] au XX[e] siècle*, œuvre remarquable comme toutes celles de ce savant collectionneur. D'Allemagne aimait les cartes à jouer, il s'y était intéressé très tôt, et on raconte que c'est pour trouver deux cartes qui lui manquaient qu'il fit vers 1885 son premier grand voyage en Orient d'où il devait ramener aussi un crocodile, et le revêtement de faïence bleu d'une mosquée de Caffre. Il avait lui-même une belle collection de cartes et il en a offert une partie au Cabinet des Estampes, il y a une douzaine d'années après une visite de notre Réserve faite avec la Société le *Vieux Papier*. Son ouvrage est devenu très rare et c'est pourquoi M. Seguin le reprend ici dans son catalogue, en l'augmentant grâce à de nombreuses découvertes personnelles.

A lui, comme aux cartiers nous disons la reconnaissance du Cabinet des Estampes où le souvenir de Marteau n'est pas près de s'éteindre (le catalogue de sa collection autrefois contenu dans deux petits meubles, maintenant protégée dans des boîtes à notre Réserve a été dressé par M. Guibert).

Jean ADHEMAR
Conservateur en chef du Cabinet des Estampes.



L'atelier d'un maître cartier installé place Dauphine : Paris, fin XVII[e] siècle



(Photo Bulloz)

D'après une gouache du Musée Carnavalet



N° 136

INTRODUCTION

I

Chronologie sommaire de l'histoire de la carte à jouer en France

de 1381 à 1945

1381, *30 août. Mention du jeu de cartes dans les minutes de Laurent Aycardi, notaire à Marseille.*

1382, *4 juillet. Ordonnance du Magistrat de Lille, interdisant le jeu de cartes.*

1392. *Mention, dans un registre de la Chambre des Comptes, d'une somme due à Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes.*

1398, *22 janvier. Ordonnance du Prévôt de Paris, interdisant aux gens de métier de jouer, les jours ouvrables, à différents jeux, notamment aux cartes.*

1450, *environ. Utilisation de bois gravés pour l'impression des cartes (les* têtes *seulement).*

1581, *21 février. Etablissement d'un impôt sur les jeux vendus à l'étranger.*

1582, *5 juillet. Première mention de la profession de cartier dans les rôles des corporations parisiennes.*

1583, *22 mai. Suppression du droit de sortie, mais imposition de toutes les cartes fabriquées en France. Contrôle par les receveurs des marques imprimées sur les enveloppes des jeux. Le* 4 *juin* 1584, *la ferme des droits sur les cartes est concédée à Antoine Erigallot. La levée de ces droits ayant été empêchée par les guerres, Henri IV confirmera l'obligation de l'impôt, le 14 janvier 1605, puis le 30 juin 1607.*

1594, *31 mars. Rédaction des premiers statuts des maîtres cartiers de Paris au nombre de huit. Ces statuts, autorisés le 12 juillet 1594, sont confirmés par le roi en octobre. La corporation groupe aussi les papetiers, disjoints en avril 1597, puis réunis de nouveau le 15 octobre 1599, sous certaines conditions, empêchant une concurrence excessive.*

1605, *14 janvier. La confection des cartes n'est autorisée que dans les sept villes « où il y a maîtrise et visitation desdites marchandises ».*

1609, *9 mai. Arrêt du Conseil, qui surseoit à la perception des droits.*

1613, *février. Les cartiers ajoutent quatre articles à leurs statuts. Le premier prévoit que les noms, surnoms, enseignes et devises des maîtres devront figurer au valet de trèfle de chaque jeu.*

1622, *22 mars. Arrêt du Conseil, rétablissant l'impôt sur les cartes. Les marques doivent être imprimées sur un papier spécial, délivré gratuitement par le fermier.*

1631, *31 mai. La fabrication des cartes est autorisée dans onze villes, au lieu de sept (1605).*

1636, *4 avril. Déclaration du roi, prescrivant aux cartiers de porter leurs moules, patrons, figures, marques, couleurs et imprimures (pochoirs) dans un lieu « propre et commode pour travailler », désigné par le fermier et fourni gratuitement par lui.*

1650, *environ. A Paris, formation d'un patron caractéristique, ou* portrait. *Les noms adoptés pour les personnages sont encore en usage.*

1661, *septembre. Par lettres patentes, le roi cède à l'Hôpital général de Paris le bénéfice du droit sur les cartes. Dans les onze villes où la fabrication est autorisée, les moules et instruments de travail doivent être transportés en un « lieu particulier », où les cartiers sont tenus d'exercer. Les enveloppes doivent porter une bande de contrôle aux armes du roi (obligation provisoirement supprimée en 1701).*

1664, *août. Arrêt de la Cour de Parlement, ratifiant un accord passé entre les directeurs de l'Hôpital général et les maîtres cartiers parisiens, au terme duquel, notamment, les cartiers doivent se grouper dans l'Hôtel de Nemours.*

1671, *1er avril. L'Hôpital général renonce à la dotation stérile qui lui avait été faite. Le Conseil surseoit à la levée des droits et rend aux cartiers la liberté de décorer les enveloppes à leur gré. Les cartiers parisiens quittent l'Hôtel de Nemours.*

1681, *22 février. Arrêt du Parlement, spécifiant que les « Cartiers, Tarotiers, Feuilletiers et Cartonniers ont droit et possession d'acheter et vendre toutes sortes de papiers ». Cet arrêt sera confirmé par des sentences du Châtelet de Paris, le 7 janvier et le 30 décembre 1735 et le 15 juin 1736.*

1701, *19 octobre. Rétablissement de l'impôt, fixé à dix-huit deniers. Les anciens moules doivent être détruits. Les cartiers perdent le droit de tailler leurs moules.*

1703, *17 mars. Le droit est réduit à douze deniers. Les particuliers ne doivent plus se servir de cartes de l'ancien portrait.*

1719. *Une fois encore, l'impôt est supprimé. Les cartiers recouvrent la liberté de graver leurs moules. Leur nombre augmente considérablement.*

1745, *16 février. Rétablissement du droit, nécessité par les « nouvelles charges » des finances.*

1746, *21 octobre. Une* Déclaration *du roi précise les modalités d'application de celle du 16 février 1745. Les feuilles de papier cartier doivent être timbrées au bureau du fermier, qui imprime et vend les enveloppes et détient les moules du nouveau* patron. *Les cartes exportées sont assujetties au droit.*

1750, *Un mémoire rédigé par le régisseur des droits constate la présence de cartiers dans cent quinze villes et demande que ce chiffre soit ramené à soixante.*

1751, *13 janvier. Dotation « perpétuelle et irrévocable » du droit sur les cartes à l'Ecole royale militaire, qui vient d'être fondée.*
9 novembre. Arrêt du Conseil, règlementant de façon très précise la fabrication et la vente des cartes. Obligation est faite aux cartiers de n'employer que du papier filigrané, à la marque de la régie, vendu par le régisseur, qui le fait imprimer dans son bureau. La fabrication des cartes n'est plus permise que dans soixante-trois villes. Liberté est rendue aux cartiers de marquer eux-mêmes leurs enveloppes, mais celles-ci doivent être collées dans le bureau du régisseur et scellées avec des bandes de contrôle officielles.

1752. *Mise en service de moules gravés en taille douce.*

1776. *Le nombre des villes où des cartiers peuvent s'établir est porté à soixante-six.*

1778, *26 novembre. Edit supprimant le privilège de l'Ecole militaire. Un régisseur général est chargé de percevoir les droits.*

1779, *6 mars. Déclaration du roi ordonnant la réunion des communautés des cartiers-papetiers et des papetiers-colleurs-relieurs, qui s'appellent désormais papetiers-cartiers-relieurs.*

1780, *environ. Le portrait de Paris s'impose partout, en France.*

1791, *2 mars. Décret abolissant l'impôt sur les cartes à jouer et interdisant l'importation de celles fabriquées à l'étranger.*
1793, *22 octobre. Décret ordonnant la suppression de tous les emblèmes de la royauté et de la féodalité.*
An VI, *9 vendémiaire. Rétablissement du droit de timbre.*
3 pluviôse. Rétablisement de l'obligation d'employer du papier fourni par la Régie.
19 floréal. Règlement ordonnant le dépôt des moules au bureau principal du lieu de fabrique. Les cartiers doivent s'y rendre pour imprimer leurs cartes.
1808, *16 juin. Décret ordonnant la mise en service de moules uniformes pour toute la France.*
Le peintre David est chargé de composer un nouveau portrait, qui sera reproduit par polytypage.
1810, *9 janvier. Les enveloppes doivent porter une signature en forme de griffe, dont l'empreinte est déposée sur greffe du tribunal de première instance et dans les bureaux de la Régie. Dès lors, il est implicitement admis que le nom du fabricant peut ne plus être inscrit sur les cartes à figures.*
28 septembre. L'administration propose aux fabricants des modèles de coloris.
1813. *Retour au portrait français traditionnel.*
1816, *28 avril. Les cartiers sont autorisés à « faire usage de papier tarotés ou de couleur pour le dessus des cartes ».*
18 septembre. Emission d'un nouvel as de trèfle, formé de trois fleurs de lis.
1817, *18 juin. Décret assujettissant l'as de trèfle à une marque particulière est distinctive, imprimée par la Régie sur le papier fourni aux cartiers.*
15 octobre. Le conseil d'administration de la Régie décide que les cartiers ne seront plus tenus de graver leurs noms sur le valet de trèfle.
1827, *17 février et* **1828,** *22 octobre. Le ministre des Finances autorise l'administration des Contributions indirectes à faire imprimer des cartes « à deux têtes », copiées sur le portrait de 1813. On trouve déjà des cartes à deux têtes, en France, en 1745.*
1832, *De La Rüe, cartier à Londres, dépose un brevet pour un procédé permettant de colorier les cartes avec les couleurs à l'huile s'appliquant au moyen de planches et à la presse typographique. En France, ce procédé ne sera couramment employé qu'après 1850, environ.*
1850. *Les moules sont gravés sur acier et multipliés par la galvanoplastie. Le moulage se fait sur des presses mécaniques, à l'encre d'imprimerie.*
1870, *septembre. La liberté est rendue à l'imprimerie, par la suppression des brevets.*
1889, *26 mars. Les jeux de fantaisie à caractère politique devenant trop répandus, un décret précise que les figures ne pourront plus en être gravées sans l'accord préalable de la Régie.*
1890, *12 avril. Décret ordonnant l'apposition d'un timbre gras sur l'as de trèfle.*
1945, *31 décembre. Suppression de la Régie des cartes à jouer.*

II

L'origine des cartes à jouer

Leur apparition en Europe

L'ORIGINE des cartes à jouer reste et restera sans doute toujours entourée de mystère. Elle a cependant, depuis deux siècles et demi, suscité beaucoup de curiosité et donné lieu à des hypothèses si variées qu'on ne saurait les résumer toutes ici.

En bref, on voit bien, d'abord que les dés, les dominos et les échecs, pratiqués à des dates très anciennes, offrent avec les cartes des parentés diverses, mais il est impossible de dire exactement où et comment le passage s'est fait entre les uns et les autres. En Extrême-Orient, sans doute. Les Chinois, à qui l'on doit l'invention des dominos, auraient connu les dés (d'origine égyptienne ?) au VIe siècle avant notre ère et passent, avec les Indiens, les Persans et les Grecs, pour avoir fixé les règles des échecs. Des textes laissent à croire qu'ils auraient fait usage de cartes dès le Xe siècle, plus sûrement au début du XIIe siècle. En Hindoustan aussi, vers l'an mille, on se serait servi de cartes semblables à celles toujours en honneur dans ce pays.

Bien des spécialistes, et notamment H.-R. d'Allemagne, ont affirmé qu'il ne saurait exister de liens de filiation entre nos cartes et celles de Chine, dont le plus ancien spécimen conservé daterait seulement tout au plus du début du XVe siècle, ou d'Hindoustan, parce qu'elles sont matériellement trop différentes. Cette objection n'est pas tellement convaincante : un examen plus poussé fait apparaître qu'une évidente étrangeté n'empêche pas de troublantes similitudes.

Ceci posé, et si l'on tient pour probable que la première idée d'un jeu de cartes en Europe vient d'Extrême-Orient, il reste à trouver quel fut le trait d'union. Maintes hypothèses ont été hasardées ; une des plus fondées semblait être celle de l'intermédiaire arabe, naturellement bien placé et en relations étroites et constantes avec le monde occidental. Elle avait aussi pour elle le témoignage de Covelluzzo, affirmant qu'en 1379, un jeu appelé *Naib* avait été introduit à Viterbe par des Sarrazins. Malheureusement, outre que le Coran interdit tout jeu de hasard et toute représentation d'être vivant, on ne trouve pas de témoignage de l'usage des cartes chez les musulmans à cette époque. Quelques exemplaires conservés semblent bien ne dater que du début du XVIe siècle et avoir été copiés sur ceux d'un jeu italien. Enfin, le texte de Covelluzzo est postérieur d'un siècle, environ, au fait qu'il évoque.

Il est plus vraisemblable et plus simple d'imaginer que des voyageurs très anciennement introduits en Extrême-Orient, rapportèrent dans leur pays l'idée d'un divertissement nouveau, qui, en changeant de lieu, reçut vite une forme mieux adaptée à nos mœurs. Si l'on songe que Marco Polo fut l'un des voyageurs dont les missions eurent le plus de conséquences et que les banquiers et marchands vénitiens commerçaient avec la Chine dès le XIIIe siècle, on peut penser que c'est par leur canal que les cartes parvinrent en Europe et d'abord, plus précisément, à Venise.

Cette supposition, raisonnable, reste incertaine. Puis s'offre un autre petit mystère : qui, du tarot ou du jeu ordinaire fut inventé le premier ? On en discute encore, mais il semble bien, à considérer seulement les jeux à enseignes espagnoles toujours en usage (*naypes*) hérités des premiers jeux italiens (*naïbis*), et version simplifiée du tarot, amputé de ses atouts, que celui-ci précéda les jeux communs. De fort peu sans doute, et ce démembrement du tarot primitif put s'opérer à Venise même, où toute une clientèle, la plus importante, devait rapidement préférer des cartes plus maniables, offrant des combinaisons moins compliquées.

Mais d'où vient le tarot lui-même ? Plusieurs hypothèses ont été formulées ; aucune n'est absolument probante. Il est très vraisemblable, cependant, qu'à l'origine se trouvent des séries d'images didactiques, appelées *naïbis*, servant en Italie, au XIVe siècle, au divertissement et à l'instruction des enfants, d'abord manuscrites, puis vulgarisées par la gravure, ou bien encore des jeux de figures emblématiques. Ces images, plus ou moins symboliques, pouvaient se prêter à toutes sortes de combinaisons offrant des sens divers et répondant à des questions très différentes. C'est de l'introduction, parmi elles, sans doute à la faveur de l'exemple chinois, de cartes numérales, que seraient nés le tarot, puis les jeux ordinaires.

Il serait tout à fait vain de chercher à savoir à quel moment précis. Aucun texte n'établit de façon absolument probante l'existence des jeux de cartes en Europe avant le dernier quart du XIVe siècle ; mais alors, brusquement, les témoignages se font nombreux et sûrs, attestant à la fois l'inquiétude des responsables devant les désordres causés par ce qui est considéré comme un nouveau fléau social et la vanité des mesures prises à son encontre ; et ce fléau sévit un peu partout : en Italie, en Allemagne, en France, dans les Flandres et en Espagne.

III

La fabrication des cartes à jouer du XVe siècle à nos jours

AUCUN spécimen n'est parvenu jusqu'à nous des premiers jeux communs en usage en France dans le dernier quart du XIVe siècle, Les seules cartes sur lesquelles on possède des renseignements indiscutables étaient dessinées et enluminées par des artistes : c'étaient des objets forcément de grand prix, qui ne pouvaient appartenir qu'à de rares privilégiés. Or, en 1382, à Lille et en 1398, à Paris, les cartes sont si répandues dans le peuple que des textes officiels tentent d'en restreindre la pratique.

De ces jeux, alors très nombreux, mais aujourd'hui tous disparus, on ne sait rien de précis avant 1450 environ. En 1444, à Lyon, un certain James Du Boys exerce le métier de « tailleur de molles de cartes, fayseur de cartes » et les plus anciens spécimens conservés, qui datent de la seconde moitié du XVe siècle, ont en effet été tirés sur les moules en bois, gravés en relief.

Quand cette technique a-t-elle commencé d'être appliquée aux cartes ? Dès l'origine, ont pensé certains, constatant que la date probable de l'apparition des premières cartes et celle des premières xylographies coïncidaient. Liant les deux événements, ils imaginèrent que la gravure sur bois pouvait bien avoir eu les cartiers pour inventeurs. Des recherches plus récentes infirment cette hypothèse, séduisante, et détrônent les cartiers au profit des fabricants de formes en bois pour l'impression des étoffes.

D'autres recherches semblent bien établir que les premières cartes usuelles étaient ou bien grossièrement marquées et coloriées à la main, par des amateurs, ou, plus généralement, fabriquées par des professionnels au moyen de pochoirs, analogues à ceux que les cartiers emploieront pendant près de quatre siècles pour la marque des points et pour le coloriage des figures.

Il reste que l'application de la gravure aux cartes pourrait avoir commencé un peu avant la date actuellement fixée. On ne saurait arguer contre ni de l'absence de spécimens, ni du silence fait sur leurs fabricants, la profession de cartier, tard définie, ayant longtemps été confondue avec celle des peintres enlumineurs d'images religieuses.

⁂

De 1450 à 1850, environ, en France, les procédés de fabrication des cartes à jouer ne varient presque pas. Ils peuvent se résumer ainsi, d'après les descriptions qui en ont été faites, entre 1751 et 1782.

Trois sortes de papiers étaient nécessaires : le papier *au pot,* qui forme le dessus des cartes et reçoit l'impression et les couleurs, la *main-brune,* placée au milieu, et le papier *cartier,* collé au dos.

Le premier travail consistait à *mêler* ces papiers, de manière à les placer comme ils devaient l'être dans la carte. On assemblait d'abord deux feuilles de main-brune ou une de main-brune et une de papier au pot commun pour les cartes de quatre feuilles et, pour celles de trois feuilles, une feuille de main-brune et une de papier cartier.

On formait ainsi des *étresses,* qui étaient collées et mises en presse au nombre de 250 ou de 375 (une rame ou une rame et demie). Retirés de la presse, les tas étaient torchés, c'est-à-dire débarrassés de leurs bavures de colle, puis les étresses, piquées avec un poinçon et épinglées étaient portées à l'étendoir, afin d'y sécher. Au bout d'un jour ou deux, on les *abattait,* (détachait), *dépinglait* et séparait.

Ce premier collage, dit *collage en feuille,* achevé, il restait à compléter les cartons, c'est-à-dire à y ajouter le papier pot, après qu'il eût reçu l'impression des figures ou *têtes,* dans l'atelier des cartiers, avant 1635, puis au bureau de la Régie.

A l'origine, les moules utilisés pour cette impression étaient en bois de fil, taillé en relief. Au milieu du XVIIe siècle, afin de leur assurer un plus long usage, on commença de remplacer le bois par du cuivre, également en relief.

Les moules variaient quant au nombre des figures et à leur disposition. On en taillait deux : l'un pour les rois, dames et valets noirs, nécessitant l'emploi de cinq couleurs à l'*habillage* et l'autre pour les valets rouges (quatre couleurs). Les dimensions des cartes, et donc des moules, changèrent selon l'époque et le lieu.

Le papier au pot, destiné à recevoir l'impression, devait être au préalable *moiti,* c'est-à-dire mouillé, afin de mieux recevoir l'empreinte. A cet

effet, on le trempait dans de l'huile ou dans de l'eau, puis on le mettait sous presse, pendant six heures au moins.

La feuille moitie et pressée était plaquée sur le moule, solidement assujetti sur une table et enduit d'une encre faite de colle et de noir de fumée, appliquée au moyen d'une brosse à longs poils. Sur le dos de cette feuille, l'ouvrier passait plusieurs fois une sorte de balle faite avec des lisières de drap ou avec du cuir, appelée *frotton*, de manière à ce que le papier adhère exactement à toutes les parties en relief. Dans une journée de treize heures de travail, un bon ouvrier pouvait mouler deux mille cinq cents feuilles.

Revenons aux cartons et au second mêlage nécessaire après le moulage. Dans le cas de cartes à trois feuilles, on se contentait de placer sur les étresses déjà formées la feuille de papier au pot, moulée, pour les figures, ou en blanc, pour les points. S'il s'agissait de cartes à quatre feuilles, on mêlait d'abord *en blanc* : une feuille de pot, puis deux de cartier, puis deux de pot, etc, et ensuite *en étresses* : une étresse sur la première feuille de pot, puis deux feuilles de cartier, puis une étresse, puis deux feuilles de pot, etc. Un second collage intervenait alors, le collage *en ouvrage*, suivi, comme le premier, d'une mise en presse et d'un séchage.

Complétés, les cartons étaient peints, ou *enluminés*. Cette opération s'effectuait au moyen de *patrons*, découpés dans des *imprimures*, feuilles de papier enduites sur chaque face de cinq ou six couches de peinture à l'huile. Les patrons des têtes s'évidaient avec un petit couteau pointu ; ceux des points avec des emporte-pièces. Il fallait cinq patrons pour enluminer les rois, dames et valets noirs, quatre pour les valets rouges. L'ouvrier devait éviter soigneusement de laisser des interruptions entre les couleurs (*fenêtres*).

Les cartons étant ainsi *habillés*, on les exposait précautionneusement au feu de *chauffoir*, puis on les portait au *savonneur*, qui passait dessus un frotton chargé de savon sec. Le travail était parfait par le *lissoir*, appareil permettant de lisser uniformément les cartons au moyen d'une pierre très dure glissant sur le savon qui venait d'être appliqué. On procédait au lissage par *boutées*, ordinairement de quarante sixains, divisées elles-mêmes en *patrons* (quantité de chacune des espèces de cartes servant à former un jeu) et les mêmes opérations étaient répétées pour le dos des cartes.

Après avoir été *redressés*, c'est-à-dire lorsqu'on leur avait fait perdre la courbure imprimée par lissage, les cartons étaient *menés aux ciseaux*. De grands ciseaux servaient à détacher les *coupeaux*, c'est-à-dire des bandes et des petits à séparer les cartes de chaque coupeau.

Il restait alors à *assortir* les cartes, en les rangeant par espèces, à les trier selon le degré de qualité de fabrication et à *faire la couche*, c'est-à-dire à former les jeux, que l'on empaquetait dans les enveloppes.

Ces opérations, en particulier le *mélage* et le collage, comportaient de légères variantes, selon les époques, les régions, les ateliers et, surtout, la qualité des jeux.

♣

Elles n'ont pas subi de modifications en 1845, lorsque paraît le *Manuel Roret* de Lebrun, consacré à l'art du cartonnier et du cartier, qui les décrit dans l'ordre traditionnel : mêlage, accompagné d'un triage des feuilles, collage, mise en presse, torchage, séchage, habillage, lissage, coupage, triage des cartes, assortissage et empaquetage. Tout au plus certains mots ont-ils changé de sens ou tendent-ils à être remplacés par d'autres. Ainsi, Lebrun, ne sachant plus l'étymologie véritable de l'expression papier au *pôt*, qui venait en réalité de l'ancienne marque de ce papier : un pot de fleurs, affir-

me qu'il s'agit d'une allusion aux pots contenant les couleurs nécessaires à l'habillage ; il indique aussi que la feuille de *main-brune* tend à être appelée *papier trace,* ou papier *de ventre* (en raison de sa place dans le carton).

Détail plus important : Lebrun précise que les cartiers doivent veiller à recevoir leur papier *tout ouvert* et non plus plié, afin d'éviter d'avoir à *rompre* les feuilles, c'est-à-dire à les ouvrir et à faire disparaitre le pli. Pour le reste et jusque dans les moindres détails, les cartiers continuent d'œuvrer comme leurs devanciers, employant les mêmes matériels, la même colle et les mêmes couleurs.

Pour le moulage, Lebrun s'en tient aux explications fournies par l'*Encyclopédie,* mais il ajoute « Cette opération se faisait lorsque les cartiers avaient chacun leur moule particulier déposé à la Régie, et que l'on employait le papier à vingt cartes ; mais maintenant c'est la Régie qui fournit le papier filigrané et le moulage à vingt-quatre cartes ». Depuis 1808 en effet, un moule uniforme avait été imposé à toute la France. Le jeu de David fut reproduit par polytypage et le second jeu de Gatteaux, édité en 1813, qui reprenait le portrait traditionnel, gravé en taille douce, c'était là une innovation très importante, dont les cartiers, il est vrai, n'eurent pas l'initiative, mais qu'ils allaient adopter pour leurs jeux de fantaisie.

Après 1816 aussi, ils sont autorisés à *taroter* le dos des cartes, c'est-à--dire à y coller des papiers de couleur ou comportant des dessins.

Au XVII[e] siècle déjà, on rencontre des jeux décorés de cette manière, notamment ceux édités par Jean Hémau, à Epinal, et des tarots, mais le fait reste très rare. Après 1816, au contraire, les cartiers profiteront largement de la permission qui leur est octroyée de donner à leurs jeux une marque plus ou moins originale et l'impression de la nouveauté. Ils emploieront successivement dans ce but le pochoir, la lithochromie, la typographie, l'héliogravure, l'offset, etc.

En 1855, cependant, les productions qu'ils soumettent au jury de l'exposition universelle ne témoignent guère d'efforts novateurs. Le rapporteur de ce jury, R. Merlin, qui était particulièrement qualifié, vante surtout les initiatives de De La Rüe, à Londres : recours, pour l'habillage, aux couleurs à l'huile appliquées à la presse typographique (chromotypographie), décoration des dos par la lithochromie, lissage entre des cylindres et remplacement du savonnage par l'application d'une couche légère de gélatine. Un Français, Thomas, à Paris, a adopté ce dernier procédé, mais c'est le seul, semble-t-il, qui ait osé innover, dans un domaine très restreint.

Pour l'impression, des progrès plus sensibles ont été réalisés. Vers 1850, on a commencé à graver les moules sur acier et à les multiplier par la galvanoplastie, le tirage s'effectuant sur des presses mécaniques, à l'encre d'imprimerie. L'imprimerie impériale met en service des presses de ce type qui, au début, donnent d'assez médiocres résultats.

Dans la seconde moitié du siècle, la concentration de l'industrie de la carte dans quelques fabriques seulement, le développement du machinisme dans tous les domaines et le foisonnement des inventions en matière de procédés de reproduction finissent par avoir raison du traditionnalisme outrancier des cartiers français.

Le choix d'étresses de couleur foncée donne à la carte une opacité parfaite (1855), l'adoption des coins arrondis la rend plus maniable et moins fragile (1859). Le collage, si délicat, s'opère de façon mécanique (vers 1880) et la machine encore s'acquitte du triage (1887), etc.

Aux environs de 1855, la peinture au pochoir disparait, au profit de la chromolithographie ; les cartiers obtiennent le droit de fabriquer des moules à cet effet et de les garder chez eux. Ce n'est cependant qu'après septembre 1870 que leurs efforts en matière d'impression prennent une réelle ampleur. La suppression du brevet entraîne la création d'une foule de petits ateliers qui se consacrent, à l'aide de machines légères, à des travaux *de ville*. Ces machines pénètrent aussi chez les cartiers : elles leur permettent d'éditer de nombreux portraits de fantaisie et d'habiller de couleurs vives et nettes les moulages du portrait officiel, toujours fournis par l'Imprimerie nationale. En 1872, Grimaud met en service deux machines Dutartre à quatre couleurs et, en 1881, une rotative qui, prenant la feuille blanche, la rend avec, à la fois, le trait et quatre couleurs.

♣

Après 1900, et surtout depuis la dernière guerre et la suppression de la Régie, la fabrication des cartes à jouer évolue très rapidement. Les cartiers en concurrence, peu nombreux, s'efforcent de trouver des procédés nouveaux et mettent en service des machines plus perfectionnées. La plupart d'entre eux ne limitent pas leurs activités à l'édition des cartes mais s'adonnent aussi à d'autres, traditionnellement apparentées : cartonnage, imagerie, imprimerie, etc.

Les divers stades de la fabrication moderne peuvent se résumer ainsi :

CARTONS COLLAGE

Jusqu'à ces dernières années, les cartes de bonne qualité étaient généralement constituées de trois feuilles : le papier de dessus, recevant l'impression des têtes et des points, l'étresse *, feuille de papier gris, opaque et le papier de dessous, taroté. L'ensemble pesait environ 360 grammes au m^2 et comptait, en moyenne, pour près de 40 % dans le prix de revient de la carte.

Beaucoup de cartiers, notamment hors de France, n'utilisaient que deux feuilles contre-collées, supprimant l'étresse. Ce procédé, plus économique, qui ramène le poids au m^2 aux environs de 300 à 350 grammes, s'est généralisé, grâce à l'emploi de colles donnant à la carte une opacité et une résistance très convenables. Le collage et le séchage se font à la machine.

D'autres supports sont expérimentés : le chlorure de vinyl pour des cartes en matière plastique, dont l'usage fut introduit en Europe par les troupes américaines en 1944 et la carte *armée*, obtenue par contre-collage de papier sur une feuille d'aluminium, très mince.

IMPRESSION ET HABILLAGE.

Depuis 1900, en France, les cartons ont été imprimés en typographie, sur pierre ou sur zinc, jusqu'en 1939 environ, mais surtout en offset. Dans ce dernier cas, à l'origine, les têtes et les points étaient dessinés sur des pierres lithographiques. On tirait sur ces pierres des épreuves sur papier pelure, que l'on *reportait* sur des feuilles de zinc.

Depuis 1910, environ, la gravure du zinc, ou d'autres métaux, s'opère au moyen de la photographie.

---

* Beaucoup des termes techniques employés dans cet exposé sont ceux en usage dans les maisons les plus anciennes. Ils tendent à être remplacés par d'autres, qui varient selon les fabriques. M. Simon, directeur de **France cartes** et M. Faure Beaulieu, directeur technique chez Grimaud, ont bien voulu prendre connaissance du texte de ce chapitre, pour lequel nous avions recueilli leurs précieux avis.

Du XV[e] au XX[e] siècle, les cartiers s'étaient efforcés de grouper les têtes pour l'impression et l'habillage et les points pour l'habillage de manière à sortir des cartes d'une qualité aussi égale que possible, avec un minimum de main d'œuvre. Aujourd'hui encore, les préoccupations des fabricants restent les mêmes, et on les voit s'ingéniant, à machines égales, à découvrir le moyen d'obtenir un meilleur rendement, en qualité comme en quantité.

Jusqu'à ces dernières années, en France, on utilisait la machine à une couleur, dans laquelle le carton, dont le dos avait été au préalable imprimé en taille-douce, passait quatre fois. Pour obtenir le jeu complet, les fabricants avaient, en gros, le choix entre deux façons de répartir les têtes et les points sur les clichés et donc sur les feuilles.

Ils pouvaient utiliser trois clichés : un pour les têtes, passant quatre fois dans la machine, un pour les points rouges et un pour les points noirs, passant chacun une fois ; un, enfin, pour les dos, à partir du moment ou ceux-ci cessèrent d'être imprimés en taille-douce.

Cette méthode, rationnelle, présentait un inconvénient : au tirage, forcément, des nuances apparaissaient entre les couleurs des têtes et des points destinés à un même jeu, car l'encrage ne restait pas absolument égal tout au long d'opérations assez longues.

Pour pallier cet inconvénient, dans la mesure du possible, les cartiers procédaient par unités de fabrication, dénommées, comme jadis, *boutées*, et correspondant à la quantité de feuilles dont la machine à une couleur pouvait assurer une production de qualité égale (chez Grimaud, la boutée comprenait les feuilles nécessaires à la fabrication de 220 jeux de 54 cartes environ).

Une autre méthode consistait à obtenir tout un jeu de 54 cartes ou deux jeux de 32 sur une seule feuille, en groupant têtes et points sur le même cliché. Une seule feuille (au lieu de trois) passait alors quatre fois dans la machine et l'on n'avait plus à craindre de variantes dans les nuances, au dos.

Actuellement, en France, la machine à deux couleurs s'est imposée. Elle permet de ne plus passer les feuilles que deux fois. Enfin, aux Etats-Unis et en Angleterre, il existe des machines à quatre couleurs, assurant, par un seul passage de la feuille entre des rouleaux successifs, l'impression des quatre couleurs de devant et de la ou des couleurs du dos. La machine assure également, ensuite, le vernissage et le lissage des cartons.

VERNISSAGE.

Pour vernir les cartons, on peut employer des vernis à l'eau, à l'alcool, à base de gomme laque, ou cellulosiques. Le meilleur produit, actuellement le plus employé, est le vernis nitrocellulosique, qui rend les cartes lavables.

LISSAGE.

On frictionne les feuilles en les faisant passer entre deux cylindres : l'un en acier, chauffé à une température variant entre 60 et 80 degrés, selon le vernis employé, l'autre en carton et tournant à une vitesse moindre.

TRIAGE EN FEUILLES.

Naguère nécessaire, lorsqu'on utilisait plusieurs feuilles pour un même jeu dans la machine à une couleur, cette opération consistait à mettre à part les feuilles comportant des défauts, dites *fournissage,* à trier les bonnes feuilles selon les nuances d'encrage et à les placer dans l'ordre voulu pour le passage aux ciseaux. Elle a été supprimée par le recours à la machine à deux couleurs.

COUPAGE.

Il s'opère au moyen de couteaux circulaires, d'abord en *copeaux* (bandes de cartes), puis en cartes. Les cartes tombent sur des *glissières,* dans un ordre permettant de constituer un jeu en les ramassant.

Les feuilles du *fournissage* sont coupées. Des trieuses récupèrent les bonnes cartes, susceptibles de former des jeux. Actuellement, le déchet, qui peut s'élever jusqu'à 45 % pour les cartes destinées aux cercles et maisons de jeux, n'excède pas 5 % pour les jeux courants.

COINS.

Les coins peuvent être formés de deux façons : à la main, au moyen d'une gouge entaillant un angle, puis un autre, d'une série de jeux pressés dans un cadre de bois ; ou à la machine, par des presses munies de couteaux, abattant deux coins à la fois. Ceux-ci sont ensuite dorés ou *métallisés.*

CONDITIONNEMENT.

Il ne reste plus qu'à envelopper les jeux, un à un et, éventuellement, par paquets. Les sixains traditionnels (paquets de six jeux) ne se pratiquent plus guère depuis une dizaine d'années.

⁂

TERMES TECHNIQUES EN USAGE CHEZ LES CARTIERS AU XVIIIe SIECLE

La plupart de ces termes sont restés en usage au XIXe siècle et quelques-uns s'emploient encore de nos jours.

Assortir les cartes : les ranger, après coupage, de façon que toutes celles d'une même espèce se trouvent ensemble ; rois de cœur, dames de cœur, etc...

Bluteaux : pièces de rapport utilisées par les maîtres cartiers qui les inséraient dans les moules déposés à la Régie, afin de faire apparaître leurs marques distinctives.

Boutée : unité de fabrication des jeux au XVIIIe siècle, ordinairement quarante sixains (240 jeux). Les boutées se subdivisaient en *patrons :* quantité de chacune des espèces de cartons servant à former le jeu.

Couche (faire ou former la) : ranger les cartes par jeux, dans une boîte que l'on appellait *boute.*

Cremones : ateliers clandestins de fabrication.

Dresser l'ouvrage : redresser les cartons, auxquels la lisse a donné une courbure.

Etendage : après collage, les feuilles, piquées avec des fils de laiton, étaient accrochées à des cordes tendues dans un endroit propre à assurer un séchage rapide.

Etresse : deux feuilles de papier collées ensemble : dans les cartes formées de quatre feuilles, deux feuilles de *main-brune* ou une de *main-brune* et une de papier *au pot* ; dans les cartes formées de trois feuilles, une de *main-brune* et une de *cartier.*

Fenêtre : défaut dans le coloriage : espace non peint entre les différentes couleurs.

Fleur : cartes les plus blanches et les plus nettes « fermes, sonores, bien lissées et coulantes ». On distinguait ensuite, dans l'ordre, les *premières,* les *secondes,* les *maîtresses* (cartes laissant apparaître des défauts) et, enfin, le *déchet.*

Frotton, ou *frottoir :* pelotte faite avec des lisières de drap ou avec du crin. On la passait sur le papier posé sur le moule encré.

Habillage : coloriage des figures.

Jetter : mettre en jeux les cartes assorties.

Lissage : opération destinée à donner aux cartes leur luisant, ou lisse. On les chauffait, puis on passait dessus un frotton chargé de savon à sec. On les lissait enfin en passant dessus la *lisse,* pierre noire très dure, exactement polie.

Mêler : action d'entremêler les feuilles des différentes espèces de papiers, de façon à ce que chaque espèce se trouve à la place qu'elle doit occuper dans la carte finie.

Mener aux ciseaux : réduire en cartes les cartons, en les coupant avec deux paires de ciseaux : des grands (pour les bandes), puis des petits (pour les cartes).

Moitir le papier : le faire pénétrer d'eau, afin qu'il prenne mieux l'impression des traits.

Moule : planche gravée, en bois ou en cuivre, en relief ou en creux, servant à l'impression des cartes à figures.

Mouler le papier : imprimer les figures sur le papier *au pot.*

Papier au pot (ainsi nommé à cause de son filigrane) : papier destiné à l'impression des figures et des points.

Papier cartier : papier de qualité supérieure, très blanc, fabriqué spécialement pour le dos des cartes.

Papier de main-brune : papier de la dernière qualité, un peu gris, destiné à être mis dans l'intérieur des cartes. Il ôte toute transparence aux cartes.

Patrons : feuilles de papier dites *imprimures,* enduites, dessus et dessous, de couches de peinture à l'huile, et découpées, afin de servir de *patrons* pour les différentes couleurs. Il y avait cinq patrons, un par couleur.

Platine : planche sur laquelle on plaçait les couleurs, dont on chargeait ensuite la brosse ou le pinceau.

Plier en jeux : envelopper les jeux complets dans des papiers à l'enseigne du fabricant.

Points : cartes, de l'As au dix.

Recoulage : enlèvement, avec un petit couteau pointu, de toutes les saletés qui peuvent apparaître sur l'une ou l'autre face d'une carte.

Rompre : effacer la marque du pli des feuilles dans la rame.

Têtes ou *figures :* rois, dames et valets.

Torcher : ôter l'excédent de colle autour des feuilles sortant de la presse, après collage.

Triage : action de trier soit les feuilles de main-brune (suivant leur force et leur épaisseur), soit les étresses ou cartons (mis au rebut lorsque défectueux), soit les cartes (élimination des cartes défectueuses, classement des autres en fonction de leur degré de blancheur, de leur finesse, ou des nuances de coloris).

IV

La profession de cartier

Si la fabrication des cartes à jouer remonte, en France, au dernier quart du XIXe siècle, la profession de cartier n'apparaît comme distincte que beaucoup plus tard, étant restée longtemps confondue avec celles d'enlumineur, ou de peintre, de « tailleur d'hystoires » ou imagier, de relieur, de mercier et de papetier.

A Toulouse, les statuts d'une corporation indépendante sont établis dès janvier 1465, mais l'exemple ne sera suivi à Rouen qu'en avril 1540, à Paris en mars 1594 et à Lyon en mars 1614. Sauf dans quelques grands centres, les fabricants, en dépit de tous leurs efforts, ne parvinrent presque jamais à obtenir le droit de se grouper en communautés ou en corporations. Le 2 mai 1764, Boutin, lieutenant général de police à Bordeaux, rejetant la demande d'homologation des statuts préparés par les cartiers de la ville, écrit :

« *La profession de cartier consiste à fabriquer des cartes à jouer et des cartons et à faire quelque débit de papier... Il ne peut y avoir que de l'inconvénient à ériger en corps de communauté des artisans ou petits industriels qui ne sollicitent des statuts que dans le but de s'attribuer l'exercice exclusif de leur profession ou d'en rendre l'accès très difficile pour des jeunes gens qui aspireraient à estre reçus parmi eux, au lieu que dans l'état actuel l'émulation jouit de tous ses droits, leur art et leur commerce n'étant point exposés à tous les frais de communauté, aux procès ny emprunts* ».

Même groupés en communautés ou en corporations, les cartiers ne peuvent songer à tirer toutes leurs ressources de leur art propre et se trouvent bien forcés de s'adonner à des activités voisines, empiétant ainsi sur les domaines d'autres corporations, plus puissantes.

L'exemple de ce qui se passe à Paris le montre bien : à la fin du XVIe siècle, les mêmes marchands fabriquent et vendent toutes sortes de papiers et de cartons, aussi bien ceux destinés aux libraires et aux relieurs que ceux utilisés pour les jeux. En 1594, les « maîtres cartiers, faiseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons » s'érigent en une même communauté, d'où se détachent, en 1599, les « maîtres papetiers, colleurs de feuilles et feuillets ». Afin d'éviter des contestations entre deux communautés utilisant les mêmes matières premières, il est décidé « que les deux mestiers de papetiers et cartiers demeureroient joints et unis pour la manufacture des papiers, feuilles, cartes et cartons servant aux drappiers, merciers et autres sortes de gens, sans que lesdits papetiers pussent faire cartes peintes ni lesdits cartiers faire la charge ancienne desdits papetiers, libraires, colleurs de feuilles, servant aux livres ».

En fait, les papetiers prétendirent constamment interdire aux cartiers de travailler le papier pour tous autres usages que la fabrication des jeux et d'en vendre en boutique ; une petite guerre s'ensuivit, fertile en rebondissements. En 1727, les cartiers, désireux d'en finir, suggérent que les deux communautés soient de nouveau réunies, sur la base d'une libre concurrence entre leurs membres pour la vente de tous papiers et cartons, à l'exception des cartons de pâte, réservés aux papetiers colleurs et des cartes, réservées aux cartiers-feuilletiers.

Cette solution ne pouvait pas être du goût des papetiers, qu'elle désavantageait ; ils obtinrent le maintien de la disjonction et les hostilités reprirent, avec des alternatives diverses. Jamais l'une des deux parties n'obtint toutes les satisfactions demandées et jamais ne fut parfaitement délimité ce qui ne pouvait pas l'être. « Si l'on excepte les capitales, écrit en 1751 le régisseur des droits, les cartiers ont d'autres métiers : ils sont tous, en général, marchands de papier et, à en juger par le peu de produits qu'ils ont donné, ils n'ont pu faire un grand bénéfice sur la vente des cartes ». Le 6 mars 1776, cette évidence s'imposant enfin, le roi décide la réunion des deux corporations. Quelques jours après seulement, le 12 mars, le Parlement, enregistrant l'édit de février, qui supprimait les corps et commu-

nautés, enlève aux cartiers le bénéfice de tant d'années de luttes. Lorsque les corporations sont rétablies, en août de la même année, ils se trouvent de nouveau séparés des papetiers jusqu'au 6 mars 1779, date à laquelle une *Déclaration* crée, enfin, la communauté des cartiers-papetiers-relieurs.

La carte-réclame d'Ybert, maitre cartier à Paris de 1746 à 1772, montre qu'à cette époque il produit ou vend toutes sortes d'articles autres que des jeux, puisqu'il tient « Fabrique de Cartes, et Magasins de Papiers en gros et en détail, Papier de France et de Hollande, Papier glacé, doré, bordé et à vignettes, de toutes couleurs ; papier battu, lavé pour les Dessins, et réglé pour la Musique, de toutes grandeurs ; Boîtes, Plumes, Registres, Cire d'Espagne, Ecritoires de Bureau, et tout ce qui concerne le commerce de la Papeterie : fait la véritable Encre double et luisante ; entreprend aussi les fournitures de Bureaux : à juste prix ». Les autres cartiers : Mitoire, La Chapelle, Chassonneris, etc. rédigent leurs annonces à peu près dans les mêmes termes, ajoutant qu'ils font également commerce de porte-feuilles, écritoires, crayons, grattoirs, canifs, etc.

Le cas des maîtres cartiers de Paris est loin d'être unique : leurs collègues de Chartres, d'Orléans, de Lille, d'Epinal, d'Avignon, de Toulouse, etc., éditent des images ou des papiers dominotés et ceux de Marseille cumulent leur industrie avec l'impression des toiles d'indiennes, dont les moules sont taillés par les mêmes graveurs. En 1726, à Rouen, les marchands drapiers et merciers unis et les marchands papetiers se plaignent des empiètements des cartiers sur leur commerce ; ils obtiennent que ceux-ci ne puissent pas avoir la qualification officielle de marchands et qu'ils se contentent d'être appelés cartiers, colleurs de feuilles et non pas cartonniers. En 1733, les cartiers de Dijon, s'efforçant en vain de faire homologuer des statuts de communauté, s'intitulent « maîtres cartiers, cartonniers, tarotiers, feuilletiers et dominotiers ». En 1739 enfin, à Caen, leurs confrères prétendent au titre de « maîtres cartiers, cartonniers et dominotiers ».

Au XIXe siècle, la profession de cartier reste soumise à une réglementation très stricte et surtout à des nécessités de nature que ne modifient guère ni les progrès techniques, intervenant seulement après 1850, ni même la liberté d'imprimer enfin acquise en 1870. En 1900, sur les quatre cent cinquante ouvriers que fait travailler la maison Grimaud, qui détient alors l'essentiel du marché de la carte en France, cent cinquante fabriquent des cartes et cartons pour la photographie. Depuis 1946, la suppression de la Régie a suscité un peu partout des vocations de cartiers dont beaucoup n'ont pas eu de lendemain ; ceux qui ont persévéré ont pris la sage précaution de garder en mains d'autres atouts.

⁂

La table dressée par H.-R. d'Allemagne des cartiers par lui recensés, peut se résumer ainsi : XVe siècle 107 cartiers ; XVIe siècle 509 ; XVIIe siècle 597 ; XVIIIe siècle 1 504.

Pour le XIXe siècle, d'Allemagne cite seulement 105 cartiers. Il en omet, sans doute volontairement, beaucoup (1), mais à coup sûr, le nombre des fabricants, qui avait très sensiblement augmenté au XVIIIe siècle, diminue au XIXe siècle dans des proportions considérables. Peu à peu, en effet, l'industrie de la carte se trouve accaparée par des maisons plus importantes, tant à Paris qu'en province et cette tendance va s'accentuant dans la seconde moitié du siècle, où la machine est introduite dans les fabriques, au nombre de neuf en 1903 et de cinq en 1963.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, on ne trouve guère de cartiers que dans huit villes. Ils se répandirent ensuite un peu partout :

1608, 15 villes ; 1631, 19 ; 1745, 115 ; 1751, 63 (après réduction forcée) ; 1776, 66 ; 1790, 59.

Au XIXe siècle les fabriques ne purent s'implanter que dans les chefs-lieux de départements (an XIII), ou d'arrondissements (1817) ; il n'en restait que dans huit villes en 1906. La suppression de la Régie n'y a rien changé, au contraire, puisqu'il n'existe plus, en 1963, de cartiers qu'à Paris, Nancy, Marseille et Bordeaux (2).

D'une manière générale, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ceux-ci tantôt se fixent et fondent de véritables dynasties et tantôt changent souvent soit de métier, soit de villes, voire de pays, sous l'emprise de trois nécessités : trouver une clientèle, échapper autant que possible aux rigueurs de l'impôt et obéir aux injonctions de l'administration. La variété de leurs activités leur permettait assez facilement, en cas de besoin, de se muer en imagiers, en relieurs ou en papetiers et leur matériel n'était ni si important ni si cher qu'ils ne pûssent, s'il le fallait, le transporter ailleurs, ou en acheter d'autre.

Dans un même centre, la fortune des cartiers n'est jamais constante : Lyon compte soixante-trois cartiers au moins au XVe siècle, cent soixante-douze maîtres et compagnons en 1548. Ensuite, à deux reprises, en 1583, puis en 1622, au moment de l'établissement d'impôts, les fabricants et leurs employés s'exilent en Savoie, en Suisse, en Lorraine et en Espagne. En 1789, la ville n'abrite plus que huit maîtres et une trentaine de compagnons et d'apprentis. Le même phénomène se produit à Thiers, après l'édit de 1701 et à Rouen, en 1622 et en 1701. En Avignon, le commerce de la carte, florissant au XVe siècle, périclite jusqu'à disparaître presque complètement pendant près de deux siècles. Là, les causes sont différentes et doivent être, comme souvent, recherchées dans la concurrence que se faisaient les différents centres.

Un tableau plus nuancé et plus varié ressort de l'examen de la production à Marseille, du XVIIe siècle à nos jours. Jusqu'en 1671, des cartiers mènent des activités quasi clandestines et souvent mal définies. Les tentatives faites par eux, en 1661, pour obtenir des statuts, échouent. En 1671, la situation change brusquement : les droits ayant été suspendus, leur industrie se développe. Ils sont au nombre de sept entre 1677 et 1688, de dix en 1701. Le fameux édit de cette année met un frein à leur expansion : quatre d'entre eux se trouvent éliminés en 1708. Le retour à la liberté, en 1719, ramène la prospérité. En 1728, onze fabricants, assistés par une trentaine d'ouvriers, éditent environ 180 000 jeux et ceci n'est rien encore : aux environs de 1745, d'après un texte postérieur il est vrai, et contestable, le nombre des ouvriers se trouve porté à 180 et la production à 812 000 jeux. Le rétablissement de l'impôt en 1745 et surtout, en 1751, la levée d'un droit excessif sur les cartes exportées, qui faisaient la fortune des marseillais, les forcent pour une part à s'exiler : trois cartiers disparaissent, et la grande majorité des ouvriers. La situation devient plus sérieuse encore en 1771, un impôt nouveau, de vingt pour cent, venant frapper les matières premières. Pendant dix ans, la production fut presque nulle, se

(1) Rien qu'à Bordeaux, il y eut 48 cartiers au XIXe s. (Nicolaï).

(2) Depuis le 18 février 1963, le groupe France cartes distribue en exclusivité, en France, les jeux de La Ducale (Nancy), Grimaud et Miro (Paris), De La Rüe et Waddington (Angleterre). La Société des papeteries Grimaud continue à travailler le papier et le carton, dans son usine de La Roche. On trouve en France trois autres cartiers proprement dits : Catel et Farcy, à Paris, Camoin, à Marseille et Boéchat, à Bordeaux. En outre, des éditeurs et des marchands d'articles de luxe fabriquent ou font fabriquer des jeux de fantaisie.

rétablissant seulement à la fin du siècle, où huit cartiers et quarante ouvriers produisent 360 000 jeux.

Après la Révolution, les fabriques subsistant à Marseille végètent longtemps. Il y en a neuf en 1807, quatre en 1829 (83 000 jeux) trois en 1843 et deux en 1870. En 1878, une seule demeure : la maison Camoin, mais l'ère de l'industrie a enfin commencé, pour la carte à jouer : cette année là, 1 123 639 jeux, dont 926 639 exportés en Afrique du Nord, sont édités par cinquante cinq ouvriers. En 1896, la production de Camoin, regroupé avec Grimaud en 1888, s'élève à 2 534 239 jeux, vendus surtout en Algérie, en Egypte, en Turquie et en Tunisie. En 1906, Camoin édite chaque jour 25 000 jeux. Ses marchés d'Orient se trouvant bientôt fermés, il conquiert celui d'Indo-Chine (2 370 000 jeux en 1929) du Siam (1 560 000), d'Haïphong (718 000) et de Singapour (810 000). Pour y parvenir, il lui a fallu composer des jeux très divers, à l'intention d'une clientèle attachée à de nombreux particularismes. La dernière guerre a freiné l'industrie de la carte à Marseille. En 1956, Camoin n'employait plus que 38 personnes, au lieu de 120 et exportait seulement 1 150 000 jeux, en Algérie et au Maroc.

L'instabilité de la profession se trouve encore aggravée, jusqu'au milieu du XIXe siècle, au moins par un autre facteur : la présence, aux côtés d'industriels et d'artisans capables et solides, d'un bon nombre de besogneux, vivant d'expédients. Ce phénomène, constant dans tous les métiers touchant aux impressions *populaires* se vérifie encore ici : en province surtout où, souvent, n'importe qui, ou presque, peut s'intituler cartier, beaucoup tentent leur chance, tenant une boutique où ils vendent un peu de tout et n'ayant besoin que de très peu de place et d'outils pour fabriquer eux-mêmes du papier dominoté, des images et des cartes. Sous ce couvert passent souvent des marchandises suspectes, des jeux de basse qualité, ou frauduleux, en particulier. Le moindre vent peut balayer ces malheureux, résignés d'avance à s'en aller tenter ailleurs d'autres expériences. Dans tous les rapports établis par les fermiers sur la situation de leurs administrés on trouve, en queue de liste, les noms d'artisans de ce genre, travaillant en famille, sans ouvriers, ni apprentis, ni servantes, dont la production ne peut pas être chiffrée et qui échappent pratiquement à l'impôt.

Pour la première période de l'industrie de la carte, de beaucoup la plus longue, puisqu'elle va de 1450 à 1850 environ, quatre siècles pendant lesquels les procédés de fabrication n'ont pas varié, il est bien difficile d'établir des statistiques globales de cette fabrication.

Certes, on trouve aisément, pour le XVIIIe siècle, surtout, de nombreux chiffres partiels. On sait par exemple qu'alors, un bon ouvrier, travaillant en moyenne treize heures par jour, de quatre heures du matin à huit heures du soir en été et, en hiver, de cinq heures du matin à neuf heures du soir, peut façonner la quantité de cartes nécessaire à 9 000 jeux ordinaires (à 32 cartes). Plus exactement, chacun, dans un atelier de moyenne ou de grande importance n'exécutant qu'une partie du travail : collage, habillage, coupage, etc, l'édition de 100 000 jeux par an requiert la présence de douze personnes environ.

Ces chiffres, bien entendu, restent assez théoriques : certains cartiers savent mieux s'organiser que d'autres ; plus leur main d'œuvre est nombreuse et plus ils peuvent diviser le travail, augmentant le rendement. Beaucoup utilisent leurs ouvriers à plusieurs fins, etc.

Une statistique d'ensemble ne peut guère être dressée que pour la fin du XVIIIe siècle, d'après les indications recueillies par H.-R. d'Allemagne, indications souvent incomplètes et portant essentiellement sur les fourni-

tures de papier filigrané, prises comme base d'une estimation du nombre des jeux édités. Sur cette base, on peut avancer qu'en gros, entre 1770 et 1780, la production totale, en France, se serait élevée, chaque année, à un peu plus de 7 300 000 jeux ordinaires, c'est-à-dire de 32 cartes.

Sept centres éditaient plus de 200 000 jeux :

Paris	12 cartiers			1 815 000 jeux
Lyon	8 "			627 000 "
Marseille	8 "	assistés	de 40 ouvriers	360 000 "
Bordeaux	8 "	"	24 ouvriers	301 000 "
Metz	1 "	"	25 ouvriers	265 000 "
Toulouse	4 "			242 000 "
Montpellier	5 "			207 000 "

Dix-neuf centres éditaient entre 100 000 et 200 000 jeux et dix-sept moins de 100 000.

Au total, la fabrication de la carte à jouer pouvait faire vivre environ 220 maîtres et un millier d'ouvriers et d'ouvrières, d'apprentis et de servantes. Exception faite pour Metz, où Billiotte gérait une affaire considérable (242 000 jeux par an), les cartiers parisiens étaient les plus importants. En 1790, la production des principaux d'entre eux se chiffre ainsi :

Jean Minot, 203 244 jeux de toutes sortes : tarots, entières (52 cartes), comète (48), quadrille (40), piquet (32), try (30), brelan (28) ; Delâtre, 165 802 ; Chassonneris, 138 098 ; Mandrou, 130 468 ; Ybert, 124 101.

Dans le même temps, cependant, cinq autres cartiers éditent moins de 50 000 jeux et l'un d'eux, Morin, seulement 3 105.

Les *Statistiques de l'industrie* de 1847-1848 et de 1860 et les rapports des jurys des expositions de 1867, 1889 et 1900 permettent de se faire une idée assez précise de l'évolution de l'industrie de la carte au XIX[e] siècle :

1847-1848	1860
Fabricants : 129 en 1847 (16 à Paris, dont 7 s'occupent aussi d'une autre industrie). 157 en 1848 (17 à Paris).	Nombre total non précisé. 17 à Paris, dont 1 exerce aussi une autre industrie.
Ouvriers : 263 dont 97 femmes	260, dont 78 femmes.
8 fabriques parisiennes emploient plus de dix ouvriers.	9 fabriques parisiennes emploient plus de 10 ouvriers.
7 fabriques emploient de 2 à 10 ouvriers.	6 fabriques emploient de 2 à 10 ouvriers.
1 fabrique emploie 1 seul ouvrier.	2 fabriques emploient 1 ouvrier.
Nombre de jeux : 1847, 5 555 807 (à Paris, 1 337 678) ; 1848, 4 476,723 (à Paris, 1 009 971).	Nombre de jeux non précisé.

En 1867, la production n'a pas varié. En 1889, par contre, une maison, celle de Grimaud, à Paris, qui, l'année précédente s'est unie à celle de Camoin, à Marseille, a pris une importance tout à fait considérable et nouvelle pour la profession. Elle édite la valeur de 5 500 000 jeux de piquet, dont 3 400 000 pour l'exportation (Autriche, Roumanie, Grèce, Afrique du Nord et Amérique, surtout le Brésil). Elle emploie 220 à 230 ouvriers et ouvrières à Paris et 60 à 70 à Marseille. Après elle vient la fabrique de Bony, à Lunéville, d'où sortent 600 000 jeux, dont 100 000 exportés et qui fait travailler 35 ouvriers.

En 1901, selon H.-R. d'Allemagne, la production française, répartie entre 9 fabriques, est de 4 716 747 jeux, dont 1 645 444 exportés (en 1902). Ces chiffres ne concordent pas exactement avec ceux avancés par les cartiers participant à l'exposition de 1900 :

Grimaud, à Paris : 300 ouvriers	5 000 000 de jeux
Camoin, à Marseille : 92 à 96 ouvriers	chiffre non précisé, 2 534 239 jeux en 1896
Dieudonné, à Angers : 40 ouvriers	1 500 jeux par jour
Bony, à Lunéville : 36 ouvriers	400 000 jeux.

Ces quatre cartiers appartenaient en réalité à un même groupe, où la Sté Grimaud était majoritaire.

Pour la période contemporaine, nous n'avons pu obtenir que des renseignements très incomplets. En 1945, dernière année de la Régie, l'Imprimerie Nationale a imprimé 464 000 feuilles de têtes (24 têtes à la feuille) et 38 000 feuilles d'as de trèfle (pour 912 000 jeux), et au cours des années récentes, Grimaud éditait environ 1 000 000 de jeux par an et Camoin 1 500 000. En fait, depuis 1946 et surtout depuis le 1er janvier 1959, date de la suppression de la taxe spéciale venant s'ajouter à la T.V.A., la consommation des jeux, vendus à meilleur marché et souvent offerts à titre publicitaire, a considérablement augmenté.

***

PRINCIPAUX TEXTES OFFICIELS CONCERNANT LE MOULAGE DES CARTES

Déclaration du roi du 12 octobre 1635. Registrée le 4 avril 1636.

« *...défendons... à tous ouvriers et façonniers de cartes et tarots que... ils n'aient plus à faire aucunes empreintes et figures de cartes et tarots, et appliquer aucuns points et couleurs... ni aucune marque de leurs noms et devises sur les enveloppes d'icelles, ailleurs qu'en la maison et bureau qui sera pour ce établi par nosdits Fermiers, dans les villes et lieux où la fabrique des cartes est seulement permise... et pour ce faire leur enjoignons d'y porter sans délai tous leur moules, patrons et figures des cartes et tarots, tant vieux que nouveaux, ensemble leurs marques, couleurs et imprimures...* ». Mêmes injonctions dans l'arrêt de la Cour des Aides du 15 septembre 1655, mais les cartiers sont autorisés à procéder à l'habillage des figures et des points à leur domicile.

Lettres patentes de septembre 1661. Registrées le 5 septembre 1662.

« *il y aura un lieu particulier dans lequel (et non ailleurs) les cartes tarots et dez seront faits et où les maîtres faiseurs de cartes... leurs compagnons et apprentis seront tenus d'aller travailler... A l'égard des moules servant à faire les figures des Rois, Dames et Valets, lesdits Cartiers seront tenus les déposer et tenir enfermés sous la clef dans le logement qui sera assigné, dans ledit ouvroir public, au Commis à tenir le contrôle desdites cartes, tarots et dez...* ».

Edit d'octobre 1701. Registré le 19 octobre. — « *Les planches qui ont servi jusqu'à présent... (seront) sur le champ rompues et brisées... Défendons... à tous Graveurs de graver à l'avenir aucunes planches de quelque nature que ce soit pour imprimer des figures de cartes sans permission par écrit de notredit fermier* ».

Mêmes dispositions quant aux modalités d'impression, mais « *Permettons néanmoins auxdits maîtres cartiers d'imprimer chez eux les cartes appelées tarots, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent : à la charge de les apporter au bureau du fermier pour y être marquées... à l'effet de quoi ils pourront conserver les planches qui leur ont servi jusqu'à présent pour l'impression desdites cartes. Sera loisible à notredit fermier de changer les figures desdites cartes, lorsque lesdites planches se trouveront usées ou endommagées, lors duquel changement les anciennes planches seront rompues* ».

Arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 1747. — « *Ordonne pareillement Sa Majesté que tous les moules à portraits étrangers qui se trouveront chez les Maîtres seront apportés au bureau du Fermier, ainsi qu'il a été pratiqué pour les moules à portraits françois* ».

Arrêt du Conseil d'Etat du 9 novembre 1751. — « *Les Cartiers continueront de porter au bureau du Régisseur le papier destiné au moulage des figures, pour être imprimé sur les moules... Sa Majesté... leur défend d'imprimer les cartes ailleurs qu'au bureau de la Régie* ».

Arrêté du Directoire du 19 floréal, An VI. — *Art.* 12. — « *Chaque fabricant sera tenu de déclarer... le nombre des moules qu'il a en sa possession... Art.* 13. — *Il est défendu aux graveurs tant en cuivre qu'en bois, et à tout autre de graver aucun moule ou aucune planche propre à imprimer des cartes sans avoir déclaré au bureau de la Régie les noms et demeure du fabricant qui aura fait la demande... Art.* 16. — *Il est fait défense à toute personne de tenir dans ses maisons et domiciles aucun moule propre à imprimer des cartes à jouer...* ».

Décret du 1er germinal, An XIII. — *Art.* 11. — « *Tous les moulages de cartes à figures seront déposés dans le bureau principal du lieu de la fabrique ; les fabricants seront tenus d'y venir imprimer les cartes à figures* ».

Circulaire n° 11 du 7 prairial, An XIII. — « *Vous exigerez des fabricants que tous les moules qui sont en leur possession soient à l'instant transportés à votre direction ou au bureau principal, dans lequel ils sont tenus de faire ou faire faire leur moulages... Dans le département de la Seine, à la direction de Paris, tous les moules et planches en acier ou en cuivre des fabricants sont déposés à la direction dans une pièce spéciale. Ils sont placés dans des caisses dont chaque propriétaire a la clef. Le moulage des cartes sur des moules en bois s'opère à la direction, sous la surveillance d'un commis qui compte très exactement les feuilles... L'impression des cartes en taille douce sur des planches en cuivre ou en acier a lieu chez des imprimeurs... Deux employés viennent chercher la planche et la portent chez l'imprimeur dont il surveillent le travail... L'opération achevée, les employés rapportent la planche à la direction, bureau du moulage* ».

Décret du 16 juin 1808. — *Art.* 1. — « *La Régie* des droits réunis *fera faire des moules uniformes pour la fabrication des cartes à jouer. Ces moules seront à vingt quatre cartes... Art.* 3. — *Sont exceptés de la suppression, et demeureront déposés dans les bureaux de la Régie, les moules de tarots et autres dont la forme ou la dimension diffère des cartes usitées en France* ».

Code sur les cartes à jouer. 1853-1854. — *Art.* 2, 3°. — « *Les moules* des tarots *et autres cartes connues sous la dénomination* de portrait étranger, *dont la forme ou la dimension diffère* (sic) *des cartes usitées en France... qui appartiennent aux fabricants doivent, aussitôt après leur confection, demeurer déposés dans les bureaux de la Régie, où les cartiers sont tenus de venir tirer leurs moulages.*

4°. — *Les moules de cartes de points... que les cartiers font faire eux-mêmes, après déclaration à la Régie, restent en leur possession.*

Art. 3. — (Les moules de points, de tarots et autres cartes inusitées en France ne peuvent être gravés qu'après déclaration) ... *La fabrication des moules à figures pour les cartes à portraits français est interdite absolument.*

Art. 7. — *Le moulage des cartes (portrait français ou cartes à deux têtes) est tiré à Paris dans les magasins de l'administration centrale* ».

Dictionnaire général... des contributions indirectes, 3ᵉ éd. 1884. Cartes à jouer. Ch. XIX. — 116. « *Les fabricants de cartes pourront faire fabriquer, sous la surveillance de la régie, des moules de cartes à portrait étranger, pourvu que les cartes qui en proviennent diffèrent, pour la dimension et les figures, de celles de la régie et à la charge pour eux de déposer ces moules, aussitôt après la confection, dans les bureaux de la régie, où ils sont tenus de tirer leurs moulages en présence de deux employés, qui les porteront en charge sur le portatif du compte de chaque fabricant.*

Le fabricant, afin de s'affranchir du papier filigrané et du moulage de la régie, tente de faire admettre, au titre de portrait étranger, des moules dont les dessins se rapprochent de plus en plus du portrait français. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'Administration tient essentiellement à ce que, dans l'espèce, les cartes-figures puissent se distinguer formellement, à première vue, du portrait officiel ; à ce qu'on n'emploie jamais pour les désigner les noms de David, Charles, Lancelot, Argine, etc., *qui appartiennent aux cartes de la régie...* ».

Code des contributions indirectes. 1937. *Art.* 483. — « *La régie des contributions indirectes fait faire des moules uniformes pour la fabrication des cartes à jouer. Il est fait défense à toute personne de conserver ou recéler des moules* ». En réalité, l'administration tolérait que les moules de portraits de fantaisie (sur bois, pierre, acier ou zinc) demeurassent chez les cartiers. Quand c'était nécessaire, les cartiers formulaient une demande d'autorisation de tirage et des employés de la régie venaient contrôler celui-ci sur place.

V

Courte histoire de l'impôt sur les cartes

C'EST seulement en 1581, le 21 février, que l'on décida d'établir une taxe sur les cartes ; encore frappait-elle seulement les jeux vendus à l'étranger. Elle fut levée le 22 mai 1583, mais remplacée par un impôt sur toutes les cartes vendues en France, impôt justifié, dans la *Déclaration* qui l'annonce, par les arguments suivants :

« *Comme chacun voit par expérience, les jeux des cartes, tarots et dez, au lieu de servir de plaisir et récréation, selon l'intention de ceux qui les ont inventés, ne servent à présent que de dommages, et font scandale public, étant jeux de hasard sujets à toutes sortes de piperies, fraudes et déceptions, et portant grandes dépenses, querelles, blasphèmes, meurtres, débau-*

ches, ruines et perditions de famille, et de ceux qui en font profession ordinaire, mêmement de la jeunesse qui y consomme tous ses moyens et biens, de la perte desquels s'ensuit une mauvaise et scandaleuse vie, au grand préjudice du public ; ce qui procède de ce qu'aucuns tiennent banque et maison ouverte à tous jeux, pour tirer commodité desdites piperies, à tous jours et heures, singulièrement ez Fêtes et Dimanches, au lieu de vaquer au service de Dieu : A quoi, comme en toutes autres choses, concernant la réformation de nos sujets, et faire cesser telles voies, eussions bien désiré pourvoir, mais les choses ayant pris tel train et accroissement, il est très difficile ou plutôt impossible de ce faire ; à l'occasion de quoi, attendant que nous puissions effectuer cette notre bonne intention, avons estimé n'être moins raisonnable et nécessaire de tirer quelque commodité desdites cartes et dez qui se feront et vendront dans notre dit royaume, que de celles qui se transporteront hors d'icelui ».

Bien entendu, les cartiers s'insurgent aussitôt et résistent avec d'autant plus de succès que l'autorité du roi est partout contestée et que des troubles permanents empêchent la levée de tout impôt régulier.

La paix revenue, Henri IV reprend l'idée de son prédécesseur. Sa *Déclaration* du 14 janvier 1605 affirme qu'il est temps de « faire fleurir le commerce » et de « remettre l'exercice et l'abondance ». Pour cela, le roi a besoin de « moyens extraordinaires », au nombre desquels la taxe sur les cartes. Cette taxe est motivée, d'après le texte officiel, tant par le désir d'empêcher le menu peuple de s'adonner à un « instrument de débauches » que par celui d'aider au nécessaire rétablissement des « arts et manufactures ».

Une fois encore, les cartiers négligent d'acquitter l'impôt, et la plupart des cours des Aides ne consentent à enregistrer la *Déclaration* qu'après y avoir été forcées par un arrêt du Conseil, le 30 juin 1607. Entre temps, deux fermiers avec qui le roi avait passé bail l'ont résilié, faute d'avoir pu exercer leur office. Mêmes difficultés, d'ailleurs, après 1607 et si grandes qu'un nouvel arrêt du Conseil, du 9 mai 1609, décide de surseoir à une impossible perception.

Un autre arrêt, du 22 mars 1622, en rétablit l'obligation. Jacques Le Duchat, nommé fermier pour six ans, semble avoir eu plus de succès que ses prédécesseurs, dans les limites du bureau de Paris, singulièrement agrandi en sa faveur ; au moins parvint-il au terme de son bail. Après lui, cependant, la ferme change continuellement de mains. En effet, face aux cartiers solidement organisés et qui savent jouer contre eux de la mauvaise volonté des autorités locales, toujours prêtes à battre en brèche les décisions du pouvoir central, les fermiers se trouvent trop souvent désarmés. Incapables de faire appliquer les arrêts rendus en leur faveur par la cour des Aides, ils ne parviennent pas à sévir contre les cartiers sans cesse en contravention et l'argent ne rentre pas.

On eut alors une autre idée. En septembre 1661, s'adressant, pour la première fois, au Parlement, et non plus à la Cour, par lettres patentes en forme d'Edit, le roi constate que les dispositions antérieures relatives aux cartes, quoique fort strictes en apparence, se sont révélées vaines en pratique et il proclame la nécessité de redresser une situation déplorable en y apportant « des remèdes exacts ». Il pense avoir trouvé la solution en intéressant à l'impôt l'Hôpital général. Ses directeurs, dont les charges sont immenses, trouveront là un utile profit : « Il n'y a rien de si juste que de tirer la subsistance des pauvres, le soulagement de leurs misères et leurs instructions pour leur salut, de l'excès et de l'abondance des riches,

particulièrement de ceux qui consomment le temps dans l'oisiveté et dans le jeu, et bien souvent dans les jurements et les blasphèmes ». Le roi pense que nul n'osera frauder un droit devenu si juste et, pour plus de précaution, il en règle les modalités de la manière la plus précise et la plus sévère.

Aussitôt, cependant, les cartiers mènent grand tapage et arrachent des accommodements, sans pour autant respecter les termes de l'Edit, ni ceux des nombreux arrêts qui durent ensuite être pris. Sauf à Paris, les tribunaux négligent de sévir, marquant ainsi leur répugnance à soutenir le Parlement de Paris quand il étendait les limites de sa juridiction au profit d'un établissement de la capitale.

En 1664, les cartiers parisiens s'entendent directement avec l'Hôpital général, qui procède à leur regroupement en l'Hôtel de Nemours. Le contrat est ratifié par arrêt du Parlement du 29 juillet, mais, trois ans plus tard, les cartiers déclarent l'avoir signé par violence et être victimes d'odieuses inégalités de traitement. Les directeurs de l'Hôpital répliquent en faisant afficher des placards dénonçant la mauvaise foi des cartiers, tant de ceux qui résident à l'Hôtel de Nemours, que de ceux qui continuent d'exercer clandestinement au dehors. Une *monition* développant ce thème est lue au prône dans les églises pendant trois dimanches consécutifs. Pour finir, en 1665, l'Hôpital s'avoue vaincu ; il charge de la perception du droit des fermiers qui échouent eux-mêmes dans l'entreprise. Pour comble, la cour des Aides réclame son ancienne juridiction et, la situation étant devenue inextricable, un arrêt du Conseil décide, le 1er avril 1671, de surseoir purement et simplement à toute perception. Il ne restait plus à l'Hôpital qu'à faire face aux prétentions de ses fermiers, qui l'attaquèrent pour cessation de jouissance.

Le rédacteur du *Recueil d'édits... concernant la Régie du Droit sur les Cartes* (Paris, Impr. royale, 1771), conclut avec mélancolie : « Tel est le fruit que l'Hôpital général recueillit d'une imposition qui, par sa nature, est la plus légère que les sujets du Roi puissent supporter, qui n'est prise sur aucun besoin de la vie, que le pauvre ne paie point, que le riche paie quand il le veut bien, et dont le produit était employé au soutien d'une maison dont l'établissement intéresse autant l'humanité que la société en retire d'avantages ».

Quelques alertes troublent ensuite la vie des cartiers, notamment en 1684 ; elles ne sont pas suivies d'effet, mais, en octobre 1701, un édit rétablit l'impôt. Les considérations d'ordre moral qui jusque là étaient d'usage en la matière disparaissent pour laisser place à d'autres, plus franches, sèchement exposées : « La nécessité où nous sommes de remplacer par quelques secours extraordinaires les aliénations que nous sommes obligés de faire d'une partie de nos revenus nous a donné lieu d'écouter la proposition qui nous a été faite d'établir un droit modique sur les cartes à jouer ».

Ce droit « modique », dix-huit deniers sur chaque jeu, les cartiers le jugent exorbitant. Ils n'ont sans doute pas entièrement tort, puisqu'une *Déclaration* du 17 mars 1703, réduisant l'impôt à douze deniers, avoue : « ce droit se trouvant excessif par rapport à la valeur des cartes dont il égale presque le prix, les cartiers ont fait leurs efforts pour frauder ».

En réalité, l'ingéniosité, la hardiesse et le succès des fraudeurs ne sont pas tellement fonction de la qualité de l'impôt que de l'impunité dont jouissent la plupart des coupables ; et quand bien même les cartiers cesseraient de tricher, leur industrie resterait menacée par les clandestins et par une foule de petits malfaiteurs, des domestiques en particulier, qui

composent des jeux en utilisant de vieilles cartes qu'ils rognent, recoupent et réassortissent pour les vendre comme neuves à ces *académies* de jeu peu scrupuleuses ou à des maîtres trop confiants.

Quoi qu'il en soit, tout l'arsenal des mesures prévues par l'édit d'octobre 1701 ne suffit pas aux nouveaux fermiers. A Rouen, en 1713, les ouvriers cartiers émigrent en masse à l'étranger et la production passe de plusieurs millions de jeux à un seul... sur lequel trente mille jeux seulement ont été marqués, les autres y échappent, parce que destinés à l'exportation. En 1719, le droit est de nouveau supprimé et les cartiers recommencent à prospérer.

L'administration, cependant, n'a pas renoncé. Le 16 février 1745, une *Déclaration* remet l'impôt en vigueur : « Entre tous les moyens qui nous ont été proposés pour subvenir aux besoins actuels de l'Etat et pour nous mettre en état de supporter les nouvelles charges auxquelles nous sommes obligés, déclare le roi, nous n'en avons trouvé aucun qui fût moins onéreux à nos sujets que le rétablissement des droits sur les cartes à jouer ». Cette fois, la mesure frappe aussi les jeux destinés à l'étranger, à quoi les cartiers s'opposent de toutes leurs forces et avec succès, semble-t-il, puisque, le 30 juin 1748, un arrêt du Conseil résilie le bail du fermier Souillard, incapable d'en payer le prix « sous prétexte... que les produits des droits sont insuffisants ».

En janvier 1751, Louis XV renouvelle une expérience semblable à celle de 1661, mais, cette fois, au profit d'un établissement consacré à la guerre et non plus à la charité : l'Ecole militaire, dont pense-t-on, l'entretien devrait être facilité par une majoration du droit sur les cartes. Le système du fermage ayant échoué, le roi décide que le secrétaire d'Etat de la guerre assurera la régie et que le lieutenant général de police, à Paris, et les intendants, dans les provinces, auront à connaître des contraventions, sauf appel au Conseil.

Les cartiers, bien entendu, manifestent leur mécontentement ; ils obtiennent, en 1754, une diminution du droit sur les jeux exportés. Une fois de plus, aussi, la cour des Aides et les Parlements entrent en conflit à propos du jugement des contestations qui s'élèvent. Afin d'éviter que l'Ecole militaire ne finisse par se trouver dans la même situation que, jadis, l'Hôpital général, le roi donne autorité en la matière à la commission extraordinaire du Conseil établi pour juger les affaires relatives au droit d'oblat. La nouvelle organisation, enfin, donne satisfaction. Le 26 novembre 1778, elle est confiée à un régisseur, qui opérera directement pour le compte du trésor royal, l'Ecole étant dédommagée par l'attribution des rentes d'une somme de quinze millions.

Le 2 mars 1791, cependant, l'assemblée nationale, soucieuse d'étendre les libertés, abolit l'impôt sur les cartes, qui semble leur faire obstacle. Cette généreuse initiative, hélas, favorise surtout les maisons de jeu, qui prolifèrent au point de menacer la paix sociale et de contraindre les législateurs à remettre en vigueur les mesures de naguère. Au conseil des Cinq-Cents, un orateur déclare le 18 septembre 1797 : « personne n'ignore combien la fureur du jeu est funeste au repos des familles. Puisqu'il n'est pas au pouvoir du législateur de détruire cette passion, il doit au moins l'utiliser pour le trésor public. Si un impôt sur les cartes diminue le nombre des joueurs, ce sera une victoire remportée pour la morale ; au cas contraire, il en résultera un avantage pour les revenus de l'Etat et un soulagement pour les contribuables ». Ces considérations, très conformes à l'esprit et à la lettre des *Déclarations* royales de 1583 et de 1605, sont à l'origine

de la remise en vigueur du droit de timbre, par la loi du 9 vendémiaire an VI et d'une série d'arrêtés postérieurs, rétablissant progressivement l'ancienne réglementation.

Celle-ci survit, avec des variantes, jusqu'au 31 décembre 1945. Le 1er janvier 1946, en effet, paraît au *Journal officiel* le texte *de la loi portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946.* L'article 15 de la section II de cette loi abroge les articles 481 à 491 du *Code des contributions directes,* concernant la régie des cartes à jouer et décide que les anciens droits seront remplacés par la T.V.A. et par une taxe unique spéciale sur les cartes neuves ou d'occasion. Cette taxe elle-même a été supprimée en janvier 1959 ; seule subsiste la T.V.A. normale (1er mars 1963).

Le texte de la loi ne s'accompagnait d'aucun commentaire, mais il est clair que l'administration des Finances s'était enfin aperçue que l'application des formalités surannées et tracassières prévues par le Code pesait aussi lourdement sur elle que sur les cartiers, sans profit réel pour le Trésor.

Est-ce à dire que la régie des cartes soit définitivement morte ? Les fluctuations de sa longue histoire ne permettent pas de l'affirmer sans réserves.

♣

LES CARTIERS ET L'IMPOT

L'OPINIATRETÉ que mirent les pouvoirs publics à vouloir tirer de l'argent du commerce des cartes n'eut d'égale que celle dont firent preuve les fabricants dans leur résistance à l'impôt. Chaque nouvelle mesure prise entraîne de leur part d'abord des protestations véhémentes, puis l'introduction de requêtes, permettant au moins de gagner du temps, enfin le recours à la fraude sous toutes ses formes.

De part et d'autre, s'instaura une lutte sans merci, où furent dépensés des trésors d'ingéniosité et qui fit couler des flots d'encre, parfois du sang ; jamais l'une des deux parties ne fut tout à fait désarmée, ni n'accepta vraiment la défaite.

Les cartiers s'insurgèrent d'abord et toujours contre le fait même de l'impôt particulier auquel on les soumettait, indépendamment de son importance relative. En second lieu, ils ne pouvaient pas admettre de bon gré le mode de perception de cet impôt : les entraves perpétuelles et graves apportées à leur activité par un contrôle portant sur les plus petits détails, et s'exerçant à tout moment. Enfin, le montant des droits s'éleva souvent au point de menacer l'existence même des fabricants.

La lutte fut d'autant plus chaude que ceux-ci, sous l'ancien régime trouvaient en face d'eux non pas seulement une administration anonyme, ou des représentants plus ou moins impersonnels, mais des fermiers et leurs commis, directement, matériellement intéressés à l'affaire, donc eux aussi passionnés et disposant d'armes redoutables et d'un pouvoir souvent discrétionnaire.

Ils en abusaient de cent manières, parfois odieuses. En 1747, à Nantes, le régisseur impose aux cartiers l'achat de rames de papier filigrané rendues inutilisables par l'eau de mer. En mai 1749, à Montpellier, un autre régisseur s'abstient volontairement, pendant plus de six mois, de faire timbrer le papier déposé par les fabricants, les condamnant ainsi à l'inactivité. En 1763, à Montpellier encore, les commis visitent l'atelier du cartier

La Boissière, à la retraite, saisissant ce qui reste de matériel et les jeux invendus, les prétendant faux, mais refusant d'en apporter la preuve.

En mai 1789, les fabricants de Pontivy font l'objet de brimades qu'un mémoire décrit en ces termes :

« saisies continuelles entre les mains des cartiers, procédures à ce sujet sur procédures et toutes ruineuses pour les fabricants ; incursion des brigades de la Ferme générale contre toutes les personnes porteuses de cartes ; arrêts et prises de corps illégales de ces personnes (même au milieu des grands chemins et à une lieue de Lorient), expoliation, perte et destruction des marchandises soi-disant saisies, voies de fait extraordinaires contre les employés même de la Régie, telles sont les scènes qui sont alternativement jouées sur le théâtre privilégié de la franchise ».

De tels procédés, autant, voire plus que les droits excessifs, entraînent la fermeture de fabriques et l'exil de nombreux cartiers et de leurs ouvriers. Il arrive aussi qu'ils les poussent à de brusques explosions de violence : en 1634, à Rouen, le commis Trotart est roué de coups et jeté à la Seine. Repêché, il doit être protégé de la colère populaire, à nouveau déchaînée.

Une autre arme, secrète, est employée par les cartiers : la fraude, sous toutes ses formes : tirage de moules interdits, usage de papiers sans filigranes, d'enveloppes non déposées, de fausses bandes de contrôle, vente de cartes réassorties ou recoupées, etc. Parfois, pour plus de sûreté, les contrevenants achètent le silence ou la complicité active de commis peu scrupuleux. La multiplicité des règlements, leur complexité, voire leur absurdité, provoquent et favorisent ces agissements. Découverts, ceux-ci entraînent des châtiments très durs ; impunis, il font tache d'huile et menacent autant que l'impôt l'ensemble de la profession. En effet, toutes sortes de gens dans le besoin ou malhonnêtes : domestiques, cabaretiers, tenanciers de maisons de jeux fraudent eux aussi, employant les mêmes procédés et les cartiers respectueux des lois éprouvent de la peine à vendre leur marchandise.

VI

Les " Portraits " des cartes françaises, du XVe siècle à la Révolution

Le Français, s'il est joueur, aime à tenir en mains des cartes immédiatement intelligibles, dont aucun détail insolite ne vienne accrocher l'œil, détournant l'attention de l'essentiel, le jeu. Ainsi continue-t-il de préférer ce portrait à deux têtes, dessiné pour la régie en 1827, dont la seule innovation, à l'époque, consistait à présenter de façon plus commode un type déjà fixé jusque dans les détails au moins vers 1750 et répandu dans tout le pays depuis 1780.

Si les adeptes du whist et du boston, puis du bridge, jeux importés de l'étranger et pratiqués dans le monde entier, ont pu et peuvent préférer de façon assez logique les cartes au portrait anglais ou américain, ils sont restés eux aussi fidèles à une tradition déjà vénérable, la « nouveauté »

ayant maintenant un siècle et demi d'âge. Précisons, d'ailleurs, qu'un joueur de bridge vraiment soucieux de qualité, juge de meilleur ton l'emploi des cartes françaises, celles-ci ayant acquis avec le temps une noblesse insoupçonnable aux yeux du vulgaire, mais perceptible pour des initiés.

Ce choix tout intellectuel, en l'espèce d'une rare audace, reste le fait d'une infime minorité. L'instinct seul, mu par le besoin du *fonctionnel*, partagé par des générations de joueurs de toute une nation, leur commande de trouver bonnes, hors de tout raisonnement, les cartes dont usaient leurs pères. Et si on leur démontre que ces cartes sont surannées, et laides, ils peuvent en convenir, poliment, à la réflexion, mais ne voient pas que cette prétendue sclérose et cette laideur supposée posent des problèmes, une fois le jeu en mains. Si donc, par curiosité, par goût pour les belles images, ils achètent un jeu d'un dessin inédit, aux couleurs nouvelles et chatoyantes, celui-ci a toutes chances de demeurer dans son étui *.

Ici, maintenant encore, la nouveauté ne fait pas prime et la mode est tenue en échec ; les cartiers français actuels le savent assez, dont les efforts pour innover se soldent par de coûteux échecs.

Leurs plus lointains ancêtres, aux débuts de la carte gravée, ne connurent pas de limites aussi étroites. Les personnages représentés varient souvent et les costumes qu'ils revêtent appartiennent à la mode contemporaine. Cette liberté d'invention, fort heureuse sur le plan de l'art, fut de courte durée : dès la fin du siècle suivant, un type local se trouve ébauché à Lyon et à Paris : un troisième se dessine bientôt après en Auvergne.

Ainsi se forment les premiers *portraits,* ensuite exportés et copiés ailleurs avec des variantes. Le processus n'étonnera pas ceux qui connaissent l'histoire de l'imagegrie, celle des cartes lui restant pendant des siècles intimement liée, car les artistes sont les mêmes et semblable la clientèle, une clientèle qui pèse encore dans le sens du traditionnel, par son goût pour l'habituel éprouvé, par là même rassurant.

On a beaucoup dit qu'en 1701, imposant aux cartiers des moules uniformes, par régions, les fermiers avaient étouffé le génie inventif des graveurs. C'est vrai, pour une part ; mais les fermiers n'ont pas choisi d'autres moules que ceux d'usage le plus courant dans leurs circonscriptions et l'on ne voit pas que les cartiers, dans les moments où ils recouvrèrent la liberté, en aient beaucoup profité, en matière de dessin, ni même de coloris.

La preuve en est assez administrée, sous la Révolution d'abord. Libres de toute fidélité à des images rappelant un passé abhorré, obligés de surplus par la loi de s'en affranchir, les cartiers commencèrent par adapter maladroitement au goût du jour les anciens portraits, puis durent en créer de nouveaux. Il y eut, certes, des tentatives vraiment originales, mais l'ensemble trahit surtout le désir de créer des types nouveaux, d'une vente sûre, copiés et recopiés sans vergogne dès que se manifestait la faveur du

(*) On lit dans le *Dictionnaire historique de la Ville de Paris,* de Hurtaut et Magny. 1779. T. II, p. 90, à la fin de l'article consacré aux cartes à jouer, les lignes suivantes, bien révélatrices :

« *Il est surprenant que nos Français qui se piquent si fort de bon goût, et qui veulent le mieux jusque dans les plus petites choses, se soient contentés jusqu'à présent des figures maussades dont les cartes sont peintes : il est évident qu'il n'en coûterait rien de plus pour y représenter des sujets plus agréables. Cela ne prouve-t-il point qu'il n'est pas aussi commun qu'on le pense de jouer ou par amusement, ou sans intérêt ? Pourvu qu'on tue le temps, ou qu'on gagne, on ne se soucie guère que ce soit avec des cartes bien ou mal peintes. Cependant, depuis quelques années le sieur Mitoire a fait graver de nouveaux patrons, d'une composition plus nette et d'un dessin plus correct... mais elles n'en sont pas plus communes dans les maisons, le goût antique paraissant l'emporter sur le moderne.* »

public. Il y a gros à parier, d'ailleurs, que beaucoup de joueurs continuaient, dans le secret de leurs maisons, à fréquenter rois, reines et valets.

Contre cette obstination, l'Empire fut impuissant. Avant même la Restauration, l'ancien portrait, jamais tout à fait oublié, reprend ses droits, fleurs de lys en moins il est vrai, elles reviendront puis disparaîtront encore, mais couronnes sur les têtes et sceptres et globes en mains.

La République s'accommodera de ce qui devait être, se donnera même l'air de l'imposer, plus sage en cela que des cartiers connaissant mal l'histoire de leur profession, ou leur clientèle, et trop confiants dans la force de persuasion sur cette clientèle, de nouveaux dessins plus facilement reproduits par de nouvelles machines. Jusqu'ici, le progrès n'a, pas plus que la mode, mordu sur la tradition.

♣

On peut déjà parler de *portraits* au XVIe et au début du XVIIe siècle, dans la mesure où les cartiers d'une ville ou d'une province adoptent tacitement des figures ayant en commun des traits généraux et des détails caractéristiques. Certains modèles « suivis » pendant plusieurs années, disparaissent brusquement ; d'autres, au contraire, bénéficient d'une faveur plus durable, se fixent de copie en copie, trouvent droit de cité ailleurs, au prix de quelques avatars, bientôt eux-mêmes codifiés.

En 1701, le fermier, brutalement, met fin à ces tâtonnements. Dans chacune des neuf régions établies pour la perception de l'impôt, un patron propre, uniforme, est choisi et imposé aux cartiers. Le coup d'arrêt n'est pas définitif : certaines années, les fabricants recouvrent la liberté de graver leurs moules à leur guise ; les moules officiels s'usent eux aussi et il arrive que des changements s'introduisent dans ceux qui les remplacent.

En règle très générale, cependant, la tendance vers l'uniformité devient très vite de plus en plus forte. La plupart des types provinciaux s'affadissent ; le dessin s'en fait lâche et la gravure incertaine. Le portrait de Paris, plus affirmé, s'implante un peu partout. Il règne seul, après 1780.

PORTRAIT DE PARIS

Le portrait de Paris est le plus répandu. Fixé dès le milieu du XVIIe siècle, il est employé par les cartiers de l'Ouest, du Nord, de l'Est et dans la région de la Loire. Sa principale caractéristique réside dans le fait que les figures portent des noms, ceux là même encore en usage. On remarque aussi les particularités suivantes :

— Le roi de cœur porte un globe crucifère dans la main gauche, une épée dans l'autre ; un aigle se cache dans les plis de son manteau.

— Le roi de carreau s'orne, dans son vêtement, d'un écusson en forme de coquille.

— Le roi de pique s'appuie sur une lyre.

— Près du roi de trèfle se dresse un petit animal ressemblant à un lion.

— Les reines portent sur leur tête une couronne fleurdelisée ; un écusson s'inscrit dans le vêtement de la reine de pique ; les attributs des reines varient selon les dates et les fabriques.

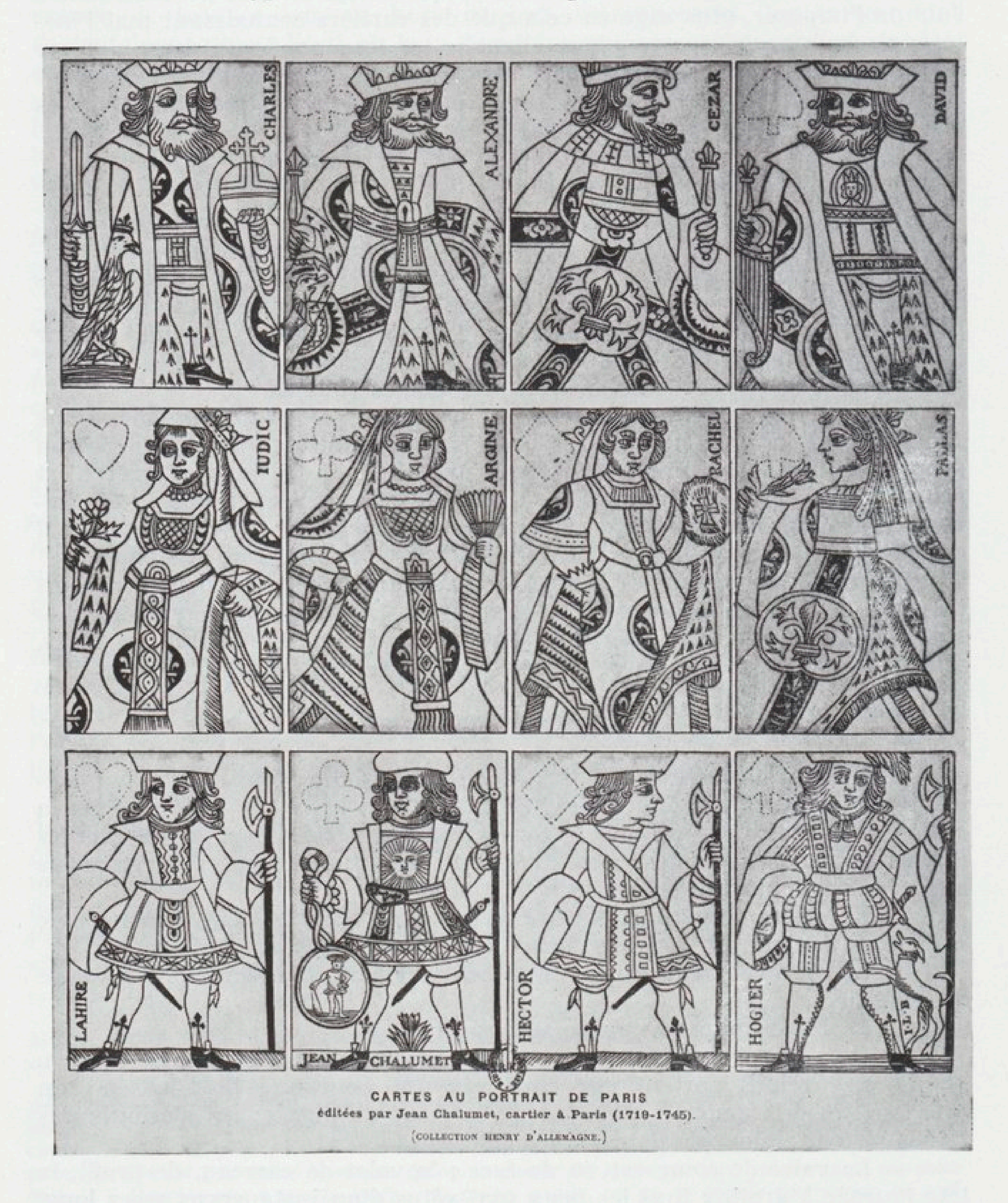
— Le valet de cœur est vu de face ; le valet de carreau, de profil, la tête tournée à droite ; tous les deux sont vêtus d'un justaucorps assez long, mais laissant apercevoir le genou.

— Le valet de pique est accompagné d'un petit chien et couvert d'un chapeau à plume.

— Le valet de trèfle tient dans sa main droite l'enseigne du cartier.

Dans le portrait de Paris du XVIIe siècle, les rois paraissent un peu massifs, mais les reines prennent d'élégantes poses et les valets, trapus, sont traités de façon très décorative.

Au XVIIIe siècle, et surtout après 1746, le dessin change. On distingue au moins trois types assez différents. Le premier, hérité de celui du XVIIe



CARTES AU PORTRAIT DE PARIS
éditées par Jean Chalumet, cartier à Paris (1719-1745).
(COLLECTION HENRY D'ALLEMAGNE.)

siècle, en conserve l'agréable rudesse et la solidité. Dans les deux autres, la place laissée aux personnages, surtout aux visages et à la chevelure, diminue. Le dessin s'affadit et devient mièvre.

PORTRAIT DE ROUEN

Il n'y eut de portrait original à Rouen, où les cartiers travaillaient surtout pour l'exportation, qu'au XVIIe siècle. Très peu de spécimens subsistent de ces cartes, étroites, qui disparaissent vite, pour être remplacées par celles au portrait de Paris. Elles leur étaient supérieures en qualité, tant par le dessin, ferme et plein, que par la richesse des vêtements, traités avec un sens très vif de la décoration.

PARIS

Longtemps confondue avec celle des papetiers, des relieurs et des imagiers, la profession de cartier n'est citée comme distincte, à Paris, que dans une sentence de 1574. En 1582, pour la première fois, elle est désignée dans le rôle des corporations. Paris comptait vingt fabriques en septembre 1607, seize en 1643, vingt-quatre en 1648, davantage après 1671, date à laquelle la liberté fut provisoirement rendue. Au XVIIe siècle, donc, les cartiers parisiens restèrent relativement peu nombreux, la médiocrité où se maintint leur état s'expliquant par les tracasseries de toutes sortes auxquelles ils furent en butte de la part des fermiers, qui disposaient à Paris de moyens de pression efficaces.

En 1702, il y avait à Paris soixante-quatre maîtres, dont plusieurs durent émigrer, parce qu'ils ne pouvaient pas acquitter le droit de 18 deniers par jeu, imposé le 1er octobre 1701, et, à la fin de 1702, la consommation du papier destiné à la fabrication des jeux avait diminué des trois quarts. En 1758, trente-neuf cartiers seulement exerçaient encore. Ce nombre tombait à douze entre 1780 et 1789. Cependant, l'activité des survivants s'était singulièrement accrue, puisqu'ils éditaient chaque année près de 2 000 000 de jeux de piquet, sans compter les jeux pour lesquels il n'était pas nécessaire d'employer du papier filigrané *.

BRETAGNE

RENNES

En 1716, deux cartiers exerçaient à Rennes. Leur nombre s'éleva à sept après 1719, lorsqu'il fut sursis à la perception des droits ; il varia ensuite entre cinq et neuf. A la fin du siècle, la production s'élevait à 130 000 jeux de piquet par an, environ.

NANTES

Au début du XVIIe siècle, des cartiers établis à Nantes concurrençaient ceux de Lyon ; ils durent aller exercer ailleurs. En 1716, la ville abritait une dizaine de fabriques, éditant trois types de cartes : celles au portrait de Paris, d'autres au portrait d'Auvergne et des jeux d'alluette. Entre 1780 et 1790, les cartiers de Nantes produisaient environ 127 000 jeux de piquet par an.

(*) Les chiffres de la production moyenne pour les années 1780 à 1789, indiqués pour chaque centre, ont été établis par H.-R. d'Allemagne d'après les quantités de papier filigrané livré annuellement aux cartiers par la régie. Ces quantités permettaient, en principe, de fabriquer le nombre de jeux de piquet (32 cartes) indiqué ; le total réel des divers jeux édités était certainement moins important.

LORIENT

Deux cartiers étaient établis à Lorient en 1750. Des fabricants d'Hennebont vinrent ensuite s'y ajouter. Au total, ils éditaient, à la fin du siècle, une moyenne de 115 000 jeux de piquet chaque année.

BREST

Au milieu du XVIIIe siècle, les cartiers de Brest fabriquaient surtout des jeux d'alluette, destinés aux marins et à la clientèle des colonies. Ils éditaient aussi environ 66 000 jeux de piquet par an.

MORLAIX

A la même époque, la production annuelle des cartiers de Morlaix s'établissait aux environs de 63 000 jeux de piquet. Morlaix n'avait qu'un fabricant en 1750, mais la ville accueillit ensuite des cartiers de Quimper.

Au milieu du XVIIIe siècle, on trouvait aussi des cartiers dans les villes d'Hennebont (trois), de Quimper (trois), de Saint-Brieuc (deux) et de Saint-Malo (un).

NORMANDIE

ROUEN

Dès le début du XVIe siècle, l'industrie de la carte était importante à Rouen, d'où sortaient surtout des jeux destinés à l'étranger : Angleterre, Flandre, Suisse, Espagne et Portugal. L'établissement du droit contraria ce commerce et obligea de nombreux fabricants à s'expatrier en Angleterre. Un nouveau coup frappa ceux qui étaient restés lorsqu'en 1715 le fermier s'efforça d'entraver l'exportation. Dès lors, les pays qui ne pouvaient plus se fournir à Rouen s'adressèrent ailleurs, ou créèrent une industrie propre, souvent implantée par des rouennais exilés ; aussi le roi, dès 1719, supprima-t-il les droits sur le commerce avec l'extérieur. Le règlement d'octobre 1746 les rétablit, en principe, mais les cartiers obtinrent des accommodements leur permettant de subsister et même de se multiplier. Certains d'entre eux, cependant, allèrent s'établir en Hollande et en Allemagne. Il y avait vingt-deux maîtres à Rouen en 1756, trente-trois en 1762, trente-six en 1787. Entre 1780 et 1790 ils fabriquaient environ 186 000 jeux de piquet par an.

CAEN

Il y eut des cartiers à Caen dès le XVIIe siècle, attirés par la facilité qu'ils avaient de s'approvisionner en papier auprès des manufactures installées dans la région. Ils étaient dix-huit en 1726, dix-neuf en 1750, seize en 1751, dix-neuf en 1776, trente-deux en 1779 et trente (maîtres ou marchands) en 1785, éditant ou vendant environ 200 000 jeux de piquet.

On trouve aussi des cartiers au XVIIIe siècle dans d'autres villes de Normandie, notamment au Havre, à Dieppe, à Evreux, à Vernon et à Alençon.

NORD DE LA FRANCE

LILLE

En 1692, lors de la première levée de l'impôt sur les cartes dans Lille, depuis peu réunie à la France, les fermiers dénombrèrent dix marchands

de cartes, pour la plupart importées de Rouen et renvendues dans tout le Nord et en Belgique. Il ne semble pas qu'il y ait eu de fabricant dans la ville avant Valentin Mouton, cité en 1715 dans les registres de capitation. A la fin du siècle, la production moyenne des cartiers lillois était d'environ 183 000 jeux de piquet.

ARRAS

Les marchands d'Arras, comme ceux de Lille, se fournissaient à Rouen, ou écoulaient des cartes contrefaites, provenant pour la plupart de Tournai. Le premier fabricant local, Pierre Paulmier, s'établit en 1768. De 1780 à 1790, les cartiers d'Arras n'éditent qu'environ 41 000 jeux de piquet par an.

SAINT-OMER

A la même époque, Saint-Omer produisait près du double de jeux. Des cartiers y exerçaient depuis le début du siècle. On en comptait trois en 1779.

LE MAINE

LE MANS

Il y avait au moins un fabricant au Mans à la fin du XVIIe siècle. On en comptait douze en 1745, dont l'industrie prit de l'extension lorsque Laval et Chartres se virent retirer le droit d'abriter des cartiers. En 1768, cependant, il ne restait plus au Mans que quatre ateliers de peu d'importance, éditant seulement une moyenne de 58 000 jeux de piquet.

LAVAL

En 1724, Nicolas Barat, originaire de Nantes, vint s'établir à Laval. Il dut se retirer en 1751, Laval n'étant pas comptée parmi les soixante-trois villes où des cartiers pouvaient exercer.

VALLEE DE LA LOIRE

ANGERS

On trouve des cartiers à Angers au moins depuis 1631 ; ils étaient sept en 1712 et onze en 1728. Leur nombre varia ensuite de huit à dix, mais il n'en restait plus que quatre en 1780, assez importants, puisqu'ils éditaient alors environ 105 000 jeux de piquet par an.

TOURS

En 1715, il n'y avait qu'un seul cartier à Tours. On en comptait trois en 1727 et deux en 1782, employant six compagnons et fabriquant une moyenne de 72 000 jeux de piquet.

BLOIS

Quelques cartiers exercèrent à Blois, au XVIIIe siècle. Entre 1780 et 1789, la production annuelle n'excédait pas 21 000 jeux de piquet environ.

ORLEANS

Orléans abrita plusieurs cartiers au XVIe siècle, avant l'établissement du droit. On en connaît huit au XVIIe siècle, sans compter les Le Blond, et un peu plus au XVIIIe siècle, éditant, dans les dernières années, quelque 126 000 jeux de piquet.

CHARTRES

On ne trouve pas de cartiers à Chartres avant 1702, ni après 1751. En cinquante ans, la ville compta huit fabriques, dont les propriétaires étaient aussi imagiers-dominotiers.

TROYES

En 1451 déjà, un « faiseur de cartes peintes » était installé à Troyes, où l'industrie du papier était importante. Les cartiers furent ensuite nombreux, mais périclitèrent, d'abord vers 1622, puis après l'édit de 1661. En 1665, il ne restait plus que quatre fabricants, dont certains abandonnèrent leur commerce. Au XVIIIe siècle, le nombre des maîtres cartiers fut peu important. Deux seulement étaient en exercice en 1780, éditant environ 56 000 jeux de piquet.

Les cartes au portrait de Lyon se rencontrent dans toute la vallée du Rhône, en Bourgogne, en Lorraine et dans les Flandres ; il s'en exportait aussi dans plusieurs pays étrangers, notamment en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Espagne. Au XVIIe siècle, les fabricants n'utilisent pas moins de cinq moules différents, selon leur destination.

Le portrait de Lyon ébauché dès le XVIe siècle, offre les caractéristiques suivantes :

— Les rois portent un sceptre fleurdelisé. Le roi de cœur tient aussi un petit perroquet et le roi de trèfle, après 1751, un globe crucifère.

— Les dames de cœur et de pique portent également un sceptre, remplacé, après 1751, par des fleurs ou par des éventails.

— La dame de carreau tient une fleur de tournesol. Dans les jeux destinés à l'exportation en Lorraine et en Bourgogne, au début du XVIIe siècle et jusqu'en 1716, cette carte porte l'inscription *Mais bien vous*.

— La dame de trèfle n'a pas d'attributs, mais, jusqu'en 1716, elle s'accompagne de l'inscription *Mais bien vous*. Après 1751, elle tient en main une fleur.

— Le valet de pique, coiffé d'une sorte de casque à visière (XVIIe s.) ou de tricorne aplati (1751), est armé d'une hache sur le fer de laquelle, après 1711, on lira les initiales du graveur. A cette date aussi, le valet de pique fume la pipe.

Le portrait de Lyon conserve au XVIIe siècle, et même jusqu'en 1751, son aspect originel. Les rois ont belle allure, avec leurs larges chapeaux couronnés et leurs amples vêtements, qui tombent bien. Les dames, par contre, n'ont pas inspiré les graveurs : leurs visages manquent de charme et leurs attitudes sont raides. Le portrait de Lyon baisse de qualité au XVIIIe siècle, cependant, les rois continuent d'être traités avec assez de bonheur et les valets, dont le type a beaucoup changé, restent plaisants à voir.

LYON

Les *nommées* de Lyon révèlent les noms de soixante trois cartiers en exercice, entre 1444 et 1493. Ils furent beaucoup plus nombreux encore au XVIe siècle, fournissant les marchands tant français qu'étrangers qui fréquentaient la célèbre foire de la ville ; cent soixante douze maîtres et compagnons prirent place, en 1548, dans le cortège accueillant Henri II et Catherine de Médicis. L'édit de 1583 « les effaroucha de telle façon... que plustost que le souffrir ils aimèrent mieux absenter le royaulme, quittant plustost leur lieu natal que leur liberté ». La révocation de l'édit intervint trop tard pour arrêter cette hémorragie. En 1605, cependant, lors de la réimposition du droit, les fabriques étaient encore très importantes. Libérés en 1609 des menaces qui pesaient sur leur commerce, les cartiers eurent, en 1662, lorsque l'impôt fut rétabli, les mêmes réactions qu'en 1583 ; la plupart émigrèrent dans les pays voisins. Ils avaient surtout craint que l'imposition d'enveloppes uniformes empêchât la clientèle de distinguer leur

PORTRAIT DE LYON







CARTES AU PORTRAIT DE LYON éditées par Jean DODAT, vers 1711

marchandise, d'une qualité supérieure et très appréciée, de celle, médiocre, vendue par leurs concurrents. En 1691, il ne restait plus que quatorze maîtres. A la fin du XVIIIe siècle, huit maîtres, assistés de vingt compagnons et de huit apprentis fabriquaient une moyenne de 627 000 jeux de piquet.

PORTRAIT DU DAUPHINE

Ce portrait, pratiqué à Grenoble, Valence et à Romans, est l'ancien portrait fabriqué à Lyon pour cette province aux XVIe et XVIIe siècles ; mais les cartes sont plus petites.

Le portrait du Dauphiné fut toujours un peu lourd et hésitant. A la fin du XVIIe siècle, cependant, sa gravure, très proche de celle des livres *populaires* contemporains, est solide, sinon élégante, et décorative. C'est ensuite, rapidement, la décadence.

GRENOBLE

Jean Bouillon, qui semble avoir été le premier cartier grenoblois, exerçait en 1612. A la fin du siècle, la ville abritait dix fabriques ; elle prospèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, mais, en 1745, le rétablissement des droits leur porta un coup terrible : la production tomba des neuf dixièmes. En 1754, quatre cartiers seulement survivaient. En 1780, ils parvenaient encore à éditer environ 142 000 jeux de piquet.

ROMANS

La fabrication des cartes fut autorisée à Romans en 1630 ; elle existait déjà au début du siècle. En 1694, cependant, il ne restait plus dans la ville que trois maîtres, fort modestes. La position de leurs successeurs ne fut jamais brillante : à la fin du siècle, ils ne produisaient guère que 32 000 jeux de piquet par an.

PORTRAIT DE PROVENCE

Les cartes fabriquées à Avignon, Aix, Marseille, Toulon, Nîmes et Montpellier sont étroitement apparentées à celles fabriquées à Lyon au XVIIe siècle pour la Provence. Dèjà solidement implanté dans la région, ce portrait y est imposé en 1701 par le fermier et ne variera absolument pas jusqu'en 1779. En voici les détails caractéristiques :

— Le roi de cœur tient dans la main gauche un oiseau couronné.

— Le roi de carreau porte un sceptre mince, terminé par un gros fleuron.

— Le roi de pique vu de profil, à droite, porte son sceptre sur l'épaule.

— Le roi de trèfle brandit une hachette ornée d'une fleur de lys.

— La dame de cœur porte des écailles sur les bras et les jambes. C'est le détail le plus caractéristique du portrait. Ce personnage de la « sauvage », hérité du Moyen Age, se trouvait déjà sur les cartes de F. Clerc, cartier à Lyon entre 1485 et 1496.

— La dame de carreau porte une robe dont les manches, de forme cylindrique, rappellent les bandes de fourrure portées par les élégantes au début du XVe siècle.

— Les valets de pique et de trèfle portent les cheveux nattés. Entre leurs jambes passe une banderole, où se lit le nom du cartier.

Le portrait de Provence n'a jamais eu beaucoup d'originalité. Son dessin est généralement lâche et gourd. Les personnages tiennent peu de place sur les cartes et semblent s'y trouver mal à l'aise.

MARSEILLE

On trouve des cartiers à Marseille dès avant 1631, date à laquelle ils furent officiellement autorisés à exercer dans la ville. Ils étaient sept en 1677, dix en 1701 et onze en 1728, produisant 180 000 jeux et écoulant leur marchandise sur place et en Espagne. Vers 1710, cette industrie se développa encore et la production annuelle atteignit plus de 900 000 jeux. Après 1745, le rétablissement de droits excessifs entraîna une crise et provoqua un exode des cartiers. Ceux qui se maintinrent durent faire face à une situation difficile. Cependant, à la fin du siècle, quarante ouvriers, au service de huit cartiers, fabriquaient encore annuellement 360 000 jeux.

AIX-EN-PROVENCE

Il ne semble pas qu'il y ait eu des cartiers à Aix avant 1671. La ville en abritait huit en 1696, employant dix-neuf compagnons ou apprentis. La réimposition de 1701 les réduisit à quatre. Par la suite, ils furent souvent en butte aux tracasseries des fermiers. Les quatre cartiers en exercice à la fin du siècle produisaient environ 149 000 jeux de piquet par an.

TOULON

L'implantation de cartiers à Toulon est postérieure à 1663 ; auparavant, les marchands de la ville se fournissaient à Marseille. Quatre fabri-

ques étaient en activité en 1701, quatre encore en 1745, assez importantes, et neuf en 1759. Entre 1780 et 1790, la Régie vendait aux cartiers de Toulon le papier nécessaire à l'édition de 98 000 jeux de piquet, chaque année, en moyenne.

MONTPELLIER

Les premiers cartiers montpelliérains s'établissent dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cinq fabriques étaient en activité en 1750 ; elles faisaient de mauvaises affaires ; mais leur situation s'améliora ensuite, puisqu'en 1769 elles éditèrent 207 000 jeux de piquet, environ, chiffre qui tomba à 148 000 environ à la fin du siècle.

NIMES

L'industrie de la carte ne fut implantée à Nîmes qu'à la fin du XVIIe siècle. Il n'y eut jamais dans cette ville plus de quatre ou cinq fabriques, peu importantes. De 1780 à 1790, la production se limita à 52 000 jeux de piquet chaque année.

COMTAT-VENAISSIN

AVIGNON

En 1431, deux moulins de Comtat fabriquaient du papier pour les cartes à jouer et l'on connaît les noms de plus de vingt cartiers établis en Avignon avant 1500. Au début du XVIe siècle, brusquement, leur industrie périclita, concurrencée par les lyonnais. Elle reprit de l'importance après 1676, date à laquelle le marseillais Jean Payen, apparenté à des cartiers d'Aix, vint s'établir en Avignon. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les fabricants, exemptés de droits, purent se livrer à une fructueuse contrebande ; des concordats mirent fin, en 1756 et en 1758, à des libertés jugées excessives. En 1780, il ne restait plus dans la ville que deux cartiers, employant une douzaine d'ouvriers ; ils éditaient environ 113 000 jeux de cartes.

CARPENTRAS

Quatre cartiers exercèrent à Carpentras, pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Le concordat de 1756 les obligea à se retirer.

PORTRAIT BOURGUIGNON

Ce portrait, pratiqué à Dijon, Besançon et Salins est la copie du jeu dit de *la plume a chappeau,* exporté de Lyon, au XVIIe siècle, en Bourgogne, en Flandre et en Lorraine. Il est aussi en usage dans cette dernière province jusqu'en 1751, avec une répartition différente des enseignes pour les figures. Après 1751, il cède la place au portrait de Paris.

— Les rois sont coiffés de larges couronnes et, sauf celui de trèfle, portent des sceptres fleurdelisés ou fleuronnés. Le roi de cœur porte son enseigne sur la poitrine.

— Les reines, sauf celle de carreau, ont une fleur à la main. Leur couronne est rejetée en arrière.

— Le valet de cœur, seul, est vu de face ; celui de trèfle, dont le casque est surmonté d'une grande plume, porte l'enseigne du cartier et celui de pique, aux cheveux nattés, le nom de la ville.

Il existait aussi, en Bourgogne, un portrait destiné à l'exportation, copié sur le précédent, mais d'un dessin plus « riche ».
Massif, surtout au milieu de la carte, le portrait bourguignon manque certes d'élégance, mais le mépris absolu des proportions se trouve compensé par la richesse, lourde, de vêtements qui ne sont que décors ; les couleurs dominantes : un jaune et un bleu assez ternes et peu francs renforcent l'impression de masse, nullement désagréable. Cet équilibre tient à un rien. Lorsqu'il est rompu, vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, le portrait de Bourgogne sombre.

PORTRAIT DE LORRAINE

Au XVIIe siècle, les cartes éditées à Epinal s'apparentent étroitement à celles de Lyon, dont elles ne diffèrent que par quelques détails : ainsi, sur les rois de cœur et de trèfle des jeux de Jean Hémau, une double croix de Lorraine remplace le sceptre. Après 1751, le portrait de Paris est imposé en Lorraine.

Le portrait de Lorraine est de bonne qualité. Les personnages, un peu sévères, ont du mouvement et de l'aisance, ils sont décoratifs dans leur sobriété.

DIJON

L'existence de cartiers à Dijon est attestée dès le début du XVIIe siècle, mais le plus ancien nom connu est celui de Simon Bizard, qui s'installa en 1680. Les manufactures de Dijon éditaient surtout des jeux de tarot, traditionnellement en honneur en Bourgogne et en Franche Comté.

En 1787, on comptait à Dijon quatre fabriques. Entre 1781 et 1790, elles consommaient annuellement 327 rames de papier filigrané produisant environ 110 000 jeux de piquet.

BESANÇON

L'industrie de la carte fut introduite à Besançon par le lyonnais Julien France vers 1688. En 1719, la ville abritait quatre cartiers. Entre 1780 et 1790, ils fabriquèrent environ 140 000 jeux de piquet et des jeux de tarot.

NANCY

Les jeux de cartes étaient fort en honneur à Nancy au XVe siècle, notamment à la cour du roi René ; cependant, ils n'étaient pas édités sur place, mais provenaient de Lyon, dont le portrait fut choisi lorsque le duc Charles III autorisa, en 1599, Etienne Salmon et Jean Cabiche à s'installer dans sa capitale. Ces deux personnages semblent n'avoir pas exercé eux-mêmes. Ils auraient concédé leurs droits à des professionnels. Ce système amena toutes sortes de contestations avec d'autres cartiers et ne favorisa pas l'industrie locale, réduite à une seule manufacture en 1698.

En 1726, le duc Léopold introduisit une règlementation et établit un impôt et après 1751, les cartiers lorrains se virent imposer la même juridiction qu'en France, avec un contrôle renforcé à partir de 1766, date de

la réunion de la Lorraine au royaume. En 1782, il y avait quatre cartiers à Nancy, ils se bornaient essentiellement à subvenir aux besoins locaux et ne produisaient guère qu'une moyenne de 80 000 jeux chaque année.

STRASBOURG

Au moment de la réunion de Strasbourg à la France, en 1697, plusieurs cartiers exerçaient dans la ville, éditant surtout des jeux destinés à l'Allemagne. Ils conservèrent la franchise dans ce domaine. En 1782, on en comptait trois, peu fortunés, en butte à la concurrence d'un fabricant établi à Kehl. Ils utilisaient trois patrons : un au portrait de Paris et deux types de tarots ; ils pouvaient produire environ 74 000 jeux ordinaires.

EPINAL

Le premier cartier connu à Epinal, Jean Hémau, travaillait dans cette ville en 1623. On connait aussi, pour le XVIIe siècle, les noms de Nicolas Adrian, et surtout des Gérard, qui ne furent pas moins de sept à se succéder jusqu'en 1751. Leur relève fut assurée par les Pellerin. A la fin du XVIIIe siècle, on comptait à Epinal trois fabricants, peu importants, éditant environ 57 000 jeux de piquet chaque année.

METZ

On sait peu de choses de l'industrie de la carte à Metz, réunie à la France en 1648. Les fabricants ne furent assujettis à l'impôt qu'en 1781. En 1785, il n'en existait plus qu'un seul, Billiotte, très important, puisqu'il éditait chaque année environ 265 000 jeux ordinaires.

PORTRAIT D'AUVERGNE

Le portrait d'Auvergne, en usage à Thiers, à Clermont et au Puy, est formé au XVIIe siècle. Ses caractéristiques sont les suivantes :

— Le roi de cœur porte une épée et un globe crucifère, les autres rois un sceptre.

— Le roi de trèfle tient dans sa main gauche un petit perroquet.

— Les dames portent un sceptre et une fleur, sauf celle de trèfle, qui tient un petit chien sur le bras droit.

— Les valets, casqués, portent cuirasse et tiennent une hallebarde et une épée. Le nom du cartier figure sur chacun d'eux.

Au XVIIe siècle, les cartiers d'Auvergne fabriquent aussi des cartes d'un portrait différent, destinées à être vendues dans les provinces voisines.

— Le roi de cœur ne porte plus de globe et son épée est remplacée par un sceptre.

— Le roi de trèfle et la dame de pique perdent l'un son perroquet, l'autre son chien.

— Le valet de pique, vu de face, le poing sur la hanche, arbore sur la poitrine le lion des armes de Thiers ou un semis de fleurs de lys.

— Le valet de trèfle s'appuie sur un bâton surmonté d'une sorte de cœur.

Le portrait d'Auvergne, est, au XVIIᵉ siècle, assez remarquable. Rois et reines, richement vêtus, ont belle allure et leur gros yeux ne les défigurent pas, bien au contraire. Moins bien traités, et souvent gauches, voire un peu



JEU DE CARTES AU PORTRAIT D'AUVERGNE POUR LA GÉNÉRALITÉ
édité par Jean Volay à Thiers (XVIIᵉ siècle)
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (ESTAMPES)

ridicules, les valets casqués offrent un aspect anecdotique. Les coloristes ont usé de très beaux noirs, largement étalés. Toutes ces qualités, ou presque, disparaissent au XVIIIᵉ siècle.

THIERS

L'industrie du papier attira très tôt les cartiers à Thiers, peut-être dès la fin du xve siècle. Passant par la ville, vers 1580, Montaigne y visita une fabrique. Au xviie siècle, des dynasties de cartiers monopolisèrent une industrie très prospère, qui déclina au moment de la guerre contre l'Espagne, pays où les fabriques de Thiers exportaient beaucoup de jeux. La réimposition de 1701 leur porta un autre coup : trois ou quatre maîtres, peu importants, survécurent seuls. L'établissement d'une manufacture royale à Clermont, en 1748, acheva de les ruiner. En 1780, on n'éditait plus à Thiers qu'environ 25 000 jeux de piquet. Entre 1786 et 1790, un certain redressement intervint et la production annuelle s'éleva à 58 000 jeux.

CLERMONT-FERRAND

S'il y eut sans doute des cartiers à Clermont dès la fin du xviie siècle, ce ne devaient être que de modestes artisans, incapables de concurrencer les fabricants de Thiers. Il en alla autrement au milieu du xviiie siècle, lorsqu'une manufacture royale fut implantée dans la ville, vers 1748. Cette manufacture travailla jusqu'en 1752, ruinant les cartiers locaux. Il y avait encore cependant six cartiers à Thiers en 1789, éditant environ 135 000 jeux de piquet.

RIOM

L'industrie de la carte, à Riom, doit être aussi ancienne qu'à Clermont. Elle ne fut jamais bien importante. Le roi décida sa suppression en 1752.

LE PUY

Il y avait déjà un cartier au Puy en 1499. On en comptait quatre en 1544, davantage dans le seconde moitié du siècle. Ils obtinrent des statuts en 1692. Trois fabriques étaient encore en activité en 1777, mais il n'en reste qu'une en 1788, n'éditant guère chaque année que 33 000 jeux de piquet. C. Jacotin de Rosières a recensé soixante-dix-neuf maîtres cartiers, marchands cartiers ou garçons cartiers au Puy, des origines à la fin du xviiie siècle.

PORTRAIT DU LIMOUSIN

Edité à Limoges, Angoulême et Poitiers, ce portrait n'est qu'une copie grossière de celui d'Auvergne.

LIMOGES

On trouve des cartiers à Limoges dès le xve siècle. Le premier en date dût être Jehan Roy ou Le Roy, « imagier » (1427-1461) et l'on connaît les noms de cinq autres fabricants ayant exercé avant 1500. Dans la première moitié du xviie siècle, l'industrie de la carte semble avoir été prospère à Limoges ; elle subit ensuite des fortunes diverses, jusqu'à ne plus intéresser, en 1715, que deux manufactures ayant « beaucoup de peine à subsister ». Elle se releva quelque peu ensuite : en un an, d'octobre 1779

à octobre 1780, les fabriques de Limoges versèrent 23 406 livres et 4 deniers de droits et, dans les années qui suivirent, jusqu'en 1789, elles achetèrent le papier nécessaire à l'impression d'environ 128 000 jeux de piquet par an.

ANGOULEME

Le premier cartier angoumois serait Jean Darnat, en place à la fin du XVII[e] siècle ou dans les premières années du XVIII[e] siècle. En 1715 encore, il n'existait dans la ville qu'un seul cartier, fort modeste. A la fin du siècle, les fabricants étaient au nombre de quatre, employant une dizaine d'ouvriers et produisant une centaine de milliers de jeux chaque année.

POITIERS

Le cartier André Strap se fixa à Poitiers vers 1650. Entre cette date et 1789, vingt-sept fabricants exercèrent dans la ville ; ceux qui étaient en exercice à la fin du siècle éditaient une moyenne annuelle de 108 000 jeux.

PORTRAIT DE GUYENNE

Jusqu'en 1716, à Bordeaux, Agen et Montauban, les fabricants copient exactement le portrait d'Auvergne pour l'exportation. Par la suite, tout en conservant un patron semblable, ils réduisent progressivement les dimensions de leurs cartes, mais non pas celles des figures. En 1746, on observe les caractéristiques suivantes :

— Le roi de cœur porte un curieux sceptre, fait d'un mince bâton supportant un socle triangulaire surmonté d'une grande fleur de lys.

— Le roi de carreau tient lui aussi un bâton, surmonté par un cœur, puis par un œil.

— Le roi de pique brandit une hachette.

— Le roi de trèfle tient un bâton terminé par un cœur, puis par un petit vase d'où sortent des flammes.

— Les quatre dames portent des fleurs.

— Le valet de trèfle, aux cheveux nattés, tient une pique dont on n'aperçoit que le fer, d'une ampleur démesurée.

De 1716 à 1719, le visa du fermier figure sur un écusson tenu par le roi de carreau. Cette marque est remplacée, de 1719 à 1745 par la marque du cartier et, ensuite, par les armes du roi, par ses initiales entrelacées, ou par un soleil rayonnant.

Les cartes fabriquées à Montauban se distinguent par leur format, très réduit et celles d'Agen par le dessin que le valet de pique porte sur sa poitrine : un château-fort avec tours crénelées et donjons.

Traité à la manière de celui du Languedoc, le portrait de Guyenne n'en a pas la qualité : l'aspect général est plus gauche et les lignes moins sûres.

BORDEAUX

Au XVIIe siècle, faute d'industrie locale, les marchands de Bordeaux s'approvisionnaient en jeux au bureau de Limoges, puis à Thiers. En 1669, la ville fut autorisée à recevoir des cartiers, qui durent venir de Thiers. Ils étaient une dizaine au début du XVIIIe siècle, onze en 1750, huit en 1764, occupant trois apprentis et neuf compagnons et huit encore en 1777, occupant vingt-neuf personnes au total. En 1780, ils fabriquèrent environ 301 000 jeux de piquet. Leurs cartes, directement dérivées de celles éditées à Thiers à la fin du XVIIe siècle, devinrent peu à peu très médiocres.

AGEN

André Alaric s'établit à Agen, vers 1687, avec son fils Jean. Il est à l'origine d'une dynastie de cartiers possédant de médiocres ateliers où ils fabriquèrent des jeux un peu différents de ceux de Bordeaux. A. Nicolaï a recensé trente-trois maîtres, garçons ou marchands cartiers d'Agen, au XVIIIe siècle. On peut chiffrer leur production moyenne, en 1780 et 1789, à 146 000 jeux de piquet chaque année.

NERAC

Les cartes fabriquées à Nérac aux XVIIe et XVIIIe siècles par les Delias ne se distinguent guère de celles de Bordeaux que par le dessin des couronnes, formant des *œils de paon.*

VILLENEUVE

On connaît trois et peut-être quatre cartiers ayant exercé à Villeneuve au XVIIe siècle. Au XVIIIe siècle, la ville aura son bureau propre, mais rattaché à celui de Bordeaux.

A BERGERAC, à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe on trouve deux cartiers, les frères Person, sans doute associés.

PORTRAIT DE LANGUEDOC

Utilisé à Toulouse, Carcassonne, Albi et Béziers, ce portrait n'est qu'une adaptation de celui d'Auvergne pour l'exportation.

Le roi de carreau présente des détails originaux ; il porte un sceptre surmonté d'un croissant et tient à la main une bourse.

A Toulouse, entre 1702 et 1728, Lamarque, puis sa veuve, éditent des jeux du même type, mais dans lesquels le roi de cœur, vêtu d'une cuirasse, porte sur sa poitrine une grande fleur de lys.

Le portrait de Languedoc, s'il manque d'originalité et de force, est supérieur en qualité à celui de Provence, son voisin : un dessin plus habile et un heureux parti pris de stylisation, qui se traduit par des courbes tracées avec une tranquille audace le rendent très agréable à l'œil. De vives couleurs y mettent du soleil.

TOULOUSE

Une corporation de cartiers existait déjà à Toulouse en 1466 ; elle comptait alors six membres. Au total, vingt-et-un fabricants au moins exercèrent dans la ville avant 1500. Ils disparurent presque tous dans les années suivantes, les cartes ayant été victimes d'une croisade entreprise contre le jeu ; les cartiers eux-mêmes livrèrent en public leurs moules au bûcher. En 1538, cependant, on en trouve encore trois en activité contre quinze au début du siècle. Ce chiffre est porté à six en 1556, puis à dix en 1631. Il n'a pas varié à la fin du XVIIe siècle. En 1728, on recensait sept fabricants, dont trois assez importants. En 1780, ils étaient trois, éditant environ 242 000 jeux de piquet.

MONTAUBAN

La fabrication des cartes ne fut autorisée à Montauban qu'en 1754, mais elle s'y pratiquait déjà dans la première moitié du siècle. Entre 1780 et 1790, la production moyenne fut chaque année de 107 000 jeux de piquet.

BEZIERS

Au XVIIIe siècle, à Béziers, on éditait surtout des cartes destinées aux colonies. Entre 1780 et 1790, 45 000 jeux de piquet environ furent fabriqués dans la ville chaque année.

CARCASSONNE

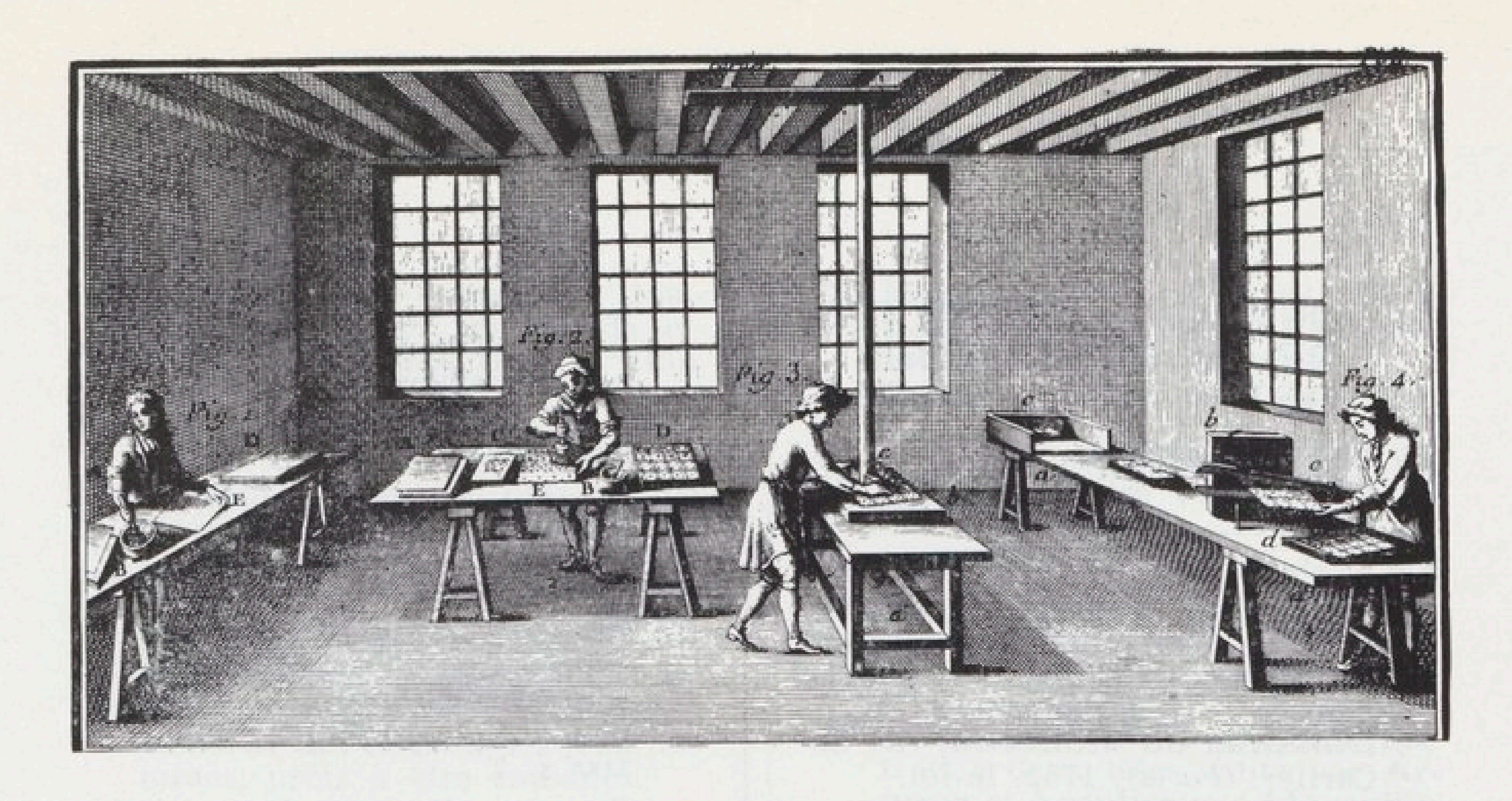
Il y eut quelques cartiers à Carcassonne dans la première moitié du XVIIIe siècle ; l'édit de novembre 1751 les força à se retirer ailleurs.

Jean-Pierre SEGUIN.

⁂

Le catalogue est dédié à la mémoire d'Henri-René d'Allemagne, dont le magnifique ouvrage demeure le grand livre sur l'histoire des cartes à jouer et à celle de Georges Marteau, industriel érudit et d'une générosité exemplaire.

Les successeurs de ce dernier ont persévéré dans la même voie. M. Paul Marteau, auteur d'un ouvrage sur le Tarot de Marseille, *par lui remis en honneur, a maintenu la carte à jouer française à un haut niveau de qualité matérielle et artistique dans la meilleure tradition et M. Yves Sicard, l'actuel directeur des Papeteries Grimaud, s'est dessaisi en faveur du* Cabinet des Estampes, *de nombreux spécimens des productions récentes de Grimaud. Il a bien voulu autoriser M. Faure-Beaulieu, son directeur technique et ses collaboratrices Mesdames Thédé et Gadeau, à faire profiter de leur longue expérience M. Seguin, qui a bénéficié, à la* Bibliothèque nationale *même, de la collaboration bénévole de plusieurs membres de son service : Mlle Renaudineau, Mme Bernard et MM. Muller, Roger et Boudart. Nous ne saurions oublier l'aide précieuse apportée pour l'illustration du travail par M. Hautin, directeur de La France Graphique et nous l'en remercions ici bien vivement.*



CATALOGUE

I

LES TECHNIQUES DE LA CARTE A JOUER
L'ATELIER D'UN CARTIER

1 **Fabrique de cartes à jouer** dans une maison de la place Dauphine, vers 1610, Gouache (*H. 240 × L. 460*), *anonyme.*

Musée Carnavalet

Al. I. frontispice (1). Acquis par le musée Carnavalet en 1890, avec l'ensemble de la collection Baur. Cette œuvre exacte et pittoresque illustre fort bien le chapitre de l'Introduction consacré à la fabrication de la carte à jouer, jusqu'en 1850 environ.

2 **Un atelier de cartier** en 1861. La fabrique de **Camoin,** à Marseille. Peinture sur toile (*H. 1m 56 × L. 1m 96*) signée et datée *V. Cornis, 1861.*

Camoin et Cie, Marseille

Au premier plan, à gauche, machine servant à taroter, en taille-douce, le dos des cartes ; à droite, un ouvrier prépare dans une bassine la couleur que vont employer deux autres ouvriers, représentés derrière lui, passant sur les pochoirs des brosses chargées de peinture.

Au fond, à gauche, presse à grand volant, on y serrait les cartons, après collage. Derrière, tout à fait à l'arrière plan, un ouvrier dispose sur un étendoir, installé au plafond, les cartons sortant de cette presse. Plus à droite, un ouvrier prépare la colle dans une bassine d'où s'échappe de la vapeur ; lui tournant le dos, une femme vérifie l'état des cartons achevés. Plus à droite encore, machine servant à lisser les feuilles, qui passent entre trois rouleaux verticaux, tournant à des vitesses différentes.

3 **Habit de cartier,** eau-forte par **Larmessin père.** Vers 1670 (H. 275 × L. 190).

B. N., Est., Oa. 60, 4°

Il existe une variante de cette représentation à la fois fantaisiste et très précise d'un habit de cartier, extraite de la fameuse série des *Habits grotesques.*

4 **Un fabricant de Cartes à jouer** et une Fabricante de Cartes à jouer, eaux-fortes coloriées par M. **Engelbrecht.** Milieu du XVIIIe s.

Bibl. du Musée des Arts Décoratifs, 1330, 14.

Al. I, 426 et II, 62. Personnages traités à la manière de ceux de Larmessin. Au bas de l'une et de l'autre estampe, un texte gravé détaille les accessoires de ces costumes de fantaisie.

---

(1) **Renvoi à l'ouvrage de H.R. d'Allemagne. Tome et page où la pièce décrite se trouve reproduite.**

OUVRAGES TRAITANT DE LA FABRICATION DE LA CARTE A JOUER

5 **Encyclopédie** ou dictionnaire résumé des sciences... par... M. **Diderot...** *Paris,* 1751. In-fol.

B. N., Est., Md. 35

Articles sur les cartes dans le tome II du texte et 6 planches explicatives accompagnées d'un texte dans le t. II des planches.

6 **Duhamel du Monceau.** Art du Cartier. (*Paris*), 1752. In-fol.

Coll. particulière

Ouvrage illustré par 5 planches explicatives. Texte reproduit dans les *Descriptions des arts et métiers* de J.-E. Bertrand. T. IV., 1776.

7 **Encyclopédie méthodique.** Arts et métiers mécaniques... *Paris, Panckoucke,* 1782. In-4°.

Arsenal, 4° S. 12

Article sur les cartes dans le tome I et 6 planches dans le tome I des planches.

8 **Lebrun.** Nouveau manuel complet du cartonnier, du cartier et du fabricant de cartonnages... *Paris,* 1845. In-18.

B. N. Impr., 8° V. 9010

Manuels Roret. 4 planches dépliantes.

MATERIEL ET OUTILS DE CARTIERS

Sauf mention particulière, les meubles et objets décrits et ceux qui, non mentionnés dans le catalogue, figurent à l'exposition, proviennent des ateliers de la maison Grimaud, à Paris.

9 **Grande louche en cuivre,** à manche en bois, utilisée pour prendre de la colle ou du vernis. XIXe s.

10 **Presse à coller,** en bois, vis en métal. Début du XIXe s.

Musée des Finances

11 **Chevalet :** casier à deux côtés, formant un angle droit, monté sur pieds, servant à empiler les feuilles ou cartons, par boutées. XIXe s. Bois.

On trouve deux chevalets sur la planche II de l'*Encyclopédie,* de part et d'autre du *chauffoir.* Dans le chevalet exposé se trouvent des feuilles d'étresse de couleur foncée, analogues à celles employées à partir de 1855 par Grimaud, pour ses cartes dites *opaques.*

12 **Frotton** utilisé pour le tirage des bois, à la main.

Fonderies Deberny et Peignot

13 **Planche pour l'habillage des cartes,** avec cadre métallique servant à fixer le carton et le pochoir pendant l'opération. 2me moitié du XIXe s. ?

Cet appareil a sans doute été conçu pour la fabrication de jeux de luxe, après 1850. Lorsque toutes les cartes étaient peintes au pochoir, l'usage de cadres aurait ralenti la fabrication et augmenté le prix de revient d'une façon excessive.

14 **Pointe** servant à découper les patrons. XIXe s.

A M Henri Hus, Paris

15 **Platine :** planche servant à étaler les couleurs. XIXe s.

Prise au moyen d'un *goupillon* dans une *calotte,* la couleur était étendue uniformément sur la platine. On l'y prenait avec une brosse, pour la passer sur le patron.

16 **Brosse** ronde, à manche en bois, servant à étendre les couleurs. XIXe s.

A M Henri Hus, Paris

Voir aussi les n°s 39 à 42.

On expose aussi un *goupillon,* pinceau servant à mettre la couleur sur le marbre, un *pompon* pour petits pochoirs et une brosse à colorier.

Prêt de l'Imagerie Pellerin à Epinal

17 **Calotte,** ou jatte, en bois (30 cm de diamètre), propre à recevoir les couleurs ou la colle. XIXe s.

A l'Ecole de reliure de la rue Madame, Paris

18 **Grands ciseaux,** du type de ceux employés jusqu'en 1850, environ, pour rogner les cartons et les diviser en quatre coupeaux, dans la hauteur.

B. N., Ateliers de reliure et Maison Camoin, Marseille

Ces grands ciseaux (20 pouces de longueur de tranchant, environ), étaient, comme les petits (11 pouces) montés et attachés sur des tables.

19 **Glissières** sur lesquelles tombaient les cartes, sortant de ciseaux mécaniques. Bois et zinc. XXe s.
Une ouvrière ramassait les cartes dès qu'un jeu complet se trouvait constitué, au sortir des ciseaux mécaniques.

20 **Chaperon,** boîte dans laquelle on plaçait les cartes, après le coupage. Bois. XIXe s.
Chez Grimaud, récemment, les chaperons servaient à rassembler, au sortir des ciseaux, les jeux terminés, prêts à être emballés.

21 **Boîte à coins ronds,** à trois compartiments, dans laquelle on plaçait les cartes, au cours du triage. Bois. XIXe s.

22 **Casier** utilisé pour ranger les cartes par espèces, lors du triage. Carton. XXe s.
Au XVIIIe siècle, on se servait de boîtes de même modèle, appelées *colombiers*, pour y ranger les cartes *superflues*.

23 **Presse à coinronner** les cartes. Bois. XIXe s.
Grimaud a mis en service des cartes à coins ronds dès 1859. Sur un jeu *à maximes*, de 1895, conservé dans la collection Marteau, l'éditeur, Firmin Chappellier, revendique l'honneur d'avoir fait breveter en 1858 des cartes *à coins consolidés et métallisés*.

24 **Agathe** montée sur un manche en bois, servant à polir les coins des cartes, après dorure.

PROCEDES D'IMPRESSION

25 **Moule en bois** d'un jeu au portrait d'Auvergne. **Thiers ?** Fin du XVIIIe s. 24 têtes.

B. N., Est., Kh., 167 rés., Coll Marteau, boîte 24

26 **Deux moules en bois** d'un jeu révolutionnaire édité par **Le Baron, à Coutances.** 1790 ? 20 têtes par moule.

Musée de Coutances

Moule des têtes et moule des valets rouges. Cartes au portrait de Paris de la fin du XVIIIe. Les couronnes et les fleurs de lis ont été grattées. Les noms des personnages sont changés : Phébus, Neptune, Pomone, Cérès, Cultivateur, etc...

27 **Moule en bois** d'un jeu révolutionnaire édité par la **Ve Mouton, à Lille** (?). 12 têtes.

Musée lillois, 427

Cartes au portrait traditionnel, sans les emblêmes rappelant la royauté.

28 **Autre moule** d'un jeu de la même époque. **Lille ?** 12 têtes. Al. II, 169.

A. M. Dupont, Lille

29 **Moule en bois** d'un jeu au portrait à deux têtes, édité par **Arnoux** et **Amphoux**, à **Marseille.** 1806.

Coll. Camoin, Marseille

30 **Moule gravé sur acier** d'un jeu au portrait français pour l'exportation édité par **Le Méteyer,** à **Paris.** Vers 1850.

Coll. Papeteries Grimaud

Plaque conservée chez Grimaud, sous ficelles scellées avec le cachet de cire des Contributions indirectes (Voir aussi le n° 33).

31 **Copie d'une lettre** du ministre des Finances au garde des Sceaux, ministre de la Justice 30 Janvier 1856. 5 ff. mss. in-fol.

Musée des Finances, Ms. 327

Le ministre expose la teneur des plaintes émanant des fabricants de cartes, parvenues à son ministère en 1855 : les marges sont trop inégales et l'impression empâtée, parce que les presses mécaniques récemment mises en service ne font pas l'objet de toute la surveillance nécessaire

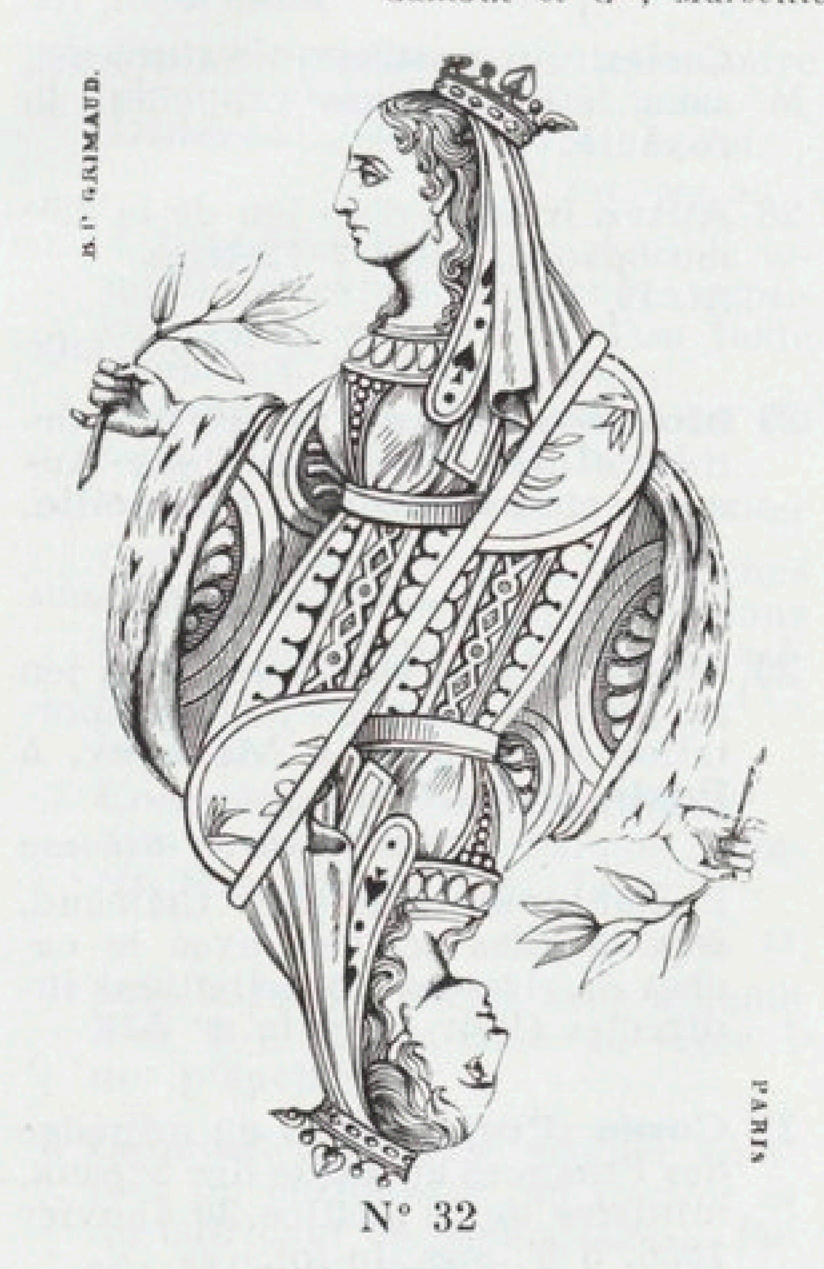
Le 21 février suivant, Saint-Georges, directeur de l'imprimerie, répondit au garde des Sceaux que l'inégalité des marges étaient due non à un relâchement de « *la surveillance la plus incessante mais à l'irrégularité de dimensions des feuilles de papier filigrané ; quant à l'empâtement de l'impression des figures, il a pu se présenter exceptionnellement quelquefois, mais par suite de circonstances indépendantes de toutes les précautions prises* » (Ms. 329).

32 **Douze bois gravés** pour les têtes d'un jeu au portrait français édité par **Grimaud.** Fin du XIXe siècle.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

32 a **Huit moules** en bois des points d'un jeu. 2me moitié du XIXe s.

Camoin et Cie, Marseille



N° 32

33 **Moule en cuivre,** gravé en taille-douce, vers 1830, d'un jeu au portrait traditionnel. Type de 1816. 12 têtes.

Musée des Finances

Dessin sans les fleurs de lis.

34 **Autre moule,** du même type. 24 têtes.

Référence en marge, en bas : I — 310 — 1835. Têtes de deux jeux.

Musée des Finances

35 **Pierre lithographique** ayant servi à l'impression d'un jeu au portrait américain édité par **Grimaud.** Vers 1930 ?

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

36 **Feuille de zinc** gravée pour l'impression en offset d'un jeu au portrait américain édité par **Grimaud.** Vers 1930 ? 49 têtes.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

37 **Pierre lithographique** ayant servi à l'impression d'un jeu au portrait français édité par **Grimaud.** Vers 1946.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

38 **Deux séries de vingt-quatre clichés** typographiques disposés dans une forme (88 × 53 cm) pour les têtes d'un jeu au portrait français édité par **Grimaud.** Vers 1946.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

L'habillage de ce jeu s'opérait au moyen de clichés de même nature.
Voir aussi les notices des moules en bois ou en métal exposés sous les nos 195, 207, 208, 255, 362.

HABILLAGE

39 **Fragments de cartons moulés** ayant servi à fabriquer les patrons pour l'habillage d'un jeu édité en **Auvergne.** Vers 1573. 8 fragments.

Les deux fragments de cartons ayant servi à fabriquer les patrons ont été moulés sur une planche de valets rouges au portrait d'Auvergne, sur lesquels on lit les initiales *L. G.* Ils proviennent de l'intérieur de plats d'une reliure exécutée en 1573.
Pour confectionner des patrons, on procédait de la manière suivante : on prenait des cartons moulés, appelés *fautes*, que l'on assujettissait sur des *imprimures* (cartons servant de matière aux patrons). A l'aide d'un petit couteau pointu, on découpait les parties qui devaient être peintes en jaune, coupant à la fois la carte et l'imprimure. On obtenait ainsi le patron jaune.

Le même carton moulé était ensuite fixé sur une autre imprimure et on y découpait ce qui devait être colorié en rouge, etc...
Pour plus de sûreté (c'est le cas pour la pièce exposée), on prenait la précaution de peindre le carton avant de le découper.

40 **Huit dames** et huit valets de pique de jeux différents, édités à **Paris** entre 1720 et 1750, environ.

B. N., Est., Kh. 34 c

Cartes montrant quelles différences pouvaient intervenir dans l'habillage des jeux.

40 a **Trois patrons** pour les figures d'un jeu au portrait français, à une tête et deux patrons pour les points. 2me moitié du XIXe s. ?
Le deux patrons pour les points sont en métal.

41 **Six bois gravés** pour l'habillage d'un roi de trèfle d'un jeu édité par **Grimaud.** Vers 1900.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Noir, gris, chair, vert, rouge et jaune.

42 **Neuf cartons** d'un jeu de cartes rondes édité par **Grimaud.** Vers 1930.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Cartes au portrait anglais, imprimées en offset, en quadrichomie. Tirages des différentes couleurs. On expose aussi une des pierres lithographiques (6 têtes) ayant servi à l'impression de ce jeu, qui n'eut pas la faveur de la clientèle.

Voir aussi les n°s **13** à **16.**

DOS TAROTES

43 **Carnet d'échantillons** de dos tarotés de jeux édités par **Grimaud.** Vers 1900.

B. N., Est., K. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Impression en offset. Représentations de fleurs, de bicyclettes, de voitures automobiles, etc...

44 **Trois bois** gravés pour les dos de jeux édités par **Grimaud.** Vers 1900.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

45 **Cliché en cuivre,** pour le dos d'un jeu édité par **Grimaud.** Vers 1900.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

46 **Ensemble de feuilles tarotées** de papier pour le dos des cartes, destinées aux jeux édités par **Grimaud.** 1900 (environ) à 1963.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Certaines de ces feuilles sont *marquées*, c'est-à-dire qu'elles portent, au verso, imprimées, les mentions des stades de la fabrication. Les diverses ouvrières responsables devaient y écrire leurs noms.
Les dessins les plus communément employés vers 1889 étaient désignés sous les noms de *Caillou, tulipe, croix, damier, turc, étoile, tulle, flèche* ou *vermicelle, moiré, écossais, Mulhouse* (trois couleurs) etc. *Croix* et *damiers* sont encore en usage.

ENVELOPPES

Les enveloppes de jeux, dont on n'a pas conservé de spécimens antérieurs au XVIIe siècle, doivent avoir commencé d'exister dès que les cartes furent fabriquées en quantité. Lors du premier établissement de l'impôt, il apparut qu'un bon moyen d'en garantir la perception était d'exercer un contrôle étroit sur ces enveloppes. L'édit du 22 mai 1583 stipule que les moules servant à les marquer en usage à cette date devront être brisés et remplacés par d'autres, vérifiés par les commis ou receveurs. Aux termes de l'édit du 30 juin 1607, c'est au fermier qu'il appartient de faire imprimer les enveloppes vendues aux cartiers, après avoir été marquées.
Cette clause n'était pas faite pour plaire aux cartiers. Après 1609, ils recouvrèrent la liberté de graver leurs moules, sous certaines conditions, mais, en septembre 1661, un règlement les contraignait à les déposer au bureau de la régie. Ils les y récupérèrent en 1671 et les conservèrent jusqu'en 1745, date à laquelle les stipulations de l'édit de 1607 furent remises en vigueur. Bientôt après, cependant, un autre règlement, du 9 novembre 1751, leur rendit le droit de fabriquer des enveloppes portant leurs « noms, demeure, enseignes et bluteaux ».
Sous la Révolution, la liberté fut totale, mais un décret de juin 1808 obligea les fabricants à déposer des empreintes de leurs enveloppes, marquées à leurs noms et revêtues de leurs signatures.
La loi de 1895 exigea l'indication du nombre des cartes contenues dans chaque paquet et une petite ouverture ronde permit aux employés de la Régie de vérifier si chaque as de trèfle, obligatoirement placé au-dessus du jeu, portait bien le timbre officiel.
Quoi qu'il en soit, on constate qu'au XVIIIe siècle, les cartiers, forcés de s'en tenir pour les figures des jeux aux portraits imposés, choisissent pour leurs enveloppes des dessins originaux, souvent pittoresques et décoratifs. Ceux en faveur au XIXe siècle sont loin d'avoir les mêmes qualités. Par contre, la carte actuelle bénéficie des soins que l'on apporte à présenter toute marchandise d'agréable façon.

47 **Enveloppe** d'un jeu de Jean **Hémau, à Epinal.** 1re moitié du XVIIe s.

B. N., Est. Kh. 34 a

48 **Enveloppe** d'un jeu de Nicolas **Thoyer, à Troyes.** (1652-1668).

Bibl. mun. de Troyes, Ms. 2701

Al. II, 150.

49 **Bois gravé** pour une enveloppe de cartes à jouer de Charles Etienne **Regibier** l'aîné, à **Bourges.** Vers 1740.

Musée de Bourges

50 **Enveloppe** d'un jeu de Jean **Aulmont**, à **Troyes** (1722-1747)

Bibl. mun. de Troyes, Ms. 2701

Al. II, 154.

51 **Enveloppe** d'un jeu d'Etienne **Lesueur, à Troyes.** (1722-1761).

Même cote

52 **Enveloppe** d'un jeu de Nicolas **Sainctot, à Troyes.** 1re moitié du XVIIIe s.

Bibl. mun. de Troyes, Ms. 2701

53 **Enveloppe** d'un jeu de Bonaventure **Faictot, à Troyes.** 2me moitié du XVIIIe s.

Même cote

54 **Enveloppe** d'un jeu d'Edme **Delépinne, à Rouen.** 1780.

B. N., Est, Kh. 34 a

55 **Enveloppe** d'un jeu de *cartes fines et coulantes* de Charles **Mouton, à Lille.** Fin du XVIIIe s.

Arch. mun. de Lille, carton 98

56 **Enveloppe** d'un jeu de « naypes superfines » (jeu d'alluette) édité par la **Ve Morin, à Paris.** Début du XIXe s.

B. N., Est., Kh. 34 a

Impression en rouge. Titre et adresse en espagnol. Armes d'Espagne gravées au centre. Bande de *Portrait étranger*, avec la mention *Intérieur.*

57 **Feuille d'enveloppes** de jeux édités par la **Ve Sonet-Morin, à Paris.** Lithographie de Mayer. 1840.

B. N., Est., Kh. 3 mat

58 **Bois** ayant servi à imprimer l'enveloppe d'un jeu de cartes d'aluette, de la fabrique de **Renneteau, à La Rochelle.** (1840-1850).

Coll. Papeteries Grimaud

Jeux du XIXe siècle, en paquets, sous enveloppes et bandes intactes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

60 **Jeu entier. Superfines.** Deux têtes, édité par E. **Testu,** successeur de Minot, à l'enseigne *Au grand Gustave de Paris.* Vers 1840.

61 **Cartes à jouer superfines** à deux têtes. Jeu édité par **Testu fils, à Paris.** Vers 1850.

62 **Entières superfines.** Jeu édité par **Grimaud.** Après 1855.
Cartes dites *opaques,* procédé breveté par Grimaud en 1855. On lit au dos de l'enveloppe : *La transparence des cartes ordinaires est un inconvénient fort grave, elle gêne et inquiète les joueurs et peut être un motif de fraude. Les cartes opaques ont une incontestable supériorité, on ne peut voir au travers sous quelque jour qu'elles soient placées.*
Après celle des cartes *opaques* vint la vogue des cartes *lavables.*

62 a **Moule en bois** pour l'enveloppe d'un jeu édité par **Levenq, Camoin et** Cie, à **Marseille.** Vers 1850.

Camoin et Cie, Marseille

PUBLICITE

63 **Boites à cartes,** en bois recouvert de papier, portant l'adresse gravée de **Le Brun** et **Le Duc,** père et fils, rue Dauphine, à **Paris.** XVIIIe s.

B. N. Est., Kh. 167 rés. Collection Marteau. boîte 24

63 a **Choix d'étuis** de jeux de fantaisie. Carton et papier décoré.

Même cote

63 b **Dame de carreau,** au portrait de Provence, vers 1750, portant la devise : *Pour gagner changez souvent de cartes.*

Arch. dép. du Vaucluse, F. 86

64 **Affiche-Réclame** pour un dépôt de cartes à jouer de la fabrique de **Méant fils à Paris.** Lithographie coloriée de A. *Cheyère,* à *Paris.*

Coll. Papeteries Grimaud

65 **Bois** ayant servi à imprimer une affiche-réclame de cartier. 1816.

Coll. Papeteries Grimaud

Valet de trèfle.

66 **Affiche-Réclame** éditée par Eugène **Boisse,** à **Bordeaux.** (1839-1861).

Coll. particulière

Roi de cœur. Impression en bleu.

67 **Affichette-réclame** éditée par **Grimaud.** Vers 1860.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

68 **Deux feuilles moulage,** peintes, de calendriers-réclame édités par **Grimaud.** Vers 1900.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Cartes au portrait français et cartes à enseignes espagnoles. Quatre images par feuille.

70 **Affiche-réclame** d'un *Jeu nouveau* de 72 cartes, édité par **Grimaud.** 1878. Chromolithographie.

B. N., Est., Kh. 3 mat

71 **Calendrier-réclame** pour des jeux de patience édités par **Grimaud.** Vers 1900.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

GRAVEURS DE CARTES A JOUER ET ILLUSTRATEURS DE LIVRES

72 [**Les neuf preux**], xylographie coloriée de trois feuillets imprimés dans la longueur, sur une face, pliés en deux et reliés à la fin de l'*Armorial* manuscrit de Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII.

B. N., Mss., fr. 4985

F^os 198 à 203. Planches imprimées, avant 1455, au frotton, à l'encre grise et coloriées à l'époque. Les personnages, que l'on rencontre souvent dans l'iconographie contemporaine (fresques, tapisseries, sculptures...), se retrouvent aussi, semblablement traités, avec la même technique, sur les plus anciens jeux connus et notamment sur celui de Jaques. Cinq d'entre eux : David, Hector, Alexandre, César et Charlemagne, figurent toujours sur les cartes françaises modernes.

73 [**Le triomphe des neuf preux,** auquel sont contenus tous les fais et proesses quilz ont achevez durant leurs vies]. (*Abbeville*), 1487. In-fol.

Arsenal, 4° B 42778 rés

Ouvrage réimprimé avec les mêmes bois à Paris, en 1507, par Michel Le Noir ; gravures coloriées à l'époque, à rapprocher de celles du jeu de Jaques.

74 **Gravure sur bois** au dernier feuillet, v°, de l'*Abuzé en court.* Lyon, vers 1480. In-fol.

B. N., Impr. Rés. Y² 94

A droite, personnage très semblable aux valets du n° 129.

75 **Marque** de Philippe **Pigouchet,** sur le *Liber florum,* de Saint Bernard. *Paris,* 1503. In-8°.

B. N., Impr. Rés. C. 3306

Un homme et une femme *sauvages,* velus, très semblables au roi et à la reine de cœur du jeu de F. Clerc. Les reines de cœur du portrait de Provence, au XVIIe siècle (voir le spécimen exposé) représentent toujours une *femme sauvage.*

76 **Valere le grand** hystoriographe très illustre translate de latin... *Paris, Philippe le Noir,* (vers 1520). In-fol.

Arsenal, Fol. H. 5091

Au début du Livre 5, grand bois représentant un roi et une reine, très semblables, jusque dans les détails des costumes, à ceux du jeu de Jean Personne.

77 **L'Hystoire de Guy de Warvick,** Chevalier dangleterre qui en son temps fest plusieurs prouesses... *Paris, J. Bonfons* (s. d.). In-4°.

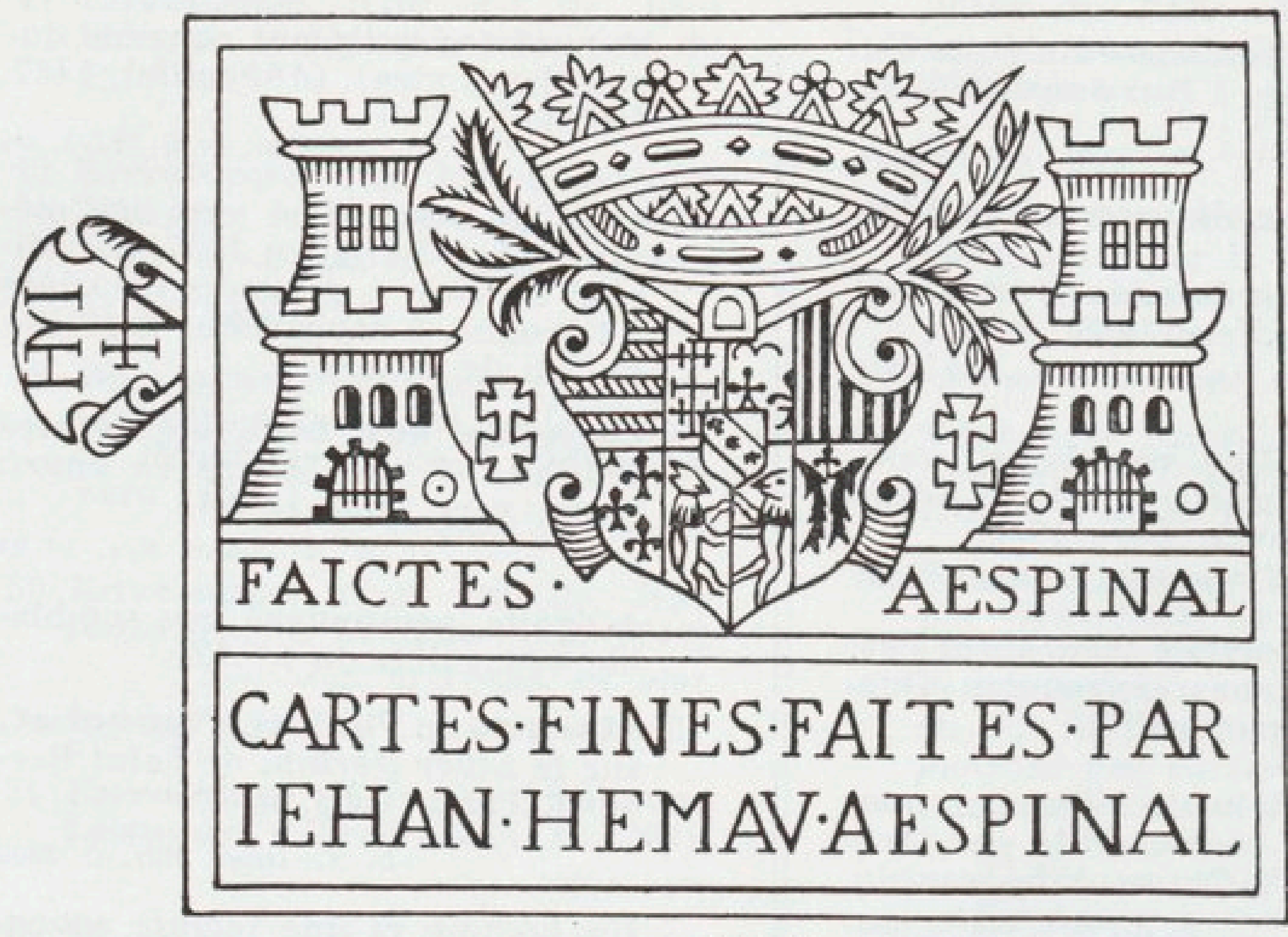
Arsenal, 4° B. 4308 rés.

Ex. aux armes de Mme de Pompadour. Au titre et au f° C III, bois représentant dans un décor d'arbres et de fleurs, un seigneur et une dame traités à la manière des rois et reines des cartes éditées sous le règne de Louis XII.

78 **Rabelais.** Les horribles et espouvantables faictz et prouesses du très renommé Pantagruel... *Paris,* 1943. In-fol.

B. N., Impr., Rés. gr. Y² 208

Bois en couleur dessinés et gravés par André **Derain,** dans le style des cartiers.



N° 47

II

REGLEMENTATION DE LA PROFESSION DE CARTIER
LA REGIE DES CARTES A JOUER

TEXTES OFFICIELS

79 **Edict** du Roy sur les cartes, taros, et Detz. *Paris,* 1583. In-16.

Arch. nat., AD I, 97, 24

80 **Statuts et ordonnances** des *cartiers tarottiers* de Paris. Octobre 1594. In-4°, ms.

Arch. nat., Y 6[8]

F°s 313 à 315.

81 **Edit** du roy, pour l'établissement d'un Droit sur les Cartes à jouer... 19 octobre 1701. *Paris,* 1701. In-4°.

Arch. nat., AD XI, 7, 16

Le rétablissement de l'impôt sur les cartes, auquel il avait été sursis en 1671, avait pour origine les dépenses occasionnées par les guerres. Le nouvel édit retirait aux cartiers le droit de tailler leurs moules, désormais réservé au fermier.

82 **Déclaration** du Roy, qui ordonne le rétablissement du Droit d'un sol, six deniers sur chaque jeu de Cartes... 16 Février 1745. *Paris,* 1745. In-4°.

Arch. nat., AD XI, 7 26

Le droit sur les cartes avait cessé d'être perçu en 1719.

83 **Cartes à jouer. Arrest du Conseil d'État...,** portant défenses à toute personne, autre les Maîtres Cartiers, de débiter aucunes Cartes à jouer, sans la permission par écrit de Jean-Baptiste Bocquillon... du 19 novembre 1748. (*Rouen*), 1749. Placard gr. In-fol.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

84 **Déclaration** du Roy, portant augmentation du droit rétabli par celle du 16 février 1745, sur les Cartes à jouer, pour le produit en être appliqué à l'Hôtel de l'Ecole royale Militaire... 13 Janvier 1751. *Paris,* 1751. In-4°.

Arch. nat., AD XI, 7, 49

La dotation faite à l'Ecole militaire devait être supprimée le 26 novembre 1776.

85 **Statuts** et reglemens, pour les Maîtres Cartiers, Papetiers, Faiseurs de Cartes, Tarots, Feuillets et Cartons ; Réimprimés à la diligence des Sieurs Pierre Le Brun, et Mathieu Raisin, Jurés en Charge. *Paris,* 1764. In-4°.

B. N., Impr., F. 12918

Ex. de M. de Sartine, lieutenant général de police. Ces statuts avaient déjà été imprimés en 1723 et en 1755.

PAPIER FILIGRANE ET MARQUES DIVERSES

86 **Feuille d'empreintes** des timbres de la ferme des cartes destinés à marquer le papier cartier et les cartons chez les maîtres cartiers de la ville de Rouen. 26 avril 1747.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

Al. I, 402. Trois empreintes de ces timbres, en usage de 1745 à 1751. Au XVIIIe siècle, le papier fabriqué pour le dessus des cartes provenait surtout des manufactures de Brouains, en Basse-Normandie, de Lenglée, près de Montargis et de Thiers.

87 **Registre** des livraisons de papier filigrané aux cartiers de Paris pour l'année 1787. In-fol., ms.

Arch. nat., G² 187

Ouvert au f° 8, détaillant les livraisons au cartier Jean Minot, à Paris, qui a fabriqué 203 244 jeux et payé 48 701 l., 9 s. de droits.

88 **Extrait des registres** des délibérations du Directoire. Arrêté du 19 floréal an VI, signé par Merlin, Reveillière-Lepeaux et François de Neufchâteau. In-fol., ms.

Arch. nat., AF III 521, 3359. 34

Art 1er. Le Papier de devant de toutes les Cartes à jouer sera fourni par la Régie et Timbré à son filigranne.

89 **Trois matrices** de filigranes de papier pour cartes à jouer.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 461

Coq de Louis-Philippe, aigle du second Empire et initiales C. I. (Contributions indirectes, 1848 ?). La marque C.I., formée d'initiales entrelacées, entourée d'une couronne de feuilles de chêne, était en service au moment de la suppression de la Régie, en 1945.

90 **Feuille de papier filigrané** destiné au dessus des cartes, déposée au greffe de l'Intendance de Rouen le 2 janvier 1752.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

Filigrane à la fleur de lys, rendu obligatoire par l'arrêt du 9 novembre 1751, autant de fois répété sur la feuille qu'elle comprenait de cartes.

91 **Feuille de papier filigrané.** 1871.

Arch. de la Préf. de Police, E $\frac{B}{101}$

Filigrane à l'aigle impérial, supprimé le 10 février 1875.

92 **Feuille de papier filigrané.** 24 poses. 1910.

A l'imprimerie nationale

Initiales C.I., entrelacées et entourées de feuilles de chêne.

93 **Cartes** d'un jeu édité par Nicaise **Mouillet,** à Paris. Vers 1720. 12 têtes.

B.N., Est., Kh. 34 c

Toutes ces cartes, de coloris très sombres, portent la mention *G. De Paris* et trois fleurs de lys dans un cercle ; le valet de trèfle tient l'enseigne de N. Mouillet. Nous avons rencontré des jeux offrant ces caractéristiques édités par des cartiers parisiens non mentionnés par H.-R. d'Allemagne : **D. Baron, J. Bourlier, C. Chéret, J. Cornille, H. Coucy, H. Cristel, J. Deflandre, C. Girard, S. Haimard, C. Notaire** et par **J. Alard** (1722-1738), **Dauvergne** (1702-1722), **J. Dionis** (1722-1738), **M. Fulletot** (1722), **N. Housset** (1734-1746), **F. Jolly** (1682-1702), **Le Cat** (1690-1722), **G. Le Jeune** (1739), **N. Le Roy** (1690-1738), **A. Morin** (1664-1703), **L. Noyal** (1703-1721), **P. Pellé** (1643-1702), **J. Pezant** 1703-1722), **F. Pichon** (1702), **A. Raisin** (1730-1738), **N. Robert** (1642-1704), **Thoyer** (1722), **J. Vernadet** (1674-1704) et **C. Vimont** (1679-1702). Il est donc difficile, en l'absence de renseignements plus précis, de dater exactement les jeux de ce type.

94 **Empreintes** des bluteaux portant les noms et enseignes de 39 cartiers parisiens, déposés le 29 avril 1758.

Arch. nat. G² 185, 22

Al. II, 85.

95 **Huit valets** de trèfle, au portrait de Paris, portant les enseignes de cartiers différents. Vers 1740.

B. N., Est., Kh. 34 c

Andruy , P. Cadine, J. Chalumet, P. Chaponet, M. Dufour, C. Langlois, J. Renault et F. Vausselain. Les valets portent un soleil sur la poitrine et tiennent à la main l'enseigne des cartiers. Les noms sont marqués au bas de la carte.

96 **Huit valets** de trèfle au portrait de Paris, provenant de jeux édités à **Paris.** Vers 1760.

B. N., Est., Kh. 34 c

Quatre valets portent l'enseigne de **Mandrou, gendre de feu Noyal** et quatre celle de **Raisin.** Leurs poitrines s'ornent de marques variées. La mention **G. Paris** remplace, au bas des cartes, celle du nom du fabricant.

97 **Dix rois de carreau** et dix dames de pique de jeux édités à **Paris**. 2me moitié du XVIIIe siècle.

B. N., Est., Kh. 34 c

Cartes gravées sur un même moule, ou sur des moules très semblables, mais les marques distinctives inscrites dans l'écusson des vêtements du roi de carreau et de la dame de pique diffèrent chaque fois : drapeau, canon, oiseau, insecte, fleur, etc... Ces marques avaient été imposées par le fermier en 1746. Elles varient selon les dates et les généralités.

98 **Empreintes** d'as de trèfle dessinés en 1816 et en 1817.

B. N., Est., Ef. 104 a, 43

Gravés d'après les dessins de Gatteaux, qui passait pour être le *fléau des faussaires*. Le 18 septembre 1816, l'administration décidait, pour renforcer le contrôle, de faire fabriquer un as de trèfle formé de fleurs de lis, ornements que des circulaires de mars et décembre 1831 prescrivirent de maculer à l'encre.

99 **Feuille d'as de trèfle** en usage sous le second empire. 1871.

Arch. de la Préf. de Police, E $\frac{B}{101}$

Papier avant lissage. Des feuilles de chêne remplacent les fleurs de lis.

100 **Poinçon d'acier** de l'as de trèfle. Avant 1946.

A l'Imprimerie nationale.

101 **Trois cartons** d'un jeu au portrait français, édité par **Grimaud** 1938. 24 têtes, 24 as de trèfle et 24 as rouges.

Coll. Papeteries Grimaud

Les têtes et les as de trèfle sortent des presses de l'Imprimerie nationale (1937-1938). Les as rouges ont été imprimés par les soins de Grimaud, également sur du papier filigrané de la Régie.

102 **Jeu** au portrait français édité par **Grimaud.** Vers 1930.

Coll. particulière

Jeu conservé dans son enveloppe, intacte. Une ouverture semi-circulaire, ménagée dans le dessus de l'enveloppe permettait de vérifier la présence, sur l'as de trèfle, du timbre gras rendu obligatoire par le décret du 12 avril 1890. L'empreinte de ce timbre, de couleur bleue (ou rouge sur les jeux destinés aux cercles), devait être apposée sur la partie inférieure de la carte et pouvait affleurer la couronne de feuilles de chêne. Dans les jeux à enseignes espagnoles, le timbre était apposé sur le deux d'épée.

BANDES DE CONTROLE

103 **Régie des cartes** de la ville de Rouen. Empreintes en cire de quatre cachets déposés au greffe de l'Intendance. 1745.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

Cachets portant la mention : Régie de Bocquillon. Ils servent à sceller les enveloppes pendant l'exercice de Bocquillon, de 1745 à 1751.

104 **Bandes de contrôle** destinées à être collées sur les enveloppes de jeux ou de sixains vendus en France ou à l'étranger et déposées au greffe de l'Intendance de la Régie des cartes à Rouen.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

2 janvier 1752, 4 bandes dont 2 portant la mention *Colonies* ; 13 février 1753, 2 bandes avec mention *Colonies* ; 6 septembre 1771, 2 bandes pour la consommation intérieure. Les bandes de contrôle, rendues obligatoires en 1661, disparaissent en 1671, lorsqu'il est sursis au droit. L'usage en est rétabli par le *Règlement* du 9 novembre 1751.

105 **Régie du droit sur les cartes.** 1773. Avis au public. *Paris,* 1773. In-fol.

Arch. mun. de Lille, carton 98

Mise en service de nouvelles bandes de contrôle, dont les modèles sont imprimés en noir et en rouge, au dos de l'avis.

106 **Feuilles de bandes de contrôle** de jeux à l'unité ou de sixains déposées au bureau de Rouen, le 31 mars 1783.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

107 **Feuille de bandes de contrôle** mise en service à la suite de l'arrêté du 3 pluviôse an VI.

Arch. dép. de la Marne, 933

Ce modèle, le premier imposé après la Révolution, fut remplacé, à partir de l'an XIII, par les armes choisies par Napoléon.

108 **Feuille de bandes de contrôle** de sixains en usage sous le 1er Empire.

A Jean Lafaurie

109 **Poinçon d'acier** du timbre-contributions frappé à sec sur les bandes de contrôle. Avant 1946.

A l'Imprimerie nationale

LES CARTIERS ET LA REGIE

110 **Supplique** adressée par les maîtres cartiers de Paris, en 1691, à *Messieurs les commissaires du Conseil Royal du Commerce.* (S.l.n.d.). In-fol.

B. N., Impr., Fol. Fm³ 12385

Plusieurs cartiers ont dû « quitter boutique pour éviter les peines que les Fermiers leurs veulent faire souffrir ».

111 **Requête** adressée par Turcoing Longpas et Guinche à Dugué Debagnols, intendant de Flandre, à Lille. 19 avril 1693. 2 ff. mss.

Arch. mun. de Lille, carton 98

Ils *remontrent... qu'ils ont pris la ferme des Cartes... pour 6100 florins pour un an. Il n'y a point d'autre surprise dans cette ferme que leur ignorance et la pauvreté qui les a apportés à prendre cette ferme pour avoir du pain. Mais tout au contraire ils y ont trouvé une misère dont il n'y a que vous Monseigneur qui les en puissiez tirer. Les meubles de Turcoing ont estés vendus jusqu'à la paillasse de son lit... La misère des habitans qui avoient accoutumés de jouer et se divertir n'allant plus dans les cabarets cause leur malheur.* Les fermiers exposent en détail, sur un autre feuillet, comment ils ont perdu 2257 florins en cinq mois.

112 **Liasse de Passavants :** feuilles enjoignant aux commis et gardes de la ville de Lille de laisser passer diverses quantités de jeux de cartes, expédiées de Lille dans différentes viles du Nord de la France et de Belgique. 1697.

Arch. mun. de Lille, M 2620/2626

113 **Requête** de la communauté des maîtres cartiers de Rouen, 21 mai 1745. 1 f. in-4°, ms.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C. 604

La communauté... se plaint de ce que le Directeur des droits... a refusé au Sr Nicolas Thiboust, l'un d'eux, un acquit à caution pour enlèvement d'une partie de cartes tarottées de différentes couleurs qu'il envoyait à Hambourg... Réponse.
La plainte des maîtres cartiers est fondée. Le Directeur n'a pas dû refuser un congé pour l'enlèvement de ces cartes qui étant tarottées de diverses couleurs ne laissoient point penser qu'il y eut de la fraude dans la destination...

114 **Etat des jeux** de Cartes qui ont été contrôlés chez les maîtres Cartiers de la ville de St Omer depuis le premier de juin 1779 jusqu'au trente dudit mois. 1 f. in-fol., ms.

Arch. nat., G² 185

115 **Etat des jeux** de cartes que Jean Minot et le Bouvier ont fait imprimer à Paris au bureau de la Régie, de septembre à décembre 1790. In-4°, ms.

Arch. nat., G² 189

116 **Registre** des permis d'expédition délivrés par la régie à la maison Grimaud. 1899.

Est. Don des Papeteries Grimaud 1963

Ouvert à la page correspondant au 8 mars 1899. Permis délivrés pour des expéditions à Sofia, Tournai, Bordeaux, Alger, Varna et Smyrne.

FAUSSAIRES ET DELITS DIVERS

117 **Sentence de police,** qui déclare... La Cour et sa femme, dûement atteints et convaincus du Vol fait dans le Bureau de Me Jean Souillard, Fermier... d'un cachet et de Bâtons de Cire servans à cacheter les Sixains... et de deux Moulles de bois servans à impri-

mer les Enveloppes... 27 janvier 1746. *Paris,* 1746. In-4°.

Arch. nat., AD XI, 7, 32

La Cour est condamné aux Galères, pendant trois ans et sa femme à *être battuë et fustigée nuë* et *marquée au fer rouge.*

118 **Lettre** à M. de Chaban, secrétaire du lieutenant général de police, signée Roussel, inspecteur de police. 26 mai 1754. 2 ff. in-fol. mss.

Arsenal, Ms. 11861 F^os 311 et 312

Lettre relative à la découverte d'une fabrique de fausses cartes dans le palais des Tuileries, dans un souterrain, à côté des cuisines du roi *M. Le Bel m'a ordonné d'aller reconnoitre le terrain et prendre les mesures pour la réussite de cette opération et m'a dit que je trouverois un détachement de quinze Invalides avec deux hommes qui avoient une échelle de vingt quatre pieds de hauteur, qu'ils étoient placés le long des écuries du Roy, qu'à dix heures trente minutes précises, je ferois dresser l'échelle dans le fossé. Effectivement à l'heure dite j'ai dessendu dans ce fossé avec six Invalides, nous avons enfoncés la porte de cet espèce de buché, où nous avons trouvé quatre particuliers qui estoient après à fabriquer des cartes et une femme qui faisoit leur cuisine... J'ay appris que le Roy avoit été informé de ce que l'on faisoit des cartes de contrebandes dans son Palais des Thuilleries et que sa Majesté avoit paru en être très fachée.* Les coupables sont des garçons cartiers et des domestiques.

119 **Jugement souverain.** Rendu en la Prévoté de l'Hôtel de Roi... Qui condamne les nommés Pierre Force, et Janvier, à être attachés au carcan à des poteaux qui seront plantés à la Croix du Trahoir, ayant écriteaux devant et derrière, portant ces mots : Fabricateurs de fausses cartes... *Paris,* 1755. In-4°.

Arch. nat., AD XI 7, 63

Les accusés sont des compagnons cartiers et des domestiques. Nombre de domestiques fournissaient à leurs maîtres des cartes fausses ou recoupées.

120 **Dossier** relatif à la saisie, chez Jacques Thirel, laboureur au bourg du Bolhard, élection de Rouen, d'environ trois ou quatre jeux de cartes « recoupées ». Déc. 1769. 4 pièces in-fol., mss.

Arch. dép. de la Seine-Mme, C 605

J. Thirel expose en particulier, pour sa défense, qu'il « fait plus d'usage des cartes pour lui servir d'adresse sur les paquets de gibier et autres paquets qu'il adresse fréquemment à Madame Dumenil dont il est receveur pour ses biens du pays de Caux que pour jouer. De là vient qu'il n'en achète pas et qu'il en prend qui ont servi sur la table des seigneurs voisins ». Le défenseur de Thirel ajoute : *C'est grêler sur le persil que de tourmenter les laboureurs et les paysants à l'occasion des cartes. Leur état et leurs moyens ne leur permettent pas de s'occuper au jeu, il seroit singulier qu'on leur en appliquât les règlements faits pour les cartes et qu'on se fit un moyen de persécution contre eux. Il est sensible que ces règlements ne concernent que les habitants de villes et les personnes riches dans les maisons desquelles le jeu est un amusement de société. A quoi ne serait-ils pas exposés si les commis des cartes avoient le droit de rauder* (sic) *dans les campagnes, de faire des visites et perquisitions chez eux et de les tourmenter sous prétexte d'un jeu de cartes grasses qu'on trouverait dans leur chaumière. Ne sont-ils pas déjà assez à plaindre d'être exposés aux visites et perquisitions des commis aux aides, des archers des gabelles et du tabac ? Faudra-t-il qu'ils soient encore exposés aux vexations des commis des cartes dont le droit n'est qu'un impôt sur le luxe et sur les amusements des gens des villes et des personnes faites pour s'en occuper ? Le cidre, le tabac et les sels sont des objets de consommation et de nécessité et c'est le peuple qui consomme le plus ; ainsi, il est plus supportable que le laboureur et le paysan soient exposés aux recherches et aux vérifications des commis préposés à la régie de ces droits ; mais pour l'impôt des cartes, il est ridicule d'en chercher le produit chez le laboureur et le paysan.*

121 **Circulaire** du Directeur de la Régie. 1779. In-4°.

Arch. nat., G² 185

A propos de la vente, sous fausse enveloppe, de jeux *recoupés* et *réassortis,* à l'enseigne de Mouton, cartier à Lille.

122 **Copie d'une lettre** du ministre de la Police, du 27 juillet 1807, au commissaire général de Police à Bordeaux. 2 ff. in-fol., mss.

Arch. nat., F⁷, 6498, 732

Lettre demandant de rechercher un nommé Coulaud « fabricateur de faux Timbres et de faux poinçons pour la marque des cartes ». On y apprend que ce Coulaud, *graveur en bois* travaillait aussi pour des marchands de papiers à tapisserie.

123 **Lettre** du préfet de l'Hérault au ministre de l'Intérieur, du 24 déc. 1823, relative à l'arrestation de Bineslet, marchand colporteur. 1 p. in-fol., ms.

Arch. nat., F⁷ 6704, 27

Gineslet s'est *permis de vendre à St Pons plusieurs jeux de cartes contenant des Emblèmes injurieux contre le Roi, la famille Royale et le Gouvernement.* On lit dans le procès verbal, joint : *outre les trois couleurs réprouvées qui se trouvent dans la plupart des dites cartes, nous y avons remarqué... un as de trèfle... entouré de têtes hideuses semblables à des têtes de serpents jettant des flammes par la queue et ayant cette inscription* VIVE LE ROI... *un as de cœur environné de calotes... nous lui avons fait observer que... la loi du 28 avril 1816... défend de colporter, vendre et distribuer des cartes à jouer sans une autorisation de la Régie...*

III

CARTES A *PORTRAITS* FRANÇAIS

CARTES FRANÇAISES DES XVᵉ ET XVI SIECLES

La signification de certains des termes employés est la suivante :
Têtes : rois, dames et valets.
Points : cartes, de l'as au dix.
Moule : planche gravée, servant à l'impression des Têtes.
Feuille de moulage : feuille ayant reçu l'impression du moule, en noir et non encore collée.
Carton moulé : carton constitué de la feuille de moulage collée avec l'**Etresse** (papier du milieu) et le papier **Cartier** (papier de dos), non découpé.
Carton moulé et peint : le même carton, habillé : colorié au pochoir.

124 **Cartes** d'un jeu édité par **Jaques, à Lyon.** Vers 1450 ? 19 têtes.

Bibl. de l'Ec. Nat. des Beaux-Arts, fonds Masson

Jaques est mentionné comme *Tailleur de moules* à Lyon, en 1472. Une autre carte de ce jeu est conservée au Cabinet des estampes (Kh. 30 a rés.). Les moules en bois de ces cartes appartenaient, en 1906, à M. Vital Berthin, à Beaurepaire (Isère). Ils furent cédés par lui à un amateur, dont nous n'avons pas pu connaître l'identité. Il en existe quatre, à vingt cartes. L'un d'eux porte les noms des personnages représentés : ce sont ceux de *Preux* et de *Preuses :* Josué, Antonye, Hector, Alexandre, Judas Macchabée, Jules César, Artus, Charlemagne, David et Godefroy de Bouillon et, pour les femmes : Deipille, Lomphelon, Iconie, Thamarie, Sémiramis, Pantasillée et Bethsabée et un personnage dont le nom est illisible.

125 **Carton moulé** et fragment de carton d'un jeu édité à **Lyon.** Vers 1480. 16 têtes et 4 fragments.

B. N., Est., Kh. 3 mat., Coll. Marteau, 13 ter

Restes de couleur. Trouvé, avec un autre fragment, dans la reliure en parchemin d'un registre des chanoines de Romans (date non précisée).

126 **Huit fragments de trois feuilles de moulage** de 25 cartes chacune, d'un jeu édité par **Jean de Dale, à Lyon.** Vers 1485.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 68. 40 cartes entières et 28 fragments, qui, rapprochés, permettent de reconstituer 12 autres cartes ; 4 restent incomplètes. D'Allemagne fixe la date de 1485 d'après la forme des chaussures et la coiffure des personnages. Des notes placées en tête du recueil Kh. 30 a avancent la date de 1460-1470. Jean de Dale, né près de Bourg-en-Bresse avant 1450, est mentionné comme cartier à Lyon entre 1485 et 1515.
Ces fragments, comme ceux dont la description vient ensuite, constituaient l'intérieur de plats de reliure. La bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts conserve, dans le fonds Masson, quatre fragments absolument identiques à ceux du Cabinet des Estampes numérotés 3, 4, 5 et 6. Ils proviennent certainement de la même reliure.

127 **Fragment d'un carton moulé et peint,** 6 têtes et 5 cartes (têtes) d'un jeu édité par F. **Clerc,** à **Lyon.** (1485-1496).

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 70 et 72. Le roi et la reine de cœur sont représentés velus comme des sauvages. Les enseignes sont pique, cœur, trèfle et des croissants. Les cinq cartes séparées ont été en partie refaites.
Le symbolisme des enseignes adoptées pour les cartes françaises a donné lieu, au XVIIIe siècle surtout, à de nombreuses interprétations. Suivant le P. Ménestrier, le cœur (chœur) désignerait le clergé, le pique les hommes d'armes, le carreau (pavés) les bourgeois et le trèfle les paysans. Les enseignes espagnoles auraient le même sens : coupes, ou calices : clergé ; épées : hommes d'armes ; deniers : bourgeois et bâton : ouvriers ou paysans.
Pour Leber, le cœur symbolise le courage, le pique, la force guerrière ; le carreau, la constance et le trèfle, la sagesse et la justice unies à la puissance. D'autres hypothèses, savantes ou ingénieuses, ont été avancées ; elles sont toutes bien fragiles.

128 **Fragment d'un carton moulé** d'un jeu édité à **Lyon** ? Fin du XVe s. 12 têtes entières et 4 fragments.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 77. Rois et dames de deux jeux. Aux troisième et quatrième rangs, même figures qu'au premier et au second, mais inversées. Cartes d'allure germanique. Fragment incomplet et très usé.

129 **Fragment d'un carton moulé et peint** d'un jeu édité à **Lyon.** Fin du XVe s. 1 tête entière et 5 fragments.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Planche des valets rouges. Au bas du valet de carreau, on lit : *G.S.C.* et, au bas du valet de cœur, *G. Cartier.* On gravait un moule spécial pour les valets rouges, parce qu'il suffisait de quatre couleurs pour les habiller, au lieu de cinq pour les autres têtes (le noir en plus).

129 a **Deux feuilles de moulage** d'un jeu édité par Jacques **Vise,** à **Lyon** (1482-1517) ? 8 têtes sur chaque feuille.

Musée historique de Lyon, 50183

Sur chaque feuille, deux rangées de quatre rois et reines, assis.

130 **Fragment d'une feuille de moulage** d'un jeu édité à **Lyon** ? Dernières années du XVe s. 8 têtes complètes et 12 fragments.

B. N., Est., Kh. 3 mat. Coll. Marteau 13 ter.

131 **Feuille de moulage** d'un jeu édité par Jean **Personne,** à **Lyon.** Dernières années du XVe s. 20 têtes.

Bibl. mun. de Dijon, 90.017

Al. I, 65 et 67. Personnages de notre histoire : pairs de France et la Pucelle et figures mythologiques : Pâris, Hélène, Junon, Pallas, la Sybille... Costumes de fantaisie, sauf pour quelques détails ; traces de peinture : jaune et bleu. Deux cartes portent le nom de Jehan Personne, mentionné comme cartier à Lyon en 1493 et 1499. Quatre cartes du même jeu sont conservées à la bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, dans le fonds Masson et une série de dix-huit, collées sur des morceaux de cuir de Cordoue, au musée d'Issoudun. (Un valet, **Paris,** différent).

132 **Fragment de carton moulé et peint** d'un bois comportant deux jeux différents, édités à **Lyon.** Dernières années du XVe s. 9 têtes entières et 11 fragments.

Nancy, Musée Lorrain

Al. I, 74. Jeux très semblables au précédent.

133 **Fragment d'un carton moulé et peint** d'un jeu édité à **Lyon** ? Fin du XVe s. 4 têtes, incomplètes.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 85 et 86. Carton provenant de la reliure d'un manuscrit ayant appartenu à Louis XII (Latin 1412).

134 **Fragment d'un carton moulé et peint** d'un jeu édité à **Lyon** ? Début du XVIe siècle. 10 têtes.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. II, 250. Provient de la coll. Hennin. Cartes jadis connues sous le nom de *Jeu de piquet de Charles VI*, mais datant en réalité du début du XVIe s.

135 **Cartes** de deux jeux édités à **Paris** ou à **Rouen** ? Début du XVIe s. 6 têtes, de deux jeux.

Arch. dép. de la Vienne

Al. I, 78. Cartes trouvées dans la reliure d'un registre de la commanderie d'Amboise, commencé en 1515. Elles mesurent 100 × 71 mm.

136 **Valet de carreau** (*Roland*) et deux cartes de points d'un jeu édité à **Rouen** ? Début du XVIe s.

Arch. dép. de la Seine-Mme

Al. I, 82. Trois autres têtes du même jeu sont conservées aux archives et à la bibliothèque municipale de Rouen. Ces cartes, très semblables aux précédentes, mesurent 100 × 72 mm. Nous déplorons vivement de n'avoir pas pu montrer les jeux très célèbres de la collection Leber, conservés dans la bibliothèque de Rouen. Des travaux en cours ont obligé le chef de cet établissement à les abriter provisoirement dans des caisses, d'où il était impossible de les extraire.

137 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par Pierre **Maréchal**, à **Rouen**. Vers 1560. 20 têtes.

Arch. dép. de la Seine-Mme

Al. I, 86.

138 **Fragment d'une feuille de moulage** d'un jeu édité par Jean **Genevoy**, à **Lyon** (1591-1597). 20 têtes ou fragments.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 100. Cartes au portrait du Dauphiné.



N° 135

CARTES DU XVIIe SIECLE

139 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité à **Lyon**. Début du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 98. Le nom du graveur a été gratté. Cartes caractéristiques du portrait de Lyon à cette époque, très semblables à celles d'un jeu édité au début du XVIe s. par Antoine **Perrout** (Al. I, 87), mais d'un dessin moins ferme et moins élégant.

140 **Deux fragments de cartons moulés et peints** d'un jeu édité à **Lyon** (?). Début du XVIIe s.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Fragments identiques de deux cartons d'un moule de valets rouges.

141 **Fragments de cartons** d'un jeu édité par Jean **Bourlion**, à **Grenoble** (1612-1623). 3 têtes et points de pique et de trèfle.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. I, 104. Cartes au portrait du Dauphiné.

142 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Hémau**, à **Epinal**. 1re moitié du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 a

Al. II, 234. Copie du portrait lyonnais pour l'exportation. Sur le fer de l'arme tenue par le valet de trèfle figurent les initiales C.G. (Claude **Gérard** ?). Dos tarotés.

143 **Cartes** d'un jeu édité par **Hector de Trois**, à **Paris**. Milieu du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. I, 108. Le plus ancien portrait de Paris caractéristique connu. Les hypothèses très diverses, souvent très ingénieuses, avancées, au XVIIIe siècle surtout, pour expliquer le choix des personnages et de leurs noms, n'offrent aucune solidité, d'autant plus qu'à l'origine ces noms n'existent pas et qu'ensuite ils varient souvent, jusque vers 1650.

144 **Cartes** d'un jeu édité par Charles **Dubois**, à **Rouen**. 1659. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. I, 102. Jeu très caractéristique du portrait de Rouen, sans doute destiné à l'exportation dans les pays germaniques.

145 **Cartes** d'un jeu édité par Pierre **Leroux**, à **Rouen**. (1656-1664). 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

146 **Cartes** d'un jeu édité par Julian **Rosnet**, à **Lyon**. (1668-1695). 11 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

147 **Cartes** d'un jeu édité par Claude **Astier**, à **Avignon**. 2me moitié du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

148 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Volay**, à **Thiers**. 2me moitié du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. II, 274. Cartes au portrait d'Auvergne, pour la Généralité.

149 **Autres cartes**, du même cartier, très semblables. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

150 **Autres cartes**, du même cartier. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. II, 118. Différences importantes, surtout pour les valets.

151 **Fragment de carton** d'un jeu édité par J. **Reulieu**, à **Lyon**. Fin du XVIIe s.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. I, 104. Caractéristique du portrait lyonnais pour l'exportation en Bourgogne, en Lorraine et en Flandre.

152 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par Antoine **Bonnier**, à **Montpellier**. Fin du XVIIe s. 30 têtes.

Bibl. de l'Ec. nat. des Beaux-Arts, fonds Masson

Cartes au portrait de Provence. On remarquera les écailles dont la dame de cœur est couverte aux bras et aux jambes.

153 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Goyrand**, à **Lyon**. Fin du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. I, 94. Cartes au portrait d'Auvergne.

CARTES DU XVIIIe SIECLE

154 **Fragment de feuille de moulage** d'un jeu édité à **Alençon**. Vers 1716.

Coll. particulière

Demi-feuille de valets rouges, au portrait de Paris, ayant servi à la confection d'une couverture de registre.

155 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par Sébastien **Lamarque**, à **Toulouse**. Vers 1720. 24 têtes et 6 points.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 30

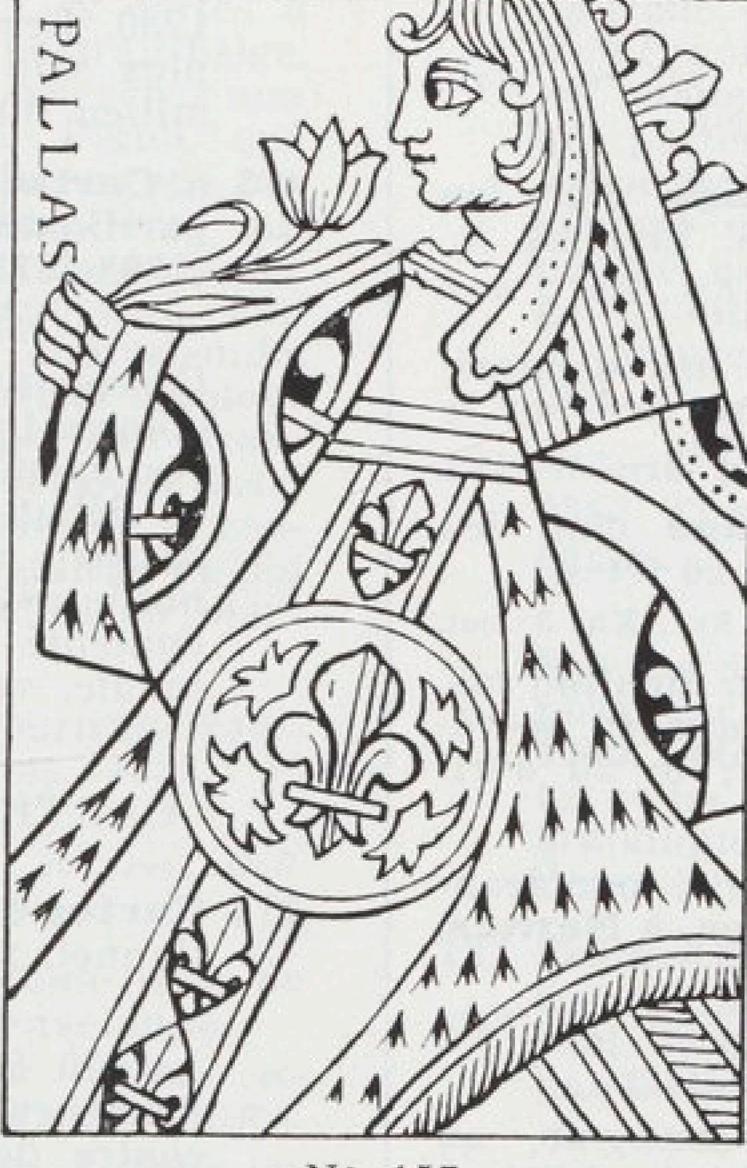
Al. I, 123. Les six points sont peints dans un espace laissé libre au milieu de la feuille, la planche ayant été sciée en deux.

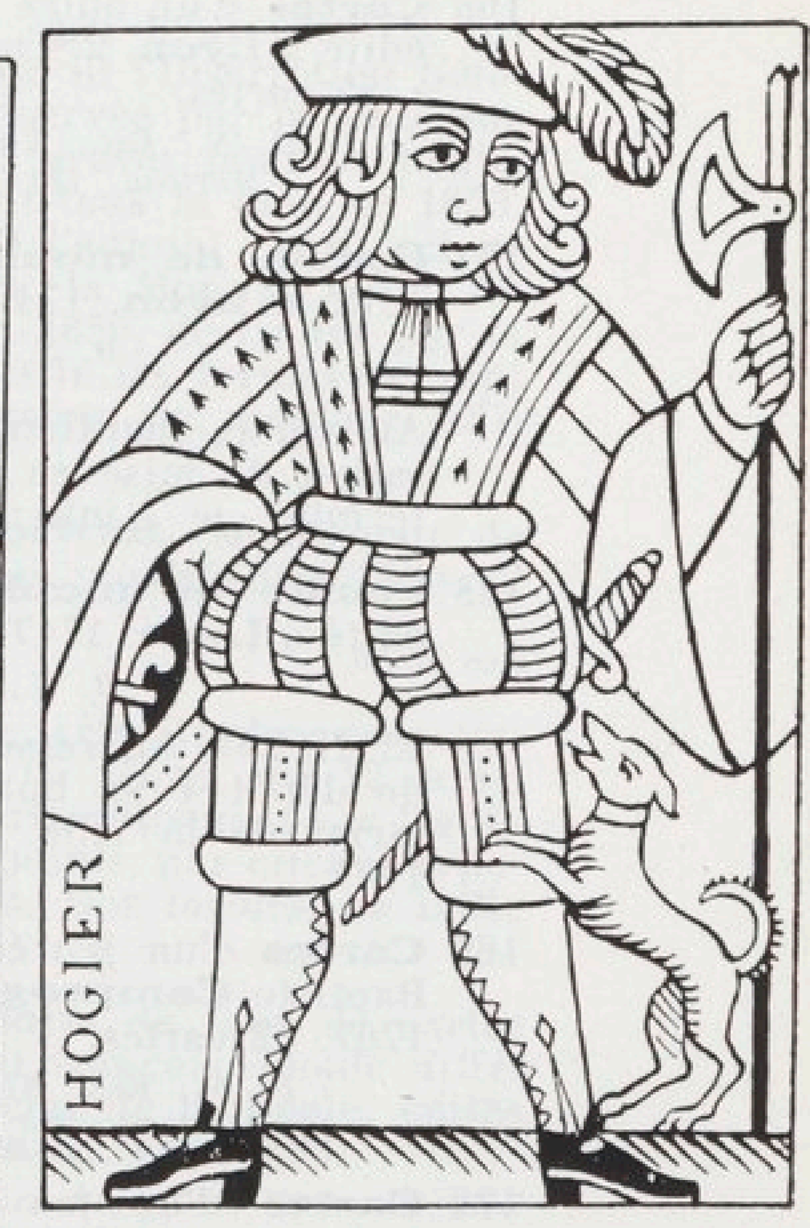
156 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par Jean-Joseph **Revest**, à **Avignon.** Début du XVIIIe s. 24 têtes.

Arch. dép. du Vaucluse, F. 86

On lit sur la dame de carreau : *Vive les bons enfans qui jouent souvent.*







N° 157

157 **Feuille de moulage** d'un jeu édité par **Amy fils**, à **Rouen**. 1730.

Arch. de la Seine-Mme, C. 604

Planche datée dans sa bordure inférieure et déposée en 1745 comme spécimen d'*ancien moule*.

158 **Cartes** d'un jeu édité par Nicolas **Chenevet**, à **Dijon** (1730-1741). 32 cartes.

B. N. Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 46

Jeu de piquet, conservé dans une enveloppe au nom du cartier Boulat, à Dijon.

159 **Cartes** d'un jeu édité par François **Noyal**, à **Paris**. Vers 1740. 12 têtes.

B. N., Est., Kh 34 c

Jeu caractéristique du portrait de Paris entre 1720 et 1750, environ. Toutes les cartes portent la marque du fabricant, fait très rare avant 1760 environ.

160 **Cinq dames** et cinq valets de cœur de jeux différents, édités à **Paris**, entre 1720 et 1780 environ.

B. N., Est., Kh. 34 c

Cartes montrant dans quelles limites, étroites, le portrait de Paris a évolué entre ces dates.

161 **Carte** à devise, au portrait de **Paris**. Vers 1740.

B. N., Est., Kh. 34 c

Dame de pique portant la légende : *On chérit mes blessures.*

162 **Cartes** au portrait de Guyenne, éditées à **Bordeaux** et à **Agen**. XVIIIe s.

Arch. dép. de la Gironde

163 **Feuille de moulage** d'un jeu édité par **Cartelier**, à Valence. Vers 1750. 20 têtes.

Coll. Papeteries Grimaud

163 a **Carton moulé et peint** d'un jeu édité à **Avignon.** Milieu du XVIIIe s. ? 30 têtes
Les têtes de pique et de trèfle seules.

Arch. dép. du Vaucluse, F. 86

164 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Rousset**, à **Aix**. Milieu du XVIIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 c

Al. II, 336. Cartes aux couleurs très vives, maladroitement appliquées.

165 **Cartes** d'un jeu édité par **Coutagny**, à **Lyon**. 2me moitié du XVIIIe s. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 113

166 **Cartes** d'un autre jeu, anonyme, édité à **Lyon**. 2me moitié du XVIIIe s. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 113 bis

167 **Feuille de moulage** d'un jeu édité à **Lyon**. 1746. 20 têtes.

B. N., Est., Kh. 3 mat.

Au verso, mention ms. d'autorisation de mise en service par le fermier, le 7 juin 1746.

168 **Feuille de moulage** d'un jeu édité à **Lyon**. 1747. 20 têtes.

B. N., Est., Kh. 3 mat.

Al. II, 267. Au verso, mention ms. de dépôt « au bureau du secrétariat de la ville », le 20 avril 1747.

169 **Cartes** d'un jeu édité par Jean-Baptiste **Camproger**, à **Nantes**. 1767. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 123

170 **Cartes** d'un jeu anonyme, au portrait du Dauphiné, édité à **Grenoble** ? 2me moitié du XVIIIe s. 11 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Cartes étroites ; dessin et coloriage très grossiers. Sur le valet de carreau, devise *Mais bien vous* et, sur le valet de cœur, *chut*. On expose aussi deux autres valets de cœur du même type, eux aussi très *populaires*, de dimensions encore plus réduites.

171 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Payen**, à **Avignon**. Vers 1780. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 c

Al. II, 347. Cartes très grossièrement dessinées.

172 **Feuille de moulage** d'un jeu édité par Joseph **Ferrand**, à **Poitiers**. Vers 1780. 24 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 c

Al. I, 161. Cartes au portrait d'Auvergne, à deux têtes. En 1745, déjà, un cartier d'Agen s'était servi d'un moule à deux têtes.

173 **Cartes** de jeux édités par **Mandrou**, à **Paris**. Vers 1780. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 c

Al. I, 112. (par Trioullier). Portrait en usage à Paris et un peu partout, au Nord de la Loire, depuis 1770, environ ; imposé, dans presque toute la France après 1780. Les coloris sont beaucoup plus vifs que ceux en usage au milieu du siècle.

173 a **Cartes** d'un jeu de piquet édité par Dominique **Petit**, à **Avignon** (1798-1833). 12 têtes.

Arch. dép. du Vaucluse, F. 86

Cartes au dessin informe, mais de coloris très vifs. Un des très rares exemples de la persistance, au début du XIXe s., d'un portrait disparu depuis 1780 environ. A notre avis, le cartier Petit s'est contenté de réemployer un vieux moule, vers 1805 ?

CARTES DU XIXe SIECLE

174 **Cartes** d'un jeu au portrait traditionnel. 1813. 12 têtes.

Coll. particulière

Jeu dû à Gatteaux, dont le nom figure en lettres très petites au centre de l'écusson tenu par le valet de trèfle. On notera la présence d'aigles impériaux sur le roi de cœur et le roi de trèfle. Le valet de trèfle porte une abeille sur sa poitrine.

175 **Même portrait**. Moule daté de 1816. 32 cartes et enveloppe, à l'effigie du roi Henri IV.

B. N., Est., Kh. 204 rés. Coll. H.-R. d'Allemagne

Sur les trois cartes précitées, des fleurs de lys remplacent aigles et abeille.

176 **Même portrait**. Moule daté de 1816, modifié vers 1830. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Aigles, abeille et fleurs de lys sont remplacées par des motifs purement décoratifs.

177 **Feuille de moulage**, habillée, d'un tirage effectué en 1880 du portrait à une tête. Moule daté de 1850.

Coll. Papeteries Grimaud

178 **Feuille de moulage** d'une planche d'essai pour le portrait à deux têtes. 1827. 20 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 d

Ex. de Chaumette, de l'administration des contributions indirectes. Portrait différent, surtout par sa disposition, du modèle adopté

en définitive. Dans le nord et dans l'est de la France, les cartes à deux têtes, dites au portrait belge, étaient utilisées de préférence aux cartes à une tête. Plutôt que d'acheter des jeux de ce type importés de façon régulière, qui payaient 40 centimes de droit, les amateurs se servaient trop souvent de cartes de contrebande. D'où l'idée d'un nouveau moulage à deux têtes, au portrait français, dont les jeux seraient assujettis au droit ordinaire de 15 centimes. Ce nouveau moulage ne put être mis en service qu'en mars 1833.

179 **Jeu de cartes** au portrait traditionnel, à deux têtes. 1833. 52 cartes.

B. N., Est., Kh. 204 rés., Coll. H.-R d'Allemagne

180 **Même portrait**. Moule daté de 1853. 32 cartes et enveloppe.

Même cote

Filigrane à l'aigle. Coloris différents, encore obtenus, comme les points, au moyen de pochoirs. Dos tarotés. Au contre de l'écusson placé sous le sceptre du roi de trèfle, on lit l'inscription *Galv. Hulot,* conservée par la suite sur les moules gravés pour la Régie, qui portent tous la date de 1853. Hulot était l'adjoint du directeur général de la Monnaie ; il fut chargé, en 1850, de traiter par la galvanoplastie les formes servant à l'impression du moulage officiel.

181 **Même portrait.** Moule daté de 1853. Tirage postérieur à 1890. 52 cartes.

Même cote

Sur l'as de trèfle, timbre gras, imposé par le décret du 12 avril 1890. Coloris obtenus, pour les têtes et les points, par clichés typographiques. Dos tarotés, en taille douce.

182 **Echantillons** de jeux de cartes au portrait français, moule différent de celui de la Régie, édités par **Grimaud**. Vers 1889.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Cartes françaises ordinaires et demi-fines (tête coloriée en *chair*).

IV

CARTES REVOLUTIONNAIRES ET IMPERIALES

Dès 1792, à Paris surtout, les cartiers firent disparaître de leurs jeux ce qui pouvait rappeler le souvenir de la monarchie : essentiellement, les couronnes des rois et des reines et leurs noms traditionnels. D'autres attributs, jugés suspects, furent également supprimés : fleurs de lys naguère répandues à profusion, croix et globe portés par le roi de cœur, sceptres, etc..., jusqu'à la crête du dindon apparaissant dans la marque du roi de carreau et qui risquait d'évoquer une couronne. Les graveurs de nouveaux moules restés fidèles au portrait traditionnel s'ingénièrent à coiffer différemment les personnages et à les munir d'épées, de piques, de bâtons ou de rameaux. Ces initiatives, tantôt timides et tantôt poussées très loin, contribuaient à donner aux figures, pour le reste conformes à l'ancien portrait de Paris, une allure étrange, encore accentuée par la taille souvent malhabile de moules fabriqués à la hâte et que personne ne contrôlait plus.

Aussi le besoin se fit-il vite sentir de types franchement différents. Aucun d'entre eux n'est tout à fait dénué d'intérêt, même d'ordre artistique. Certes, les cartes révolutionnaires sont infiniment moins belles que celles de la fin du XV[e] siècle ou du XVI[e] siècle, mais on y voit renaître une spontanéité, une originalité d'inspiration et une fraîcheur trop souvent absentes dans les portraits imposés pendant deux siècles.

183 **Lettre** adressée au citoyen Charlier, député à la Convention par *un républicain,* qui demande la substitution de personnages républicains aux figures des *Rois imbécilles* sur les cartes à jouer, afin de *plaire aux bons républicains et de faire crever de rage les mauvais citoyens.* 2 p. in-4°, mss.

Arch. nat. F[17] A 1005 B, 971

184 **Lettre** adressée le 23 brumaire an II au citoyen Président de la Convention par le C^en^ Gros, père. 2 p. in-4°, mss.

Arch. nat., F[17] A 1006, 1147

Il demande la substitution de soleils aux rois, de lunes aux dames, de vents aux valets, etc...

185 **Procès-verbal** de la saisie de *planches et moules portant les signes de la royauté* chez Morin, cartier à Paris. 13 floréal, an II. I f. in-4°, ms.

Arch. Préf. de police, AA 77, 183

186 **Cartes** d'un jeu par demandes et par réponses. 1792 ? 12 têtes.

Musée Carnavalet

Al. I, 282. Questionnaire amoureux, sans allusions aux événements contemporains.

186 a **Tickets** (cartes) d'un jeu édité par **Camoin**, à **Marseille**, pour la région d'Haïphong. Début du XX° s.

Camoin et C[ie], Marseille

Jeu appelé **Tam Cuc.** Camoin éditait de nombreux autres jeux pour l'Extrême-Orient.

187 **Cartes** d'un jeu anonyme, édité à **Nantes**. 1792 ?

B. N., Est., Kh. 167 rés. Coll. Marteau, 143

Al. II, 104. Cartes au portrait traditionnel. Le roi de cœur porte encore le globe crucifère mais ceux de carreau et de pique ont changé leurs sceptres pour des fleurs et une palme. Le graveur a remplacé les couronnes des dames par des coiffures « seyantes ».

188 **Cartes** d'un jeu révolutionnaire édité à **Lyon** (?). 7 têtes

B. N., Est., Kh. 204 rés., Coll. H R. d'Allemagne

Cartes d'un dessin très *naïf,* les unes inspirées du portrait traditionnel, les autres représentant des types nouveaux. Les rois sont appelés *Citoien,* les dames *Liberté* et les valets *Egalité.*

189 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Minot**, à **Paris**. 1792 ? 12 têtes.

Coll. particulière

Jeu très répandu, dont on trouve plusieurs copies très voisines les unes des autres dans le recueil Kh. 34 a, éditées par Delatre, Chassonneris et La Chapelle (d'Allemagne cite aussi V. Minot, Meunier et Petit). Les têtes sont divisées en *Sages, Vertus* et *Braves,* remplaçant les rois, dames et valets. Les personnages sont : pour le pique : Brutus, Force et Scaevola ; pour le cœur : Solon, Justice et Annibal ; pour le carreau : Caton, Prudence et Horace et pour le trèfle : J. J. Rousseau, Union et P. Decius Mus.

190 **Cartes** d'un jeu édité par J. **Pinaut**, à **Paris**. 1792 ? 12 têtes.

Coll. particulière

Al. II, 266. Copie très voisine du jeu de Minot, mais de gravure plus grossière et de coloris différents.

191 **Cartes** d'un jeu édité par **Lefer**, à **Paris**. 1792 ? 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 204 rés., Coll. H. R. d'Allemagne

Al. II, 130. Jeu voisin des précédents, mais offrant plus de détails et d'ornements. Les personnages sont les mêmes, à l'exception de Platon, qui remplace J. J. Rousseau.

192 **Cartes** d'un jeu édité par **Galtot**, *à la Renommée,* à **Paris**. 1793 ? 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 176 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Al. II, 176. Tirage d'un jeu édité pour la première fois par J. Pinaut. (Kh. 203 rès.) Les rois sont remplacés par les *Elements,* les reines par les *Saisons* et les valets par des *Cultivateurs.* Eole, Atlas, Neptune et Phébus symbolisent les Eléments ; Pomone, l'Hiver, Flore et Cérès les saisons et les *Cultivateurs* sont figurés par un vendangeur, un bûcheron, un jardinier et un moissonneur.

193 **Cartes** d'un jeu édité par J. **Pinaut**, à **Paris**. 1793 ? 12 têtes et 4 as.

Même cote

Al. I, 135. Jeu inspiré du précédent. Mêmes personnages, traités différemment.

194 **Cartes** d'un jeu édité par **Lamarque**, à **Toulouse**. 1793 ? 12 têtes.

Même cote

Al. II, 391 et suiv. Copie interprétée des jeux précédents, grossièrement gravée.

195 **Bois gravé** ayant servi à l'impression du jeu de **Lamarque**.

Musée Carnavalet. Coll. de Liesville

196 **Jeu de cartes** édité par **Jaume** et **Dugourc**, à **Paris**. 1793. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 102 rés., Coll. H.-R. d'Allemagne

Al. I, 256. Jeu de cartes révolutionnaires inventé par le comte de Saint-Simon. On lit sur l'enveloppe : *Plus de rois - de Dames - de Valets ; - le Génie - la Liberté - l'Egalité les remplacent - La Loi - au dessus d'eux*. Autre ex. de ce jeu dans la coll. Marteau (boite 24) ; dessin légèrement différent ; quatre cartes marquées au nom de Dugourc.

197 **Feuille réclame** du jeu de cartes de *Saint-Simon*, reproduisant les 12 têtes et les 4 as.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 151 bis

Si les vrais amis de la philosophie et de l'humanité ont remarqués (sic) *avec plaisir, parmi les types de l'Egalité, le* Sans-Culotte *et le* Nègre ; *ils aimeront sur-tout à voir* LA LOI, SEULE SOUVERAINE D'UN PEUPLE LIBRE, *environner l'As de sa suprême puissance...*

198 **Cartes** d'un jeu édité par Pierre **Cignogne**, à **Nantes**. 1793 ? 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Al. II, 308 : Jeu inspiré de celui de Jaume et Dugourc. Les figures sont répartiesc en *Génies* (rois), *Libertés* (dames) et *Egalités* (valets). Ces derniers symbolisent l'*Egalité des Droits* (juriste en costume républicain), l'*Egalité de Couleurs* (un noir), l'*Egalité de Rangs* (un ouvrier) et l'*Egalité de Devoirs* (un soldat).

199 **Même jeu**, tiré sur un papier très gris, de basse qualité.

Même cote. Coll. Marteau, 154

200 **Cartes** d'un jeu édité par Jean-Baptiste **Debeine**, à **Reims**. 1793 ? 12 têtes et 4 as.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Al. II, 55. (les 4 valets). Parmi les rois : *Boileau D., ennemy du clergé* et *J. J. Rousseau, Amy des lois.* Parmi les dames : *Suzanne, l'innocence reconnue* et *Jeanne Darc. Rien ne marette.* Les points des as sont entourés de guirlandes de fleurs et de fruits.

201 **Carton moulé** et **peint** des têtes d'un jeu édité par **Gayant**, à **Paris**. 1794.

B. N., Est., Kh. 34 a

Al. II, 90. Les *Philosophes* (rois) sont Molière, La Fontaine, Voltaire et Rousseau.

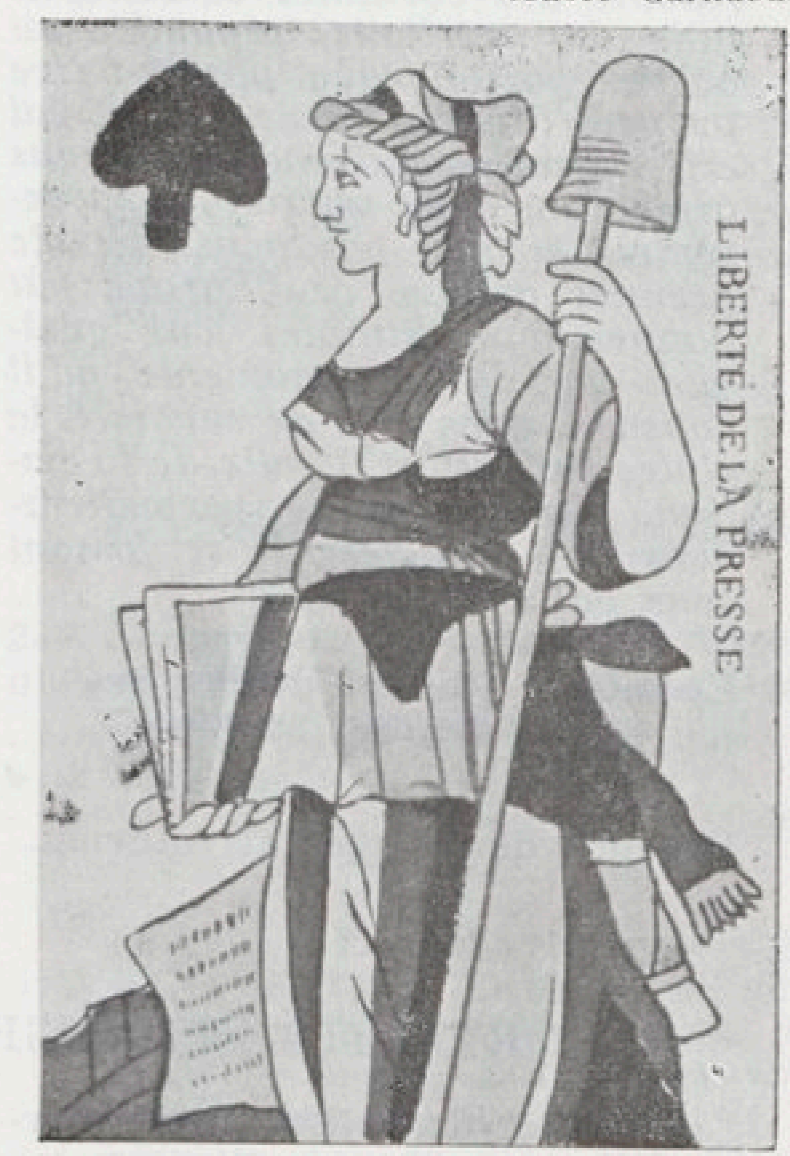
202 **Types d'as** de jeux révolutionnaires. 8 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 24

Encadrements décoratifs gravés, en noir (cinq), gravé et peint au pochoir (un), peints au pochoir (deux).

203 **Cartes** d'un jeu édité par la Ve H. **Mouton**, à **Lille**. 1794. 12 têtes.

Musée Carnavalet



N° 203

Al. II, 172. Le 19 pluviôse an II, le Comité révolutionnaire de Lille avait autorisé la Ve Mouton à éditer des cartes *à charge pour elle de... substituer aux noms de cy-devant valet celui de Guerrier ; au cy-devant roy, celuy de Guide ; et aux cy-devant reine, celuy de Vivandière.*

204 **Cartes** d'un jeu édité par **Dambrin**, à **Paris**. 1805 ? 12 têtes.
B. N., Est., Kh. 34 a

Retour aux personnages du portrait traditionnel, mais avec des changements dans la figuration. Les fleurs de lys sont toujours proscrites. Des aigles les remplacent çà et là.

205 **Quatre dessins** au crayon attribués à Louis **David** et destinés à un jeu de cartes.
B. N., Est., B 6 rés.

Les rois David, Alexandre et César, ce dernier représenté par deux dessins. Le 13 juin 1808, Antoine Français, directeur général des Droits réunis, chargé de faire faire de nouveaux moules, écrivait au peintre : *Désirant substituer aux figures bizarres des rois, dames et valets un dessin dont l'extrême élégance et la pureté rendent la contrefaçon difficile et qui puisse en même temps, par la fidélité des costumes et l'exactitude des attributs, répondre au but allégorique que paraît s'être proposé l'inventeur de ce jeu, j'ai cru ne mieux faire que de vous prier dans cette opération... assurément je n'ai pas pensé que le premier peintre de l'Europe pût donner à de simples jeux quelques-uns de ces moments qu'il consacre avec tant de succès à la gloire de l'art et à celle de la nation. Mais peut-être permettrez-vous que ces dessins se fassent sous votre direction...*

206 **Epreuve d'essai** des figures du jeu dit de **David**. 12 têtes.
B. N., Est., Kh. 34 d

Gravure de Mongez et Andrieu.

207 **Moule en cuivre**, gravé en taille douce, de trois figures du jeu de **David**.
Musée des Finances

Les trois têtes de trèfle.

208 **Douze blocs-poinçons** et douze matrices frappées, utilisées pour le jeu de **David**. 1810.
A l'Imprimerie nationale

On lit sur le valet de pique : *Mongez del. - Andrieu sc. - F. Didot fud.*

209 **Cartes** du jeu de **David**. 1810. 12 têtes.
B. N., Est., Kh. 6 mat.

Le jeu de David fut mis en service le 1er oct. 1810.

210 **Epreuve d'essai** du jeu dessiné par Nicolas **Gatteaux**, gravée par C. Normand. 1811. 12 têtes.
B. N., Est., Ef. 104 a, 39

D'après R. Merlin, les dessins de Gatteaux donnèrent lieu à trois autres essais, différents dans l'interprétation, gravés par Point, Henri Didot et Philibert Vasserot.

211 **Epreuve de luxe**, coloriée à la main, du modèle définitif. 12 têtes.
B. N., Est., Kh. 34 a

Ce modèle diffère du précédent par maints détails du dessin. Les noms des reines et des valets, traditionnels dans le premier essai, sont ici modifiés.

212 **Cartes** du jeu de **Gatteaux.**
B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 324

L'aigle du filigrane est très lisible sur les cartes de points. Mis en service le 1er novembre 1811, le jeu de Gatteaux cessa d'être employé en 1813.

V

PORTRAITS ETRANGERS EDITES EN FRANCE *

Le premier droit levé sur les cartes, en janvier 1581, frappait les jeux destinés à l'exportation. Il fut aboli dès 1583 et, pendant très longtemps, les fermiers se contentèrent, bon gré, mal gré, de veiller à ce que ses jeux quittent bien le territoire et n'y soient pas réimportés en contrebande. En 1745, puis en 1751, le droit de sortie fut rétabli et maintenu (avec réduction en 1754), jusqu'à la Révolution. Réimposé, à un taux modéré, en l'an VI, il fut suspendu en juillet 1831 et supprimé en juin 1836.

Ce libéralisme, un peu forcé, de

(*) On expose aussi un choix de jeux édités en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Orient et en Extrême-Orient, choisis parmi les plus anciens et les plus fameux de ceux que conserve le Cabinet des Estampes.

l'administration, permit à beaucoup de cartiers de survivre ou de prospérer en orientant leurs activités vers le commerce d'exportation. La France fournit ainsi en jeux de nombreux pays d'Europe, notamment l'Espagne et le Portugal, puis les colonies, l'Afrique du Nord, l'Amérique, l'Orient et, enfin l'Asie. Affranchis d'autre part de leur servitude à l'égard des moules officiels et s'adressant à une clientèle moins traditionaliste, les fabricants se permirent, en matière de *portraits*, des initiatives souvent heureuses.

PORTRAITS DIVERS

213 **Cartes** d'un jeu suisse édité par Jean **Hémau**, à **Epinal**. 1re moitié du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 a

Al. I, 207 et 209. Jean Hémau fabriqua de nombreux jeux de ce genre, semblables à ceux en usage en Allemagne au XVIe siècle. Les enseignes sont : des écussons, des roses, des grelots et des glands.

214 **Cartes** d'un jeu édité par E. **Testu**, successeur de Minot, à **Paris**. Vers 1850. 12 têtes.

B. N., Est, Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 418

Tirage sur papier sans filigrane et sans marques. Figures gravées selon le portrait français traditionnel, à deux têtes, mais d'un dessin plus « riche » et enluminées avec des couleurs différentes. Dans les mêmes années, des jeux pratiquement identiques furent édités par Lequart et Mignot et par Le Méteyer, à Paris (Voir n° 30).

215 **Cartes** de jeux à portraits allemand, hollandais, grec, et indien édités par **Grimaud**. Vers 1889.

B. N., Est. Don des Papeteries Grimaud, 1963

Cinq défets d'un carnet d'échantillons, montrant le dessus et le dos des cartes.

216 **Feuille de moulage**, peinte, d'un jeu au portrait belge édité par **Grimaud**. Vers 1930.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Vers 1830, on appelait *belges* les cartes françaises à deux têtes, qui venaient d'être mises en service.

PORTRAIT ANGLAIS

217 **Cartes** d'un jeu au portrait anglais, édité par Adolphe **Thomas**, à **Paris**. 1850. 11 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 384

On joua aux cartes en Angleterre dès le XVe siècle. Les portraits français y furent pris comme modèles et la clientèle leur resta fidèle. En France, depuis la Restauration, le portrait anglais a séduit beaucoup de joueurs de whist, puis de bridge et nos fabricants l'ont copié à leur tour. Le cartier A. Thomas semble avoir été le premier, en France, à avoir mis en service des cartes glacées à la gélatine, selon un procédé inventé vers 1832 par De la Rüe, à Londres.

218 **Carton moulé et peint** d'un jeu au portrait américain édité par **Grimaud**. Juin 1908. 12 têtes et 12 points.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Le portrait américain actuel ne diffère de l'anglais que par les dimensions des cartes : 63 × 88 mm au lieu de 58 × 88. Les cartes françaises contemporaines mesurent 55 × 85 mm.

CARTES
A ENSEIGNES ESPAGNOLES

219 **Fragment d'un carton moulé et peint** d'un jeu édité par Jean **Guymier**, à **Paris** (1574-1594). 8 têtes.

B. N., Est., Kh., 167 rés. Coll. Marteau, 2

Al. II, 57. Les jeux espagnols dérivent du tarot, dont ils ont pris les enseignes : coupes, bâtons, deniers et épées. Les dames sont remplacées par des cavaliers et il n'existe pas de dix. Aux XVe et XVIe siècles, les marchands espagnols s'approvisionnaient exclusivement de cartes en France, à Rouen, Limoges, Thiers et Toulouse. Les plus anciennes cartes éditées en France à l'usage des espagnols qui aient été conservées sont celles d'Antoine de Logeriera, reçu maître à Toulouse le 28 janvier 1495.

220 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Valay**, à **Clermont**. Vers 1740. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 30 a rés.

Al. II, 289.

221 **Feuille de moulage** d'un jeu édité par Claude **Langlois**, à **Paris**, pour F. **Tourcaty**, à **Marseille**. 1758. 12 têtes, 7 points et marque de Tourcaty.

B. N., Est., Kh. 34 c

Al. II, 93. Au verso, de la feuille, déclaration ms. de tirage au « bureau général des Droits rétablis sur les cartes », par C. Langlois, le 30 décembre 1758.

222 **Feuille de moulage, peinte,** d'un jeu édité par **Grimaud**. Juillet 1913. 24 têtes et 24 points.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Jeu spécialement destiné à l'Afrique du Nord, dit *Abd el Kader*. Les cartes à enseignes espagnoles contemporaines mesurent 87 × 56 mm.

223 **Autre feuille de moulage** d'un jeu édité par **Grimaud**, pour l'Afrique du Nord. Vers 1930. 48 cartes.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Papier très gris. Sur le deux d'épée, timbre portant la mention : République française. Algérie.

224 **Feuille de moulage, peinte,** d'un jeu de cartes dites *catalanes* éditées par **Grimaud**. 15 mars 1935. 12 têtes, 1 points et marque du cartier.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963

Note en marge : *Tirage Roto de 17 200*. Les cartes catalanes modernes (48 par jeu, comme les espagnoles) mesurent 95 × 62 mm.

VI

CARTES DE FANTAISIE

Jeux historiques, éducatifs, à rire, etc.

XVIIe ET XVIIIe SIECLES

225 **Cartes** d'un jeu marqué aux valets de pique et de cœur des initiales **V.G.** [Vincent **Goyrand** ?], édité à **Lyon** ? Fin du XVIe ou début du XVIIe s. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 30 a, 27 rés.

Al. II, 284. Les personnages sont revêtus de costumes en usage sous Henri IV, lui même figuré sous les traits de Constantin ?

226 **Cartes** d'un jeu de fantaisie édité à **Paris**. Début du XVIIe siècle. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. II, 124. Ce jeu est essentiellement composé de personnages mythologiques. Les points sont ornés de représentations de fleurs et d'animaux. Le valet de trèfle, *Aesculape*, est accompagné des armes de France.

227 **Cartes** d'un jeu édité par Robert **Passerel**, à **Paris**, Vers 1622. 11 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. II, 54. Les dames sont vêtues à la mode du temps.

228 **Cartes** du *Jeu royal*, destiné à l'enseignement des rudidements de la langue latine. Vers 1640. 51 cartes.

Arsenal, Est. 730

Jeu conservé dans une boite en forme de livre, couverte en veau.

229 **Stefano della Bella**. Jeu des fables, édité par H. **Le Gras**, à **Paris**. Vers 1640.

Arsenal, Est., 1314

Dans le même volume, séries des *Cartes des rois de France, Jeu des Reynes Renommées* et jeu de *Géographie,* dus au même graveurs.

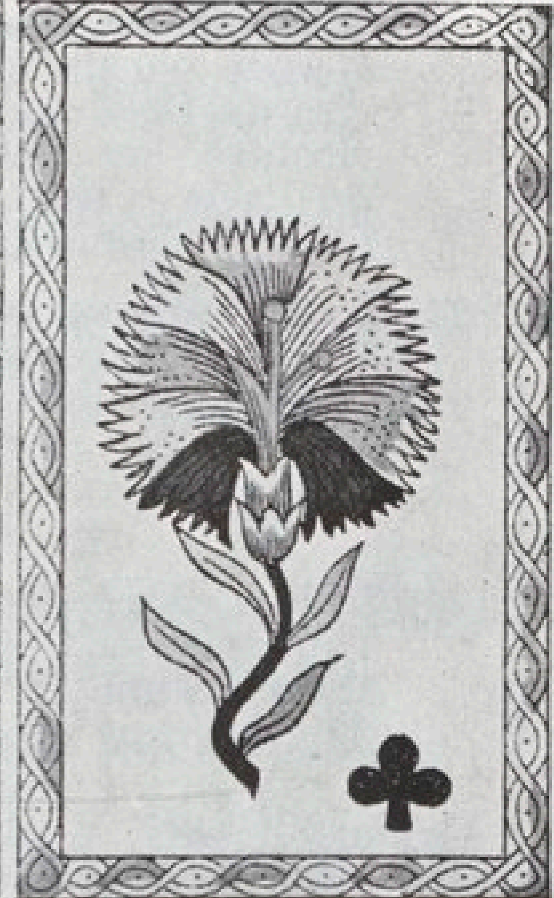
230 **Cartes** d'un jeu édité à **Paris**. Milieu du XVIIe siècle. 16 points.

B. N., Est., Kh 34 b

Al. I, 89. Les points sont représentés par des oiseaux (cœur), des fruits (carreau), des fleurs (trèfle) et des animaux (pique).

231 **Cartes** du *Jeu du Blason* édité par Benoist **Coral**, à **Lyon**. 1660. 9 cartes.

B. N., Est., Kh. 212, Coll. H.-R. d'Allemagne



n° 230

Al. I, 216. Jeu inventé par Claude Oronce Fine, dit de Brianville, de Lyon, sous la direction de Bossuet, pour l'éducation du grand Dauphin.

232 **Cartes** d'un jeu édité par Pierre **Delestre**, à **Paris**. 1661. 12 têtes et 4 points (les As).

B. N., Est., Kh 34 b

Cartes de petites dimensions. Les As comportent un important motif ornemental et une devise.

233 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Leblond**, à **Paris**. Vers 1664. 12 têtes et 4 points (les As).

B. N., Est., Kh 34 b

Al. I, 220. Cartes semblables à celles du jeu de P. Delestre.

234 **Cartes** d'un jeu édité par François **Deletre**, à **Paris**. (1672-1698). 12 têtes et 4 points (les As).

B. N., Est., Kh 34 b

Al. II, 70. Les rois et les reines sont représentés à cheval.

235 **Cartes** du *Jeu d'armoiries* édité par **Vallet**, graveur du roi, à **Paris**. Vers 1690. 15 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 51

Al. I, 222 et 224. Ce jeu fut dédié au duc de Bourgogne.

236 **Cartes** d'un *Jeu héraldique* édité par **Daumont**, à **Paris**. 1698-1708. 24 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 48

Al. II, 470. Jeu méthodique destiné à enseigner l'art du blason.

237 **Cartes** d'un jeu dessiné par Jean Baptiste **Papillon** et édité par **Mitoire**, à Paris. Vers 1745. 12 têtes.

B. N., Est., E e. 2 Fol.

Al. I, 129. Figures inspirées du portrait traditionnel : les attitudes et les attributs ont été conservés, mais les vêtements sont différents.
Le dessin, un peu mièvre, se veut plus exact et plus « gracieux ».

238 **Cartes** d'un *Jeu géographique* de Nicolas de **Poilly**, édité par J. B. **Mitoire**, à **Paris**. 1763. 48 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 bis. Coll. Marteau, 56 et 81

Al. I, 233. Ce jeu de cartes géographiques comporte plusieurs séries pour les 4 parties du monde : Europe, Asie, Afrique et Amérique.
Sont exposées ici les séries des provinces de France et l'Empire d'Allemagne.

239 **Cartes** du *Jeu de l'Histoire ancienne*. Fin du XVIIIe s. 25 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 318, 319

Séries de l'Asie, de l'Egypte et de la Grèce.

240 **Cartes** d'un jeu édité à Egalité-sur-Marne (**Château-Thierry**) par **Bezu**. Vers 1790.

B. N., Est., Coll. H. R. d'Allemagne

Al. I, 134 et suiv. Jeu éducatif, visant surtout à faire connaître les changements apportés dans tous les domaines par la Révolution française.

XIXe ET XXe SIECLES

241 **Cartes** d'un *jeu intructif* par leçons, édité par Antoine-Augustin **Renouard**, à Paris. Vers 1800.

B. N., Est., Kh. 212

242 **Cartes** d'un *jeu de l'alphabet*. Début du XIXe s. 21 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 393

243 **Cartes** du *Nouveau jeu du Mariage*, ou *La dot*. Vers 1815. 15 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 347

Al. II, 314 et 318 et Al. I, 372. Les personnages de la noce.

244 **Cartes de visites à rire**. Vers 1816. 8 cartes.

B. N., Est., Kh. 212

Personnages grotesques et rébus.

244 a **Dessin original** des figures du jeu inventé par **Houbigant.** 1818. 12 têtes.

Coll. Papeteries Grimaud

Al. I, 152. Gustave Houbigant trouvait « hideux » le dessin des cartes officielles. Il fit graver un nouveau modèle, de son invention, qui fut introduit à la cour à l'occasion du mariage du duc de Berry. Houbigant tenta ensuite de lancer trois autres jeux. Il obtint l'autorisation officielle, mais se ruina en démêlés avec les fabricants et le public bouda ses initiatives.

245 **Cartes** d'un jeu composé par **Houbigant**. Vers 1818. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau

246 **Cartes** du *Jeu des cartes à rire des journaux*. Vers 1819.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, boîte 25

Al. I, 262. Jeu manifestement composé par un libéral. A la même époque parut le *Jeu de cartes à rire de Thalie*, qui mettait en caricature les principaux théâtres de Paris et leurs premiers rôles (Al. I, 266 et 272).

246 a **Jeu grammatical** par **Theliez** de Paris. **Cambrai, A. F. Hurez** et **Paris, A. Renouard.** 1824. 48 cartes, dans une boîte. Tiré à 500 ex.

Musée lillois, 1159

246 b **Jeu récréatif** pour apprendre l'alphabet aux enfans, édité par **Desfeuilles,** à **Nancy.** (1826). 32 cartes sur une feuille.

B. N., Est., Dc. 525 fol.

247 **Cartes** du *Jeu des Barricades*. 1830. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 399 et 400

Al. I, 249 et II, 192.

248 **Cartes** d'un jeu des *Cris de Paris*. 1830-1840. 24 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 391

Al. I, 238 et suiv. et II, 98.

249 **Cartes** d'un jeu à figures caricaturales édité à **Paris**. 1835.

Coll. Papeteries Grimaud

Types populaires, petits métiers, personnages mythologiques.

250 **Cartes** d'un jeu instructif, *Les grands personnages de l'histoire* édité par **Arouy**. Vers 1840. 8 cartes.

B. N., Est., Kh. 212

Chromolithographie. Grands hommes et femmes célèbres de tous les temps et de tous les pays.

251 **Cartes** d'un *Jeu de demandes et de réponses*, édité par **Grimaud**. Vers 1840. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 844

Le premier jeu de ce genre cité par H.-R. d'Allemagne date de 1790.

252 **Cartes** d'un jeu composé par le colonel **Athalin**. Vers 1840.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 354 à 357 bis

Al. I, 268 et 269 et II, 290 et suiv. Ce fameux jeu de cartes à rire témoigne d'une imagination exceptionnelle. Il fit école.

253 **Cartes** d'un jeu de fantaisie, édité par **Lebourgeois** à **Paris** vers 1855. 11 têtes et 3 as.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 502

Sur les as, représentation de divers monuments de Paris.

254 **Cartes** du *Jeu des Comédiens,* jeu photographique, composé par **Avril** et édité par **Leclaire**. Vers 1855.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 507

Al. I, 348. Les figures donnent la représentation des principaux artistes dramatiques de Paris.

254 a **Cartes d'un jeu historique.** Personnages de l'histoire de France (Souverains et leurs favorites) édité par **Grimaud** en 1856.

Coll. Papeteries Grimaud

255 **Moule** gravé sur acier du *Jeu du Second Empire* édité par **Grimaud.** Vers 1860. 12 têtes et 4 as.

Coll. des Papeteries Grimaud

256 **Cartes** d'un jeu de fantaisie, édité par O. **Gibert**, à **Paris**. Vers 1855-1865. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 610

Cartes traitées à la manière de gravures de mode.

257 **Cartes** d'un jeu photographique édité par **Bilordeaux**. 1865. 18 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 557 bis

258 **Cartes** d'un *Jeu républicain,* édité par **Leclaire**. Vers 1872. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 509

Rois : Mac-Mahon, Grévy, Thiers et Victor Hugo ; Valets : Voltaire, Racine, Molière et Gambetta.

259 **Cartes** d'un *Jeu républicain,* inventé par **Chantriaux**, édité par **Leclaire**, à **Paris**. 1880. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 511

Personnages de la Révolution de 1789.

260 **Cartes** d'un jeu réclame, édité par **Leclaire** ou **Pussey**, à **Paris**. 1880-18885. 12 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 512

Réclame pour un Comptoir général et différents journaux.

261 **Cartes** d'un *Jeu mythologique,* inventé par **Bertrand**, dessiné par F. **André**, édité par **Leclaire**, à **Paris**. 1880-1890. 12 têtes et 14 points.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 510

Al. I, 159. Les enseignes diffèrent des enseignes normales.

262 **Cartes** d'un *Jeu musical,* édité à **Grenoble**. 1892. 20 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 793

Jeu destiné à apprendre la musique aux enfants.

263 **Cartes** du *Jeu des binettes,* édité par **Grimaud.** Fin du XIXe s.

Coll. Papeteries Grimaud

Al. I, 286.

264 **Cartes** d'un jeu comique : *Jeu des ombres,* édité par **Grimaud.** 1899. 32 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 845

265 **Cartes** d'un *Jeu souvenir de l'Exposition de 1900,* édité par **Grimaud**, 1900. 18 cartes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 752

JEUX DE CARTES DESSINES PAR DES ARTISTES CONTEMPORAINS

Après 1946, à la faveur de la liberté rendue au commerce de la carte à jouer, et du développement de la publicité, les cartiers, des marchands d'articles de luxe et des Sociétés ont commandé à des artistes connus des jeux aux dessins originaux.

266 **Cartes** d'un jeu dessiné par **Cassandre** et édité par **Hermès.** 1948.

A la Maison Hermès

267 **Cartes** d'un jeu dessiné par **Léonor Fini** et édité par **Acanthe**, à **Paris.** Vers 1950.

A la Maison Acanthe

268 **Cartes** d'un jeu dessiné par Jean **Picart le Doux** et édité par **Thomas de La Rue,** à **Londres.** 1958.

A l'artiste

268 a **Autre jeu,** dessiné par le même artiste pour la **Compagnie de Pont-à-Mousson.** 1961.

A l'artiste

Jeu des quatre saisons.

268 b **Cartes** d'un jeu dessiné par **Touchagues** et édité par Christobal de **Acevedo**, pour *Rhodiaceta.*

A l'artiste

Jeu conservé dans son étui. On montre aussi un dessin, en noir, pour le Joker.

VII

LE JEU ET LES JOUEURS

LA PASSION DU JEU ET SES CONSEQUENCES

269 **Ordonnance** du Magistrat de Lille, du 4 juillet 1382, portant défense aux guetteurs de jouer aux dés, aux *taules* (tric-trac), aux cartes et autres jeux.

Arch. mun. de Lille, Registre 373

F° 11 : *Que nuls ne soit si hardis uns ne aultres quelz que il soit qui depuis maintenant en avant en ceste ville jueche de jour ne de nuit as dez, as taules, as quartes...*

270 **Ordonnance** de la Prévôté de Paris, du 22 janvier 1398 (n. st.). In-4°, ms.

Arch. nat., Y2

Dans le *Livre rouge vieil du Chatelet,* f° 155, v°. Ordonnance portant *que plusieurs gens de mestier et autre du petit peuple, quittent leur ouvrage et leurs familles pendant les jours ouvrables, pour aller joüer à la Paume, à la Boule, aux Dez, aux Cartes, aux Quilles... que plusieurs d'entre eux après avoir perdu tout leur bien s'adonnent à voler, à tuer, et à mener une très mauvaise vie... que pour ce empêcher le cours de semblables désordres, il fait défenses aux personnes de cette condition, de joüer pendant les jours ouvrables, à peine de prison et d'amende arbitraire, dont les dénonciateurs auront le quart.*

271 **Olivier Gouyn.** Le mespris et contennement de tous jeux de sort... *Paris,* 1550. In-8°.

Arsenal, 8° S. 16610

...on te troussera d'une sorte à toy incongneue et sans qu'il te soit advis : car celluy contre lequel tu joueras congnoistra toutes les cartes, ou une partie d'icelles, ou bien quelques unes, lesquelles suffiront à le faire gagner. Et si maintenant tu envoyes achapter un jeu de cartes tout neuf, tu n'en auras pas joué trois fois qu'elles ne soyent marquées, et d'une marque à toy incongneue... ou bien le pippeur en jouant ostera une carte dudit jeu, et au lieu d'icelle en mettra une autre laquelle sera un peu plus large, ou plus longue, ou plus courte, ou plus étroite, ou... qu'il aura marquée.

272 **La mort aux pipeurs.** Où sont contenues toutes les tromperies et piperies du jeu, et le moyen de les éviter. *Paris,* 1608. Pet. in-12.

Arsenal, 8° S. 16552

273 **Arrest de la cour de parlement,** Portant défenses à toutes personnes de tenir chez eux aucune Académie de Jeux publics, et particulièrement de donner à joüer aux jeux appelez le Hoca et la Bassette.... Du 23 novembre 1680. *Paris* 1680. In-4°.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau

Pour ce qui a esté remontré à la Cour par le Procureur Général du Roy, qu'il a appris par les plaintes de plusieurs Officiers du ressort de la Cour, que les désordres des jeux appelez la Bassette et le Hoca, et autres de cette qualité, s'estant répandus de cette ville dans celles des Provinces éloignées, il estoit nécessaire qu'il pleust à la Cour employer son autorité, pour y arrester ce mal...

274 **Rémond de Montmort.** Essay d'analyse sur les jeux de hasard. *Paris,* 1708. In-8°.

B. N., Impr., V. 6365

Quelle gloire seroit-ce pour cette Science si elle pouvoit encore servir à régler les jugemens et la conduite des hommes dans la pratique des choses de la vie.

275 **Sentence** concernant les Jeux de Hazard, et qui condamne les sieur et Demoiselle Chaplas solidairement en Trois Mille livres d'amende... (22 février 1726). *Paris*, 1726. In-fol.

Arsenal, Ms. 10936, 205

Les commissaires *auroient trouvé... sept personnes aux environs d'une Table quarrée deux desquels se seroient à l'instant levez et auroient enlevé des Cartes de dessus ladite Table qu'ils auroient jettées dans le feu estant dans la cheminée.* Cette pièce et les suivantes font partie des Archives de la Bastille.

276 **Supplique** adressée à Hérault, lieutenant général de Police, par Mme de Bonvout, femme de Duplanty, contrôleur général du tabac à Narbonne, le 22 avril 1726. I f. ms. in-fol.

Arsenal, Ms. 10936, 203

Elle se défend d'avoir organisé chez elle des jeux défendus et demande la levée d'une lettre de cachet la condamnant à quitter Paris.

277 **Note** proposant d'exiler les responsables de *parties de jeux de pharaon et de Bériby qui se tiennent tous les jours, et une grande partie des nuits.* 1732. I f. ms. In-4°.

Arsenal, Ms. 11208, 260

Les coupables *sont gens de rien, et ne tiennent à aucunes personnes de considération.*

278 **Rapport** sur les maisons où l'on joue à des jeux défendus. 6 avril 1732. 2 ff. mss. in-4°.

Arsenal, Ms. 11208, 252 et 253

...On joüe publiquement, mais avec de grandes précautions chez le S. Potier cy devant officier de dragons, homme extrêmement violent... il a tous les jours grande compagnie, et pour l'attirer plus nombreuse, il a cinq ou six femmes du monde à chacune desquelles il donne 6 l. par jour pour luy amener des Pontes. Il est assuré qui si on entreprend d'y établir la preuve par les formalités ordinaires il y arrivera scandale, à quoy il est résolument déterminé. En sorte qu'il paroitroit plus efficace et pour l'exemple de le releguer *à 50 lieües de Paris, et chacune des femmes en question à 30 lieües.*
Parmi ces femmes se trouve la Joly, *connüe de tout Paris par ses intrigues,* dont le dernier amant, « banquier habituel du Pharaon », exerçait ses activités chez la duchesse du Maine.

279 **Lettre** signée Pons, datée du 30 juin 1743. 2 ff. mss. in-4°.

Arsenal, Ms. 10253

Rapport de police : la comtesse de Monasterolle organise à Bagatelle, dans le bois de Boulogne, des parties de lansquenet, où se trouvent *une vingtaine des plus gros joueurs de Paris, qui sont... Monsieur le Duc de Villars, Monsieur le Duc Boullion, Monsieur de Courson, Monsieur le Marquis de Salin...*

280 **Rapport de police.** 1743. Ms.

Arsenal, Ms. 10268

Madame de Mazière a diné hiers che madame Ferrant elle y a perdu vingt louis elle y a diné aujourd'hui et elle a encors perdus. D'une autre main : *douat dire a Me Demazières que si elle ne sort pas de paris dans trois jours je serey obligé de la faire arrêter — laisser tranquil la dame Michault.* Mme de Mazière, demeurant rue St-Honoré, avait été dénoncée en même temps que la Ctesse de Monasterolle.

281 **Etat des noms des prisonniers** détenus au fort l'Eveque pour la Régie des Cartes (1758 à 1760). 29 août 1760. I f. ms.

Arsenal, Ms. 12066, 158

Onze prisonniers, trouvés en contravention par les commis de la Régie. Une note indique qu'ils ont été transférés à la Bastille.

282 **L'antidote** ou le contrepoison des chevaliers d'industrie, ou joueurs de profession... *Venise*, 1768. In-8°.

B N, Est., Kh., 128, rés.

Le Jeu n'a été inventé que pour faire l'amusement des honnêtes gens, et le seroit indubitablement encore, s'il ne s'étoit glissé dans la Société des Chevaliers d'indus-

trie ou Joueurs de profession, qui, n'ayant d'autres revenus que les ruses qu'ils ont inventé pour attraper le bien d'autrui, se parent de divers habits d'un bon ton, et se donnent des titres pour s'introduire dans les bonnes Compagnies, où ils ne sont pas plutôt admis qu'ils exercent leurs talens et se mettent en état de briller avec autant d'éclat que les principaux des Villes de l'Europe où ils se trouvent.

283 **Robert-Houdin**. L'art de gagner à tous les jeux. Tricheries des Grecs dévoilées... *Paris*, 1879. In-18.

Arsenal, 8° S. 16561

Plusieurs fois honoré par la magistrature du mandat d'expert, j'ai été frappé, dans l'exercice de ma mission, des obstacles et des embarras qu'en matière d'escroquerie et de tromperie au jeu, le juge pouvait trouver dans son honnêteté même.

DIVERSES ILLUSTRATIONS CONCERNANT LE JEU DE CARTES, EN GENERAL

284 **Deux joueurs de cartes**, sur une miniature d'un manuscrit de la *Cité de Dieu*, de Saint Augustin, traduction de Raoul de Presles. Vers 1473.

B. N., Mss., fr. 18

F° 3, v°, grande miniature représentant, par compartiments, le combat des vertus et des vices. Le ms. fut exécuté pour Charles de Gaucourt, conseiller et chambellan de Louis XI, il est attribué au peintre François, peut-être fils de Jean Fouquet. On trouve une autre représentation du jeu de cartes (deux femmes et un homme jouant debout, près d'une table) dans un manuscrit de 1352, environ, le *Roman de Meliadus* (British museum, Add. 12228). L'illustration de ce ms., par un artiste inconnu, semble dater des environs de 1460.

285 **Les vierges folles**, burin par Abraham **Bosse**. Vers 1650 (H. 261 × L. 331).

B. N., Est., Aa. 175 fol.

Planche extraite d'une suite de 7 pièces.

286 **L'enfant fourré de malice**, eau-forte par **Boissevin**, chez Lagniet, à Paris. Vers 1652 (H. 199 × L. 170).

B. N., Est., S. N. R.

287 « **Faute d'un point martin perdit son asne** », eau-forte de la série des *Proverbes* de Jacques **Lagniet**. Vers 1657 (H. 181 × L. 164).

B. N., Est., Tf. 7 4°, p. 61

288 **La Débauche**, burin par Jacques **Lagniet**. Vers 1660 (H. 265 × L. 195).

Arsenal, Est. 265

La débauche est symbolisée par des hommes dont l'un serre une femme dans ses bras ; les autres boivent et mènent tapage. Sur une table, du vin, une pipe et des cartes. Autres illustrations du même thème :

289 **Couverture** lithographiée en couleurs, par **Chéret** pour *Courte et bonne*, roman de Marie Colombier. *Paris*, (1888). In-18.

B. N., Impr., 8° Y². 42432

290 **Couverture** illustrée de la revue **V**, n° 165, 30 nov. 1947. (Véronica Lake, une bouteille, un verre, des dés, un as de cœur et... un révolver).

291 **Le galant dupé**, eau-forte, par N. **Arnoult**. Vers 1689 (H. 259 × L. 183).

B. N., Est., Oa. 52, p. 150

292 **La folie du jeu**, petite gravure hollandaise anonyme. Vers 1700 (H. 83 × L. 71).

B. N., Est., Te. 1 mat.

293 **Le passe-temps de soldats**, eau-forte et burin par Jean Charles **Le Vasseur** d'après **Bourdon**, chez *Beauvarlet* à *Paris*. Vers 1780 (H. 448 × L. 354).

B. N., Est., Kh. 6 a mat.

294 **Les joueurs de cartes**, lithographie en couleurs par **Boilly**. 1822 (H. 233 × L. 245).

B. N., Est., Dc. 43 fol. t. III

295 **Les joueurs**, lithographie en couleurs, chez *Benty*. 1824 (H. 350 × L. 258).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

296 **Les petits joueurs de cartes**, lithographie par **Pinchon**. Vers 1830 (H. 251 × L. 211).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

297 **L'alambic miraculeux**, bois colorié, chez *Pellerin*, à *Epinal*. Vers 1839 (H. 303 × L. 537).

B. N., Est., Te. 1 mat.

Parmi les hommes que l'on va passer dans l'alambic pour les transformer figure un joueur de cartes.

298 **Les joueurs de cartes**, eau-forte et aquatinte par **Lucas**, d'après **Charlet**. Vers 1840 (H. 158 × L. 188).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

299 « **Je suis le plus grand ennemi des factions.** », lithographie de **Daumier**. 1841 (H. 231 × L. 176) L.D. 601, 2e état.

B. N., Est., Dc. 180 j fol.

300 **Le jeu de cartes**, lithographie par Louis **Boilly**. 1845 (H. 164 × L. 212).

B. N., Est., Kh. 3 mat.

301 **Apparition** aussi imprévue que désagréable de monsieur le commissaire. lithographie anonyme, chez *Aubert* à *Paris*. 1845 (H. 190 × L. 214).

B. N., Est., Kh. 3 mat.

Extrait de « *Les grecs de Paris* ».

302 **Bois gravés** en couleurs de A. **Alexeïeff**, pour **Pouchkine**. La Dame de Pique. Adaptation française de Prosper Mérimée... *Paris*, 1928. Gr. in-8°.

B. N., Impr., Rés. p. Y² 1466

303 **Bonne double bière**, image gravée sur bois et coloriée. Vers 1820 (H. 405 × L. 620).

A. T. P., 51-72-19

Image destinée à orner les murs d'un estaminet.

304 **Presse à cartes**, de petit modèle, en bois sculpté, du type de celles en usage dans les cafés. Alsace ? Fin du XIXe s. ?

Coll. particulière

Ces presses étaient destinées à tenir les jeux en bon état.

PARTIES DE CARTES SYMBOLIQUES

Depuis la fin du XVe siècle, les parties engagées en politique, nationale ou internationale, ont souvent fait penser, par leurs alternatives, à des parties de cartes et certaines théories à des châteaux de cartes.

Estampes satyriques :

305 **Le revers du jeu des suysses.** (*Lyon*, 1499 ?). In-fol.

B. N., Est. Ea 17 a rés.

Feuille volante comportant un bois et un texte en vers. Le bois représente une partie de cartes jouée entre le roi de France, un Suisse et le duc de Venise. Treize autres personnages y assistent : le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne... etc. La gravure et le texte évoquent l'intention qu'avaient les Suisses de s'opposer au passage de l'armée de Louis XII vers l'Italie.

306 **Le vrai gamin de Paris.** N° 2. du 9 au 12 juin 1848. In-fol.

Coll. particulière

Au titre, gravure de Sotain : un ouvrier et un souverain jouent aux cartes. L'ouvrier gagne et s'écrie : *Capot, à moi les rois !*

307 **Monsieur de Montalembert contrarié dans son divertissement**, lithographie par Charles **Vernier**, chez *Aubert*, à *Paris*. Vers 1851 (H. 268 × L. 351).

B. N., Est., Dc. 220 a pet fol.

Devant Montalembert coiffé d'un éteignoir, qui lève les bras en signe de désespoir et d'impuissance, la République souffle sur des cartes découpées en forme de capucins, qui s'abattent : *Ah ! tu as voulu jouer aux Capucins, tiens, ce n'est pas plus difficile que celà à renverser !*

LES DIFFERENTS JEUX DE CARTES

Il eût été vain de vouloir rendre compte, dans le cadre de cette exposition, de tous les jeux de cartes plus ou moins anciennement pratiqués et dont l'origine reste bien souvent fort incertaine. On a seulement évoqué les plus fameux, ou ceux qui se trouvaient représentés par des pièces anciennes, ou curieuses, ou plaisantes à voir.

308 **La maison des jeux académiques**... *Paris*, 1668. In-12.

B. N., Impr., V. 43594

Jeux *du Piquet, du Hoc, de Cartes de la Guerre, des Taros, des Suisses, de la Triomphe, Meslé, ou l'Ambigu, du Romestecq, de l'Impériale, de l'Hommes d'Auvergne, de l'Homme ou de la Beste, du Reversis ; jeux familiers et divertissans, appelez les petits jeux; jeux de souplesses de Cartes pour se divertir en Compagnie.*

309 **Académie universelle des jeux**... *Paris*, 1718. in-12.

B. N., Impr., V. 29640

Réédition de l'ouvrage précédent, mais avec de nouveaux chapitres, consacrés aux jeux de l'Ambigu, du Commerce, de la Manille, etc...

310 **La plus nouvelle académie** universelle des jeux. Nouvelle édition... *Amsterdam et Leipzig*, 1752. In-12.

Arsenal, 8° S. 16538

Ex. aux armes du Mls de Paulmy d'Argenson. Réédition de l'ouvrage précédent, corrigée et augmentée.

311 **Académie des jeux**... par **Bonneveine**. (J. Rostaing). *Paris* (1865). In-16.

B. N., Impr., V. 32659

312 **Nouvel almanach des jeux**... par **Bonneveine**. *Paris* (1865). In-16.

B. N., Impr., V. 28008

⁂

L'Alluette

L'*alluette*, ou *luette*, ou jeu de *la vache* est encore pratiqué de nos jours, en Vendée, en Bas-Poitou, en Bretagne et par des marins normands. Sans doute importé d'Espagne, il est mentionné, au début du XVIe siècle, par Rabelais.

Les cartes employées sont à enseignes espagnoles, mais en partie originales. Certaines ont une valeur supérieure à celle de l'as : *monsieur, madame, le borgne et la vache*, dites *luettes* ; le *grand neuf*, le *petit neuf*, le *deux de chênes* et le *deux d'écrit*, dites *doubles*.

Le jeu d'alluette requiert l'emploi d'un vocabulaire et d'une enseigne très particuliers. Le deux de coupe n'a été désigné sous le nom de *vache* que vers 1770 et l'animal du même nom ne figure pas sur cette carte avant 1815.

313 **Trois fragments de cartons moulés et peints** d'un jeu édité par Martial **Gué**, à **Limoges**. Vers 1530.

B. N., Est., Kh. 30 a rès.

Al. II, 444. Dans le même recueil sont conservés sept autres fragments du même jeu d'alluette primitive, dont les rois et les valets sont au portrait d'Auvergne.

314 **Cartes** d'un jeu édité par Jean **Bernard**, à **Brest**. Vers 1750. 9 têtes.

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, boîte 24

315 **Cartes** d'un jeu d'alluette, anonyme. Fin du XVIIIe s ?

B. N., Est., Kh. 167 rès., Coll. Marteau, 142.

316 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par **Thomas**, à **Paris**. Vers 1820. 24 cartes.

B. N., Est., Kh. 34 d

317 **Carton moulé et peint** d'un jeu édité par **Grimaud**. Fin du XIXe s ?

B. N., Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963.

318 **La belote**, photo de Brassaï. Vers 1937.

Coll. particulière

Dans *Gazette Dunlop*, n° 202, juin 1937.

319 **La Bouillotte**, eau-forte d'après **Bosio, Paris**. Vers 1815 (H. 315 × L. 456).

B. N., Est., Kh. 3 mat.

320 [**Régle des jeux de bridge**, du Poker français et du Baccara]. *Paris*, (vers 1900). In-32.

B. N., Est. Don des Papeteries Grimaud, 1963.

Edité par **Grimaud**, sous couverture illustrée servant de réclame. Les joueurs de whist commencèrent à s'adonner au bridge vers 1865.

321 **Cartes** d'un jeu de bridge à cinq couleurs édité par **Grimaud**, Vers 1936.

B. N., Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963.

Jeu au portrait anglais, appelé *B. P. Grimaud's Five Suit Bridge.* La 5me enseigne est une couronne non découpée, bleu pâle, et ses trois têtes, le valet de carreau, la dame de pique et le roi de carreau du portrait français. Cette innovation n'eut pas de succès.

322 **Règle du jeu national le cinq-cents...** *Lyon,* 1847. In-12.

B. N., Impr., Rec. 8°V. 48

Jeu né à Bordeaux *de date récente... Participant à la fois du Piquet, du Mariage et même de l'Impériale, le Cinq-Cents est en quelque sorte supérieur à tous ces jeux, car il laisse au joueur malheureux, presque jusqu'à la dernière carte du talon, l'espoir de relever sa partie.*

323 **Code complet du jeu de Cinq-Cents...** *Lyon,* 1854. In- 12.

Même cote

Comment se fait-il que Paris n'ait point encore songé à promulguer le Code complet du jeu des Cinq-Cents *et n'ait parlé que du* Bésigue ? *Paris, qui nous a donné la* Bataille *et le* Nain-Jaune, *où, pour être fort, il suffit de n'être qu'un peu idiot, ne soupçonnerait-il pas que le* Cinq-Cents *menace de détrôner le* Mariage, *l'*Impériale *et même le* Piquet ?

324 **Règles du jeu de bezigue...** *Douai,* 1859. In-12.

Même cote

325 **Règles du jeu de besigue.** *Paris,* (1876). In-24.

Même cote

326 **Le vrai jeu de la drogue**, eau-forte coloriée, anonyme, chez *Plancher,* à *Paris.* Vers 1804 (H. 224 × L. 315).

B. N., Est., Kh. mat. 3

327 **Soldats jouant à la drogue**, lithographie d'Horace **Vernet**. 1818 (H. 194 × L. 247).

B. N., Est. Kh. 6a mat.

328 **Nicolaix**. Règles d'un Nouveau jeu de cartes (l'écarté normand). *Vernon,* 1870. In-16.

B. N., Impr., Rec. 8° V. 48

Jeu destiné, dit son inventeur, à éviter l'excessive fatigue de l'esprit entrainée par le piquet et par le bésigue.

329 **L'écarté**, lithographie par **Levasseur**. 1827 (H. 154 × L. 133).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

330 **Le jeu de l'hombre.** *Paris,* 1674. In-12.

Arsenal, 8° S. 16625

Jeu d'origine espagnole (*hombre :* homme).

331 **Dix cartes** destinées à des jeux de **la comète**. Paris. XVIIIme siècle.

B. N., Est., Kh. 34 c

Quatre cartes de neuf étoiles *noires* (en réalité peintes en bleu et six rouges, anonymes ou éditées par **Raisin**, par **Noyal** et par la **Manufacture royale, rue et isle St Louis.**

Né au XVIIIe siècle, (comète de Halley), le jeu de la Comète est une dérivation de celui de la manille. On le pratiquait avec deux jeux ordinaires entiers, dont on retirait les as. Avec les soixante seize cartes restantes, on formait deux jeux, l'un composé exclusivement des cartes noires et l'autre des rouges, mais un neuf rouge demeurait dans le jeu noir et inversement. C'était la *comète,* carte à laquelle on pouvait donner, selon l'opportunité, n'importe quelle valeur. L'idée vint aux cartiers de graver des cartes spéciales, plus faciles à distinguer.

332 **Règles du jeu de la royale**, Tenant, et Cousin au 20e degré, du whist et de l'écarté, inventé par un singe savant en l'année 1828. *Paris,* 1829. In-8°.

B. N., Impr., Rec. 8° V 48

333 **Règles du jeu de la triomphe.** *Paris,* 1831. In-16.

Même cote

Jeu pratiqué dès le XVe siècle et ancêtre de l'écarté. Le mot triomphe désignait l'atout.

334 **Règle du jeu de nain-jaune.** I f. in-fol. *Paris.* Vers 1780.

Coll. particulière

Feuille pliée en deux : à gauche, règles du jeu, texte gravé. A droite, feuille gravée et coloriée d'un plateau de *Jeu de Lindor ou Nain-Jaune*. Les figures portent le nom du cartier **Mandrou**, à Paris.

Le Nain-Jaune ou *Lindor*, dérivé du Hoc-Mazarin, de la manille et du jeu de la Comète, se pratiquait déjà dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Depuis lors et jusqu'à nos jours, de nombreux imagiers ont édité des tableaux de Nain-Jaune, de dessins très divers. A la fin du XVIIIe siècle, on jouait aussi au Triolet (trois joueurs, au plus), analogue au Nain-Jaune.

335 **Règle du jeu de Nain-Jaune**. Paris, chez **Jean**. Vers 1800.

Coll. Papeteries Grimaud

Même disposition, mais le plateau est gravé sur la partie gauche de la feuille.

336 **Règles du Nain-Jaune**, éditées par **Pellerin**, à *Epinal*. 1842.

B. N., Est., Kh. 3 mat,

337 **Moule** en bois d'un jeu de Nain-Jaune édité par **Castiaux**, à *Lille*. Vers 1840.

Musée lillois, 448

338 **Petit jeu** récréatif pour les enfants, image coloriée de la fabrique de *Glémarec*, à *Paris*. Vers 1850.

Arsenal, Est., 211, 57

339 **Charles Hulpeau**. Le jeu de picquet. *Paris*, 1632. In-8°.

B. N., Impr., Rés. p. V. 428

Ce divertissement est si doux qu'il fait couler le temps insensiblement, console les goutteux, resjouyt les mélancoliques, et donne relasche aux passions des amoureux.

Le piquet, longtemps salué comme le roi des jeux, pourrait être celui désigné par Rabelais lorsqu'il parle du jeu du *cent*. Une tradition veut que son nom récent soit dérivé de celui de Claude Piquet ou Picquet, notaire à Troyes au XVIIe siècle, qui l'aurait codifié. Molière décrit une partie de piquet dans les *Fâcheux* (Acte II, sc. 2).

340 **Les règles du jeu de piquet**, avec les Décisions des plus habiles Joüeurs sur les coups les plus difficiles. *Paris*, 1724. In-12.

B. N., Impr., V. 51046

341 **Règles du jeu de piquet**... Nouvelle Edition... *Paris*, (1847). In-8°.

B. N., Impr., Rec. 8° V. 48

342 **La partie de Picquet**, bois colorié, anonyme. Vers 1820 (H. 82 × L. 106).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

343 **La partie de piquet**, lithographie de **Boilly**. 1825 (H. 180 × L. 252).

B. N., Est., Kh. 3 mat.

344 **Les règles du jeu de reversy**. Nouvelle Edition... *Dijon*, 1723. In-12.

B. N., Impr., Rés. V. 3164

Ex. rel. en mar. rouge, aux armes des Bourbon-Condé. D'origine espagnole, le reversi, introduit en France à la fin du XVIe siècle y fut pratiqué avec passion pendant deux siècles.

345 **Jeu de Roulette**, eau-forte en couleur, anonyme, chez Jean, à *Paris*. Vers 1803 (H. 228 × L. 354).

B. N., Est., Kh. 6 a mat.

346 **Le Tré-Sette,** ou règles du jeu du trois-sept. *Paris*, 1773. pet. in-12.

Arsenal, 8° S. 16641

Rel. mar. vert. Ex. de la Ctesse de Maillebois. « Ce jeu doit son invention à l'Espagne ; il se ressent un peu du flegme qu'on attribue à cette grave nation, et doit être joué sans la moindre distraction ».

347 **Les joueurs du 31**, eau-forte coloriée, anonyme. Vers 1800 (H. 209 × L. 332).

B. N., Est., Kh 3 mat.

348 **Tableau du jeu de triolet**. Taille-douce coloriée. Vers 1770.

B. N., Est., Kh. 3 mat.

Dix-sept cartes (têtes), portant les signatures des cartiers parisiens Bonnardin, Lebrun, Mandrou et Ybert.

349 **Edmond Hoyle**. Le jeu du Whist... *Paris*, 1763. In-12.

Arsenal, 8° S. 16648

Ex. du duc de la Vallière, rel. mar. rouge. *Le sublime, le très pro-*

fond, l'incomparable Jeu de whist est une de ces productions incontestablement utiles qui caractérise et qui honore à jamais une Nation... D'origine anglaise (*Whist* : silence), le whist s'implanta en France au XVIIIe siècle. Il connut une variante, le *boston*, qui prit son nom de la ville d'Amérique où elle fut inventée.

350 **La partie de Wisch**, eau-forte par J. **Dambrun** d'après **Moreau Le Jeune**. 1783 (H. 267 × L. 221).

B. N., Est., Ef. 59 c. pet. fol.

PATIENCES

351 **Cartes** d'un jeu édité par N. **Jaurion** (ou Saurion ?) à **Paris**. XVIIIe siècles ? 12 têtes et 4 points (les As).

B. N., Est., Kh. 34 b

Al. I, 278. Cartes de très petites dimensions (23 × 33 mm.).

352 **Carton moulé** d'un jeu de cartes édité par **Veuillié**, à **Epinal**. Fin du XVIIIe siècle. 12 têtes et les points de pique et de trèfle. Epreuve en bleu.

B. N., Est., Kh. 167 rés., Coll. Marteau, 120 bis

Al. I, 275. Cartes au portrait de Paris. Les personnages portent des costumes Louis XIII. Leurs noms datent aussi de cette époque. Les points, de l'as au 4, sont ornés de représentations de fleurs ou d'animaux. Les compartiments réservés aux points de cœur et de carreau n'ont pas été peints. Ce moulage a été reconstitué à partir de fragments découverts à l'intérieur de cartes. A la fin du XVIIIe siècle au moins, l'intérieur des cartes de basse qualité est souvent constitué avec des feuilles de moulage défectueuses ou de portraits périmés.

353 **Feuille de moulage** d'un jeu de 32 cartes, édité par **Marcilly**, lithographe, à **Paris**. 1840.

B. N., Est., Kh. 34 b

354 **Carton** peint d'un jeu édité par **Proust**, à **Paris**. 1852. 48 têtes.

B. N., Est., Kh. 3 mat.

Cartes à une tête, chromolithographiées.

355 **Cartes** d'un jeu de format *timbre*. Vers 1860. 32 cartes.

Coll. Papeteries Grimaud.

356 **Le livre illustré des patiences**... 3me éd. *Paris*, (s. d.) In-8°.

Coll. particulière

Une certaine *comtesse de Blancœur* écrit dans son épitre dédicatoire à « *Madame la baronne* » : « *quelle est celle de nous qui, après avoir marié ses filles ou vu partir ses fils, n'a pas au moins trois heures de la journée à donner... à la construction d'une barricade contre l'ennui... ne fût-ce que celles où, de leur côté, nos maris font leur partie au cercle* ? Les patiences pratiquées, sans doute, depuis qu'existent les cartes, sont aussi un moyen d'interroger l'avenir sur des points précis. Le mot de réussite, qui marque le fruit et couronnement de la *patience* a fini par la désigner toute entière.

357 **Femme** tentant une réussite, aquatinte en couleurs par Jacques Villon. Début de 1903 (H. 348 × L. 448). A.-P. 44.

B. N., Est., Ef. 437 fol.

LE TAROT

Le mot *tarot*, dont l'étymologie reste inconnue, malgré toutes les hypothèses avancées (*Tora, rota*, mots grecs ou tziganes ? etc...) n'apparaît pas avant le XVe siècle. Il désigne plus particulièrement les atouts, cartes les plus originales d'un jeu qui semble bien avoir été l'ancêtre de tous les autres.

Ce jeu, inventé en Italie au XIVe siècle, peut avoir eu lui-même pour origine les *naïbis*, désignés en 1393 par Morelli comme un divertissement recommandable pour les enfants et qui consistaient en des séries d'images didactiques d'abord dessinées, puis gravées, du type de celles attribuées à Mantegna. Ces images étaient réparties en cinq séries représentant les états de la vie, les muses ou arts, les sciences, des vertus et les planètes, ou système du monde. Le tarot serait né de l'adjonction à ces images de cartes numérales.

Il se compose essentiellement, dès l'origine, de quatre séries semblables à celles des jeux communs, ayant quatre figures au lieu de trois : Roi, reine, cavalier et valet et de cartes plus originales : les atouts.

Un même jeu primitif, modifié, a

donné naissance à trois sortes de tarots :

— Le *Tarot de Venise*, à 78 cartes.

— Le *Tarrocchino* de Bologne, à 62 cartes.

— Le *Minchiate* de Florence, à 97 cartes.

Le Tarot de Venise, dont l'un des plus anciens spécimens conservés est le jeu dit de Charles VI, au Cabinet des Estampes, faussement attribué à Gringonneur, mais en réalité italien, est à l'origine du tarot français.

Celui-ci se compose de 78 cartes : 56 représentant les séries ordinaires, à enseignes espagnoles ou françaises, avec en plus, un cavalier, qui a sa place entre la dame et le valet, et 22 *atouts*, numérotés de 1 à 21, le 22me, non numéroté, étant le *fou*, ou *excuse*.

Dans le tarot traditionnel, dit de Marseille, les cartes sont appelées *lames* et se divisent en *arcanes majeures* : les atouts et en *lames mineures* : les quatre autres séries.

Le tarot peut-être utilisé de deux manières : comme un jeu de société ou comme *un ensemble de représentations symboliques des lois universelles qui président aux destinées de l'homme*, permettant *de faire des associations de courants, et, par conséquent, de prévoir certains événements par analogie ou par affinité* (Paul Marteau).

358 **Cartes** d'un jeu de tarots édité à **Paris**. XVIIe s. Les 22 atouts. Al. I, 194.

B. N., Est., Kh. 34 rés., 1

359 **Cartes** d'un jeu de tarots édité par Jacques **Viévil**, à **Paris**. Vers 1660 ? 16 têtes et 12 points.

B. N., Est., Kh. 34 rés., 1

Al. I, 189 et 192. Il n'est pas certain que les 16 figures appartiennent au jeu de Viévil.

360 **Cartes** d'un jeu de tarots édité par Jean **Noblet**, à **Paris**. 1re moitié du XVIIIe s. ? Les 22 atouts.

B. N., Est., Kh. 34 +

Initiales *I. N.* sur le chariot. Dos tarotés. Cartes exceptionnellement petites (920 × 550 mm.).

361 **Cartes** d'un jeu de tarots édité par Jean **Jerger**, à **Besançon**. Début du XIXe s. 16 têtes.

B. N., Est., Kh. 34 +

Rois, reines, cavaliers et valets. Un grand nombre de jeux de tarots furent édités à Besançon et vendus dans la région et en Suisse.

362 **Moules en bois** ayant servi à l'impression du jeu décrit ci-dessus. 7 moules, de 9 cartes chacun.

Musée des Finances

Bluteaux au nom de J. **Blanche**, successeur de **Renault**, à **Besançon**, *fabricant de tarot de Joerger.*

363 **Cartes** d'un jeu de tarots dit *tarot nouveau* édité par **Grimaud**. Vers 1900. Les atouts.

B. N., Est. Don des Papeteries Grimaud, 1963.

Les figures traditionnelles des atouts sont remplacées par des scènes de la vie quotidienne contemporaine. Les enseignes sont françaises.

364 **Carton moulé et peint** d'un jeu de tarots dit *Tarot de Marseille*, édité par **Grimaud**. 1930. 40 cartes.

B. N., Est. Don des Papeteries Grimaud, 1963.

Moule gravé d'après celui de Nicolas Conver, à Marseille. 1761. Ex. de l'ouvrier *reporteur*, avec mentions manuscrites en marges des différentes couleurs employées. Ce type de tarot n'est guère utilisé que par les cartomanciens.

365 **Carton moulé et peint** d'un jeu de tarots à deux têtes édité par **Grimaud**. Vers 1930. 16 atouts et 16 têtes.

Est., Don des Papeteries Grimaud, 1963.

CARTOMANCIE

Ouvrages

366 **Etteilla**, ou manière de se récréer avec un jeu de cartes... *Amsterdam et Paris*, 1770. In-8°.

B. N., Impr., R. 35404

L'amusement que je vous offre est, sans contre dit, le tombeau de l'ennui, l'âme de la réflexion, le père des conseils, le plaisir de la société... Alliette, par anagramme Etteilla, prétendit élever la cartomancie à la hauteur d'une science.

367 **Etteilla**. Manière de se récréer avec le jeu de cartes nommées tarot... *Amsterdam et Paris,* 1783. In-12.

B. N., Impr., R. 35406

368 **Le nouvel Etteilla**, ou l'art de tirer les cartes et de lire dans l'avenir... suivi des Tirages des cinq Loteries royales de France... *Rouen et Paris.* 1815. In-32.

B. N., Impr., R. 45150

369 **Mlle Lenormand**. L'oracle parfait ou le passe-temps des dames, art de tirer les cartes... *Chez tous les libraires de France,* (s. d.). In-16.

B. N., Impr., V. 48411

Mlle Lenormant fut la plus célèbre cartomancienne du XIXe siècle.

Estampes

370 **Si je m'y connais il sera brun**, eau-forte et roulette anonyme, chez *Gard*. Vers 1815 (H. 156 × L. 224).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

371 **La tireuse de carte**, eau-forte et roulette par Jean-Baptiste **Huet.** Chez *Noël,* à *Paris*. Vers 1820 (H. 219 × L. 173).

B. N., Est., Kh. 6 a mat.

372 **La diseuse de bonne aventure**, lithographie par **Mantoux** et **Cheyère**, chez *Genty*, éd. à *Paris.* 1825 (H. 226 × L. 186).

B. N., Est., Tb 507 pet. fol.

373 **La Sibylle moderne**, lithographie anonyme, chez *Genty*. 1825 (H. 225 × L. 184).

B. N., Est., Tb 507 pet. fol.

374 **Le tireur de cartes**, lithographie de **Boilly** 1826 (H. 376 × L. 271).

B. N., Est., Dc. 43 a d. t. IV

N° 71 des *Grimaces*.

375 **Il sera blond**, lithographie par **Deveria**. 1830 (H. 182 × L. 162).

B. N., Est., Kh. 4 mat.

Femme se tirant les cartes.

Jeux

376 **Etteila** ou le Questionnant, jeu édité par le Cen **St-Sauveur**, à **Paris**. 1790 ? 32 cartes.

B. N., Imp., R. 37608

377 **Cartes** d'un jeu de cartomancie, édité vers 1820.

B. N., Est., Kh. 167 rés. Coll. Marteau, 443 et 444.

378 **La Sibylle des Salons**, jeu inventé par **Mansion** et édité par **Grimaud**. 1830. 52 cartes.

Même cote, 819

379 **Jeu du Destin antique**. Vers 1845. 32 cartes.

Même cote, 826

380 **Jeu du Petit Sorcier**. Vers 1845. Retirage chez **Lequart et Mignot**, à **Paris**. 1890. 24 cartes.

Même cote, 823

381 **Grand jeu de la main**, édité par **Grimaud**. Vers 1890, 56 cartes.

Même cote, 835

382 **Jeu du Grand Etteila**, édité par **Grimaud**. Vers 1890. 36 cartes.

Même cote, 809

VIII

PRESTIDIGITATION TOURS DE CARTES

383 **Les Merveilleux Tours** de Gibecière faits par le Marquis D'ambreville en présence de Pluton, et de Proserpine, eau-forte chez N. **Bonnart** à **Paris**. 1686 (H. 410 × L. 525).

B. N., Est., Tf. 1 mat.

Charles Grossart, se disant marquis d'Ambreville, fut brûlé en grève le 19 juillet 1686. Il est ici représenté se livrant à des jeux de prestidigitation.

384 **Gassier**. Le magicien de société... *Paris,* 1814. In-12.

B. N., Impr., Z. 49371

385 **Manuel des sorciers**... *Paris,* 1815. In-16.

B. N., Impr., R. 42959

386 **Le savant de société**... *Paris,* 1824. In-16.

B. N., Impr., Z. 59762

387 **Le nouveau savant** de société... *Paris,* 1825. In-12.

B. N., Impr., R. 45058

388 **Le grand sorcier,** recueil de nouveaux tours de société... *Epinal,* 1851. In-16.

B. N., Impr. R. 37611

389 **Le sorcier du village** ou l'oracle universel, bois en couleur, chez *Pellerin,* à *Epinal.* 1858. (H. 626 × L. 403).

B. N., Est., Li. 59 fol.

390 **Représentation** scientifique et nouvelle de haute magie humoristique donnée par le professeur Faure-Nicolay et Mlle Hélène, physiciens prestidigitateurs agréés des cours du Nord et de l'Orient... (*Paris,* vers 1870). In-4°.

Arsenal, Fonds Rondel

391 **Le château de cartes,** eau-forte de François **Boucher.** Vers 1740 (H. 256 × L. 180).

B. N., Est., Db. 28 fd, t. V

392 **Le château de cartes,** eau-forte par **Aveline** d'après J. B. **Chardin.** Vers 1760 (H. 237 × L. 186).

B. N., Est., Db. 22 fol., t. I

Aimable Enfant que le plaisir décide,
Nous badinons de vos frêles travaux :
Mais entre nous, quel est le plus solide,
De nos projets ou bien de vos châteaux.

IX

DIVERSES UTILISATIONS DU DOS DES CARTES

Aussi longtemps que leur verso resta bleu et que le carton et le papier furent rares, c'est-à-dire jusqu'au début du XIXe siècle, au moins, les cartes à jouer défectueuses, dépareillées ou hors d'usage furent utilisées à des fins très diverses, partiellement recensées par Paul Flobert dans le *Vieux Papier* de janvier à mars 1902.

Elles servirent de fiches : à des bibliothécaires, à des bibliographes, à des généalogistes ou héraldistes, aux notaires, etc. On les utilisa aussi pour toutes sortes de courtes correspondances : invitations, rendez-vous, billets, etc. et dans maintes circonstances : relations d'affaires (quittances), instructions données à des domestiques ou à des ouvriers, certificats de mariage, etc. et l'on se souvient que Jean-Jacques Rousseau se servit de ce support pour écrire certaines ébauches des *Rêveries du promeneur solitaire.*

Souvent aussi, le dos des cartes reçut des mentions imprimées, les transformant en cartes de visite, d'adresse (réclames), ou d'entrée, en cartes d'électeurs, en bons de présence, de charité, de subsistance, de confiance, en billets de banque et en monnaies obsidionales, en cartes pédagogiques (alphabets, syllabaires), etc. Enfin, les cartes servirent à imprimer des textes politiques, des pamphlets, que l'on pouvait faire circuler discrètement ou glisser sous les portes.

De nos jours, les cartes mises au rebut sont utilisées par les armuriers pour confectionner les parois de cartouches de chasse et surtout dans la manipulation des produits employés par les droguistes ou par les pharmaciens.

393 **Fiches de changeur.** Flandres ? Vers 1750.

A. M. Jean Lafaurie

Empreintes de monnaies, avec mentions des poids et des essais de titres. Au dos des cartes d'un jeu édité par Nicolas Bernières, à Rouen (1641-1660). 5 têtes. A quelques détails près, ces cartes sont des copies de celles d'Hector de Trois.

394 **Carte réclame** de Christophe, pépiniériste à La Chapelle, près de Nogent-sur-Seine. Vers 1780.

Bibl. mun. de Troyes, Ms. 2701

395 **Trois cartes à jouer** sur lesquelles sont inscrites, de la main de Louis XVI, les noms de personnes admises aux honneurs de la Cour. 1788-1789.

Arch. nat., Musée de l'Histoire de France.

As de carreau, As de trèfle et 6 de cœur.

396 **Carte de travail** d'ouvrier travaillant en qualité de maçon à la démolition de la Bastille. 1789.

B. N., Mss., n. a. fr. 2811, f° 35

397 **Billet** de 3 livres de la *Caisse patriotique et de confiance... de Chatelleraud.* 1792.

A. M. Jean Lafaurie

398 **Billet anonyme** glissé sous la porte d'un *aristocrate*, à Troyes, rue des Trois-Maures, le 11 mars 1792.

Bibl. mun .de Troyes. Ms. 2890, 10

Malgré les miracles que Dieu operoit en faveur des israelites. Pharaon avoit des Devins et des prêtres des faux Dieux qui lentretinrent dans son aristocratie, jusqua ce que ce prince fut noyé dans la mer rouge avec toute son armée, il en est de même aujourdhuy, les aristocrates ont des Gazetiers et des faux prophètes remplis de mensonges et de calomnies, jusqua ce que la patience de la nation soit montée a son comble. Pensez-y bien aristocrate.

399 **Texte** imprimé au dos d'une carte à jouer. Mai 1792.

Bibl. mun .de Troyes. Ms. 2890, 10

EFFET PERDU. Bonnet de la Liberté, donné par le célèbre RAUCOURT, ex-Galérien, Dévastateur de maisons, à la Société des Amis de la Constitution de Troyes, par elle placé en signe d'honneur sur la tour de St Pierre, enlevé par un outrageant aristocrate, le 21 mai 1792. Récompense honnête à qui le rapportera au Secrétaire.

400 **Carte** de membre de la Société populaire de Bayeux. Germinal an II.

Coll. particulière

Au nom de Brisoys aîné ; accompagnée du brevet de membre de la Société.

401 **Essais d'impression** de poinçons pour des assignats. Fin du XVIIIe s.

A M. Jean Lafaurie

Quatre essais, portant la signature manuscrite d'Henri et de Firmin Didot.

X

LES CARTES A JOUER ELEMENT DE DECORATION

PEINTURES

402 **Mathieu Le Nain.** *Les petits joueurs de cartes,* huile sur cuivre. (H. 0,13 × L. 0,16). Vers 1670.

Musée du Louvre

Cat. Rès., n° 321.

403 **Philippe Mercier.** *L'escamoteur,* huile sur toile (H. 0,27 × L. 0,36). Vers 1750.

Musée du Louvre

Cat. Rès., n° 644.

404 **Chardin.** *Le château de cartes,* huile sur toile (H. 0,76 × L. 0,68). Vers 1770.

Musée du Louvre

Cat. Rès., n° 573.

405 **Trompe l'œil.** Plume, aquarelle et lavis, sur papier. (H. 0,53 × L. 0,38). Lille. Fin du XVIIIe s.

Musée lillois, 90

Bouquet de fleurs, carte géographique, feuillet de musique, images populaires et trois cartes à jouer, dont deux têtes, au portrait de Paris.

406 **Trompe l'œil.** Plume, aquarelle et lavis, sur papier. (H. 0,51 × L. 0,32). Lille. Fin du XVIIIe s.

Musée lillois, 90

Fleurs, billet de part, carte géographique, gravure, images populaires, *blason* et deux cartes à jouer, dont un roi de pique, au portrait de Paris. Les *blasons* étaient de petites images de forme ovale, à bords polylobés fabriqués dans les Flandres, à l'usage des membres d'une confrérie ou d'une association de secours mutuels.
Les diverses impressions figurées sur ces trompe l'œil voisinaient dans la boutique des cartiers.

407 **Anamorphose.** Valet de trèfle. Aquarelle sur papier. (H. 0,30 × L. 0,36). Fin du XVIIIe s.

Coll. particulière

L'*anamorphose* est une figure déformée dessinée ou gravée sur une surface plane qui, réfléchie par un miroir cylindrique vertical, offre une image régulière.

408 **Louis Marcoussis.** *Nature morte au damier.* Huile sur toile (H. 139 × L. 0,93). Signé en bas, à droite et daté 1912.

Musée national d'art moderne

Peint pour le café *Chez l'ami Emile,* place Ravignan.

409 **Fernand Léger.** *Composition au roi de pique.* Huile sur toile (H. 0,73 × L. 0,92). 1927.

Coll. Louis Carré

410 **Fernand Léger.** *Le Roi de cœur.* Huile sur toile. (H. 0,73 × L. 0,92). 1939.

Coll. Louis Carré

411 **Georges Braque.** *Composition à l'as de trèfle.* Huile, gouache et fusain sur toile. (H. 0,80 × L. 0,59). 1911.

Musée national d'art moderne

412 **Isaac Pailès.** *Nature morte au violon.* Huile sur toile (H. 0,60 × L. 0,73). Signé en bas, à gauche. (Vers 1930).

Musée national d'art moderne

FAIENCES

413 **Assiette** à huit lobes, décor chaticonné polychrome de cartes à jouer (as, roi, dame, valet, dix et neuf de trèfle) ; au marli, sous le valet, le mot *Nevers.* 2e moitié du XVIIIe s.

Musée national de céramique, Sèvres

N° 20 441. Faïence attribuée à *Moustiers.*

414 **Assiette** à bord contourné, décor en trompe-l'œil de cartes, formant la dix-huitième majeure à trèfle, sur fond jaune quadrillé. Entre les pieds du valet : *Lille.* Fin du XVIIIe s.

Musée de Lille, C 433

Dans l'écusson du valet de trèfle, marque de la Ve Mouton.

415 **Trois autres assiettes,** de la même série. Les trois autres enseignes.

Musée de Lille, C 434 à 436

416 **Plat** creux, rond, à décor en plein d'un jeu de cartes étalé ; décor au naturel ; contrefond vermiculé bleu. 1820.

Musée national de céramique. Sèvres

N° 20 101. Faïence fine. On lit dans un cartouche : *Fai par Elisas Gaudry, âgé de onze ans,* 24 *juin* 1820.

417 **Grand plat** rond, en faïence à bords plats, à décor de cartes à jouer sur fond bleu décoré. Vers 1840.

Coll. Papeteries Grimaud

418 **Socle de lampe à pétrole,** en faïence bleue et blanche, à décor de cartes à jouer. Vers 1880.

Coll. Papeteries Grimaud

419 **Plat** en faïence de Creil et Montereau, à décor de cartes à jouer, sur fond bleu, bord rouge. Fin du XIXe s.

Coll. Papeteries Grimaud

420 **Cendrier** à décor de cartes. Vers 1900.

Coll. Papeteries Grimaud

421 **Foulard** *de soie,* à décor de cartes à jouer, dessiné par Hugo Grygkar et édité par la Maison Hermès. 1948.

A la Maison Hermès

422 « **Jeu de l'écarté** ». Boîte ronde, époque romantique. Fixé sous verre à transformations.

A M. Roger Castaing

423 **Table** de style Louis XVI, plateau en pierre, recouvert de pâte colorée, fond noir à décor de cartes à jouer. Fin du XVIIIe s.

Musée Carnavalet

Coll. Fauchier-Delavigne. L'une des cartes porte le nom de Palloy, entrepreneur chargé de la destruction de la Bastille, qui fit fabriquer toutes sortes de souvenirs avec des *reliques* de ce monument. Plusieurs cartes portent des devises révolutionnaires.

Liste d'ouvrages et d'articles intéressant les cartes à jouer françaises, publiés après 1906

BAUDOUIN (Dr Marcel). *Histoire et archéologie de la Vache, luette caractéristique du jeu de cartes dit « Alluette »*. La Roche-sur-Yon, 1925. In-8°.

BERSIER (J.). *Les cartes à jouer*. ALMANACH D'ESTIENNE. 1958. pp. 25-31.

BILLIOUD (Joseph). *La carte à jouer, une vieille industrie marseillaise*. MARSEILLE. REVUE MUNICIPALE. 3e série, n° 34, Janvier-Mars 1958, pp. 16 à 24 et n° 35, pp. 3 à 8.

BLUM (André). *Les origines du papier, de l'imprimerie et de la gravure*. Paris, 1935. Gr. in-8°, pp. 89 à 96.

CAILLOIS (Roger). *Jeu de cartes*. JARDIN DES ARTS. Déc. 1960-Janvier 1961, n° 74, pp. 33-40.

CARTIER (Jean-Albert). *Jean Picart Le Doux. Playing cards*. JARDIN DES ARTS. Janvier 1958, p. 212.

CHOBAUT (H.). *Les Maîtres cartiers d'Avignon, du XVe siècle à la Révolution*. MÉM. DE L'ACAD. DE VAUCLUSE. T. IV, 1955.

COHEN (Stanley A.). *The origin and history of playing cards*. New York, 1916.

CONIL LACOSTE (Michel). *Figures du jeu*. L'ŒIL. Novembre 1958, t. 4, n° 48, pp. 66-72.

Joueurs de cartes. CONNAISSANCE DES ARTS. 15 décembre 1952, p. 56.

CUNDALL (H. M.) *Cartes à jouer*. STUDIO. Février 1927, pp. 85-88.

DEGOUT (Georges). *Les vieux moulins à papier d'Auvergne*. GUTENBERG JAHRBUCH. 1936, pp. 9 à 13.

DOYON (René-Louis). *Petite histoire des cartes à jouer. Du casse-tête au prophétisme*. LES CARNETS DU MANDARIN. 6e série, n° 8, sept. 1962, pp. 37 à 46.

Fernandel vous explique le jeu des prochaines vacances : l'aluette ou le jeu de la vache. MARIE-CLAIRE. Avril 1963, pp. 52, 54 et 56.

FILOZ (N.). *Le jeu de luette*. Paris, 1908. In-16.

[*Les cartes à jouer*]. Denise LANTIEZ. La carte à jouer est-elle d'origine européenne ? — Le *portrait* des principales régions de France ; Jean-Pierre SAULNIER. Histoire et réglementation de la carte à jouer ; Jacques MONTMIRAIL. Les cartiers. Leur organisation professionnelle ; Raymond SAINT-LAMBERT. La fabrication des cartes à jouer . LA FRANCE GRAPHIQUE. N° 144. Noël 1958. (N° spécial).

GARSONNIN (Dr. Maurice). *La collection de cartes à jouer du Musée historique et les cartiers orléanais*. Orléans, 1917. In-8°.

HARGRAVE (Catherine Perry). *A history of playing cards and a bibliography of cards and gaming...* Boston 1930. In-8°.

Les jeux de cartes [Articles de BAUDRY DE SAUNIER, R.-L. DOYON, SERGE, J. DELINI, BERTMANN, J. MORTANE, F. TOCHÉ]. GAZETTE DUNLOP. N° 202, juin 1937.

JACOTIN DE ROSIÈRES. *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy*. Paris, 1909. Gr. in-8°.

JUSSELIN (Maurice). *Imagiers et cartiers à Chartres*. Paris, 1957, In-8°. (*Extrait des* MÉM. DE LA SOC. ARCHÉOL. D'EURE-ET-LOIR. T. XX).

KOLB. *Old Playing Cards, from the XVth to the XIXth Century*. Hungaria Books, 1940.

KONSTAM (K.W.) *Cartes à jouer modernes*. GRAPHIS. Mai-Juin 1958, n° 77, pp. 262-267.

LAURAIN (Ernest). *Ouvriers d'art lavallois*. Laval, 1941. In-8°. (Nicolas Barat, *maître cartier*, pp. 45 à 60).

LETONNELIER (G.) et VIDAL (L.). *Sur la technique de la fabrication des cartes à jouer en Dauphiné sous l'Ancien Régime*. BULL. DE LA SOC. SCIENT. DU DAUPHINÉ. T. LV, 1935, pp. 596 à 602.

LEYDEN (R. von). *Jeux de cartes de l'Inde*. GRAPHIS n° 33, p. 386.

MARTEAU (Paul). *Propos d'un cartier* [sur le portrait français au XIXe siècle]. LE VIEUX PAPIER. N° 123, juin 1937, pp. 1 à 3.

MARTEAU (Paul). *Le Tarot de Marseille*, préface de Jean Paulhan, Paris. 1949. in-4°.

MONNIER (Antoine). *Symbolisme des cartes à jouer. Histoire occulte de leur quatre Rois.* Paris, 1921. In-8°.
MORLEY (H. T.). *Old and curious playing cards. Their history...* Londres, (1931).
MORNAND (Pierre). *Cartes et tarots du Cabinet des Estampes.* L'ILLUSTRATION. N° de Noël 1946.
NICOLAÏ (Alexandre). *Histoire de la carte à jouer en Guienne...* Bordeaux et Lille, 1911. Gr. in-8°.
(Extrait du VIEUX PAPIER).
PECHELL (Mary L.). *The evolution of cards.* THE CONNOISSEUR. N° 142, vol, XXXVI, juin 1913, pp. 109 à 112.
PERSON (Jean). *Le Guide de l'amateur : les cartes à jouer.* ARTS, 30 mars-5 avril 1960, n° 768.
PHILIPPE (André). *Les plus anciennes cartes à jouer fabriquées à Epinal.* L'ART POPULAIRE EN FRANCE. T.V. 1933, pp. 1933, pp. 67 à 72.
PINDER (Eberhard). *Cartes à jouer d'Europe à travers les âges.* GRAPHIS. N° 59, 1955, p. 242.
RAMBAUD (P.) *Les fabricants de cartes à jouer à Poitiers.* BULL. DE LA SOC. DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. 1921, T. IV. 3e série, pp. 715 à 727.
SHREIBER (W. L.). *Die äbtesten Spielkarten und die auf Kartenspiel Bezug habenden des 14 und 15 Jahrunderts.* Strasbourg, 1937. In-8°.
SEGUIN (Jean). *Cent réimpressions de vieilles gravures sur bois... provenant... d'Avranches, de Coutances, de Saint-Lô...* Paris, 1930. In-fol.
VAN RINJBERK (Gérard). *Le Tarot. Histoire, iconographie, ésotérisme...* Lyon, 1947. In-8°.
VIAUD GRAND-MARAIS (André). *Un vieux jeu de cartes vendéen. Le jeu d'alluette.* REV. DU BAS-POITOU, 1910, 2e fasc., pp. 186 à 200.
WIRTH (Oswald). *Le tarot des imagiers du Moyen-Age.* Paris, 1927. In-8°.



LISTE DES PRETEURS

COLLECTIONS PUBLIQUES :

Musée du Louvre (Département des peintures). — Musée national d'Art Moderne. — Musée national des Arts et Traditions Populaires. — Musée Carnavalet. — Musée national de céramique de Sèvres. — Musée historique de Lyon. — Musée historique Lorrain à Nancy. — Palais des Beaux-Arts de Lille.

Archives Nationales. — Archives de la Préfecture de Police. — Archives départementales du Vaucluse. — Archives départementales de la Vienne. — Archives municipales de Lille.

Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs. — Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts. — Bibliothèque publique de Dijon. — Bibliothèque municipale de Troyes.

Imprimerie Nationale. — Cours complémentaire industriel du Livre, Paris.

COLLECTIONS PARTICULIERES :

M. Roger CASTAING. M. Henri DUPONT. M. René GANDILHON. M. Henri HUS. M. Jean LAFAURIE. M. Jean PICART-LE-DOUX. M. TOUCHAGUES.

Fonderies Deberny et Peignot. Galerie Carré. Maison Hermès. Société Acanthe. Société des Papeteries Grimaud. Imagerie Pellerin, Epinal. Maison Camoin, à Marseille.



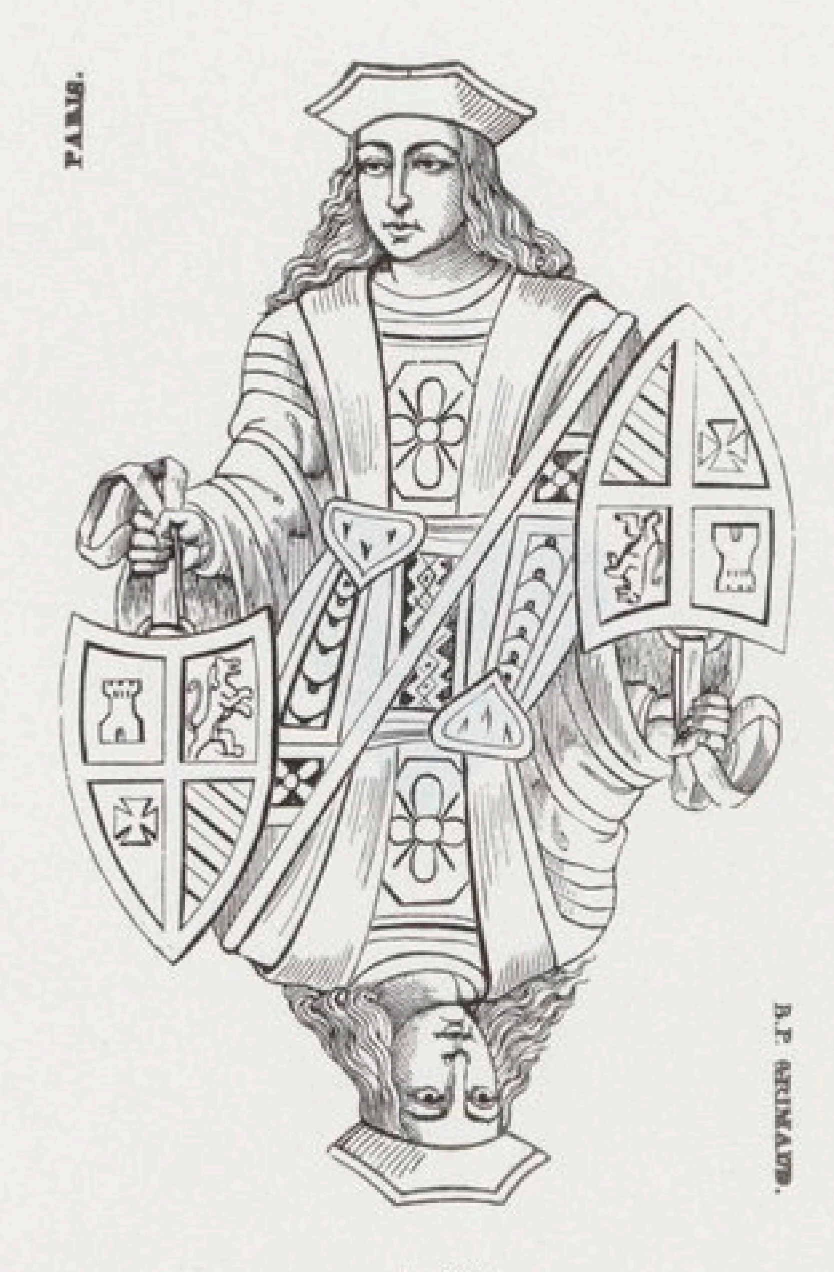
TABLE DES MATIERES

CATALOGUE



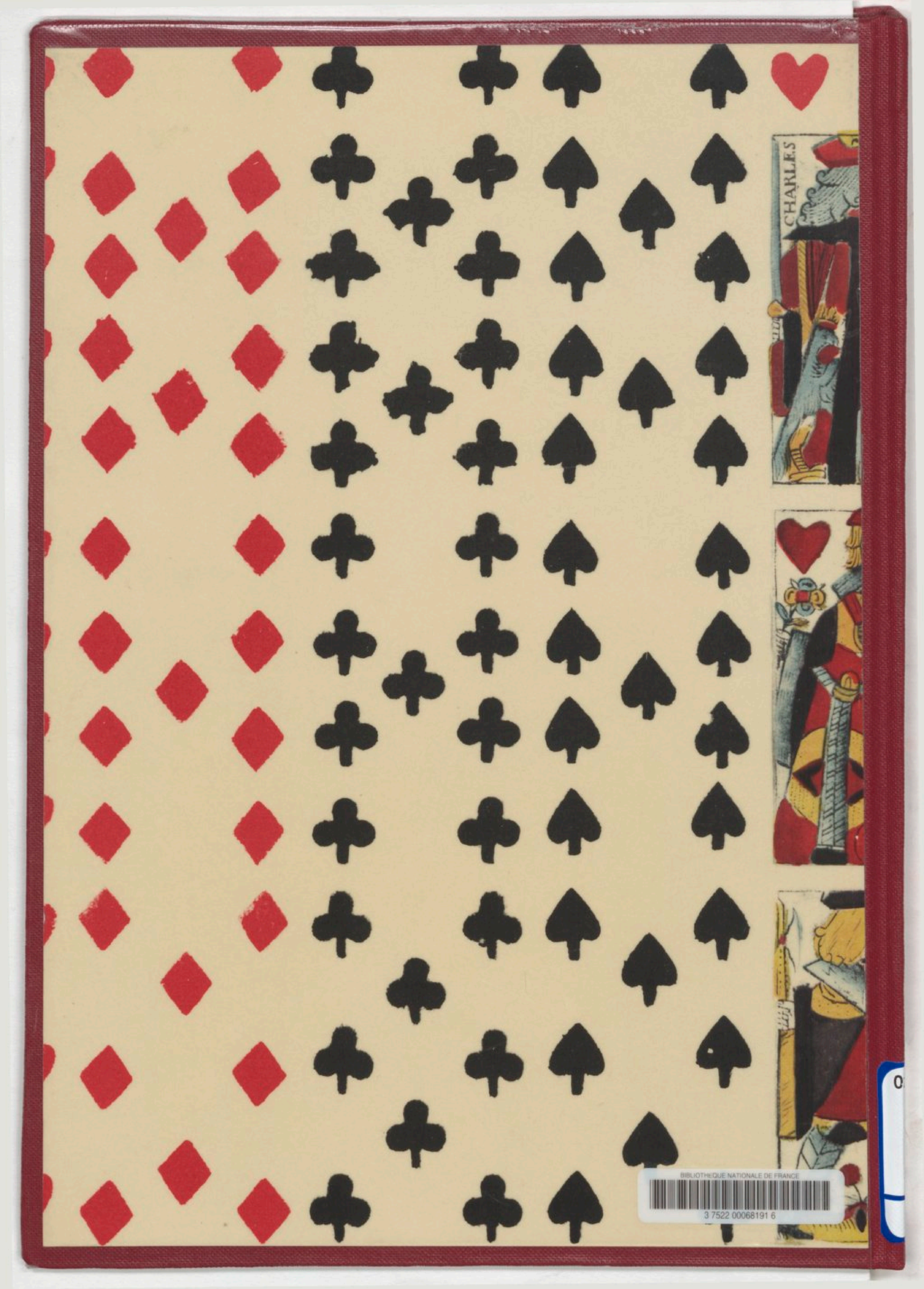
IMP. MODERNE - Auxerre - 3e tr. 1963. Le Gérant : A. DESFEUILLES.





n° 32




CHARLES